

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE
SCIENTIFIQUE

MEMOIRE

**EN VUE D'EBTENTION DU DIPLOME DE MASTER 2 EN SCIENECS ECONOMIQUES
OPTION ECONOMIE MONETAIRE ET BANCAIRE**

THEME

**LA GESTION DU PORTEFEUILLE
AUTOMOBILE D'UNE COMPAGNIE
D'ASSURANCE Cas CRMA BEJAIA**

Présenté par :

**Mr DAHMANI Brahim,
Mlle LEKRIM Salima.**

Sous la direction:

Mme ASSOUL Dalila

**Promotion
2019/2020**

Le sommaire

Remerciements.

Dédicaces.

Liste de l'abréviation.

Introduction générale.....1

Chapitre I : Généralité sur l'assurance et la gestion du portefeuille.....4

Section 1 : Généralité sur l'assurance.....5

Section 2 : Les instruments d'analyse de la rentabilité.....18

Chapitre II : La gestion de portefeuille d'une compagnie d'assurance.....30

Section 1 : La gestion actif-passif et l'analyse financière d'une compagnie d'assurance.....31

Section 2 : Etude et étapes d'analyse de rentabilité d'une compagnie d'assurance.....37

Section 3 : La gestion de risques au sein d'une compagnie d'assurance.....48

Chapitre III : Présentation et étude du portefeuille de la CRMA Bejaia.....56

Section 1 : Historique et présentation de la CRMA Bejaia.....57

Section 2 : Portefeuille automobile et la gestion d'une police d'assurance à la CRMA.....65

Chapitre IV : Etude de rentabilité et analyse financière de portefeuille de la CRMA.....86

Section 1 : Etude et évolution du chiffre d'affaires de la CRMA.....87

Section 2 : Etude de la rentabilité et l'analyse financière de la CRMA.....104

Conclusion générale.....131

Bibliographie

Annexes

Liste des tableaux.

Liste des figures.

Liste des annexes

Table de la matière

Remerciements

Nous remercions, tous ceux qui ont contribué loin ou de près à la réalisation de ce travail d

Nous remercions spécialement madame ASSOUL, d'avoir accepté de nous diriger vers l'accomplissement de ce mémoire.

Nous remercions également les membres de jury d'avoir accepté d'évaluer ce modeste travail de recherche

*Nous présentons nos sincères remerciements à tous les responsables de la Caisse **Régionale de Mutualité Agricole Bejaia.***

Dédicaces

Je dédie ce mémoire

Aux personnes devant lesquelles tous les mots de l'univers sont incapables d'exprimer mon amour et mon affection pour eux. A mes parents.

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'amour que j'éprouve envers toi. Puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices. Que Dieu te garde et t'accorde la santé et le bonheur pour que tu restes la splendeur de ma vie : mon cher Père.

A mes chères sœurs et cousines, et leurs enfants.

A mon cher et unique frère Hocine.

A ma collègue de travail OUARET Nadia.

A mes chers amis qui ont été toujours là pour moi, merci pour votre patience, conseils et surtout votre présence à tout moment.

DAHMANI Brahim

Liste des abréviations

CA	Chiffre d'affaires
CR	Compte Résultat
FP	Fonds Propres
MAN	Marge d'Assurance Nette
RC	Rentabilité Commerciale
RE	Rentabilité Economique
RE	Rentabilité d'Exploitation
RF	Rentabilité Financière
RF	Résultat Financier
SAP	Sinistre A Payer
PA	Les primes acquises
RTO	Résultat technique opérationnel
ROAI	Résultat ordinaire avant impôts
PA	Prime par personne
FR	Fond de roulement
BFR	Besoin de fond de roulement
TR	Trésorerie
CP	Capitaux propres
FP	Fonds propres
DLMT	Dettes à long et moyen terme
DCT	Dettes à court terme
VI	Valeur immobilière
AC	Actif courant
VE	Valeurs d'exploitations
VR	Valeurs réalisables
VD	Valeurs disponibles

Introduction

Générale

Introduction générale

L'activité d'assurance est devenue au cœur de l'actualité économique internationale. La situation du monde actuelle expose les ménages de plus en plus aux risques, que ce soit sur le plan personnel, sanitaire, environnemental ou économique.

C'est là qu'intervient le rôle des compagnies d'assurances. Elles ont pour vocation de répondre à un besoin croissant de couverture contre un environnement incertain. La particularité des entreprises d'assurances réside dans la nature des produits qu'elles commercialisent. Elles mettent en vente des garanties, destinées aux particuliers et aux professionnels. Le principal rôle de l'assurance est de garantir les risques, leur donner une forme juridique, pour en faire un contrat, puis les commercialiser. L'ensemble de ces constats donne un portefeuille d'assurance.

Le secteur de l'assurance est qualifié comme étant un secteur très complexe, qui nécessite un savoir-faire, et une qualification techniques dans plusieurs domaines. Tels que les statistiques, le droit, l'analyse financière etc. De par leurs nature lucrative, les compagnies d'assurance cherchent toujours à améliorer leurs rentabilité pour faire face aux risques que leurs clients encourent et réaliser des gains pour être en mesure de poursuivre les nouveaux besoins du marché.

Dans le souci d'améliorer la rentabilité et gérer efficacement leurs portefeuilles, les entreprises d'assurance utilisent des outils de gestion, d'analyses et de diversifications des produits. Se situer dans le marché et avoir une bonne stratégie de gestion des risques est l'ultime double objectif de toute compagnie d'assurance.

Pour gérer son portefeuille, une entreprise d'assurance agit sur plusieurs plans. Que ce soit commercial, gestionnaire ou technique. Cette gestion est propre à chaque branche du portefeuille d'assurance. Les instruments d'analyse qui sont indispensables aux dirigeants dans la prise de décision, la planification et la projection dans le futur sont l'analyse des états financiers et l'étude de la rentabilité.

Le présent travail de recherche consiste à évaluer la gestion de portefeuille automobile d'une compagnie d'assurance CRMA, par les différentes méthodes suscitées, durant la période 2015-2019 en se posant la question suivant :

Comment est-il géré le portefeuille automobile au sein de la Caisse Régionale de Mutualité Agricole ?

Les questions secondaires suivantes nous permettrons d'approfondir l'analyse pour apporter des éléments de réponse à notre problématique :

- Quels sont les risques auxquels fait face une entreprise d'assurance ?
- De quoi est-il constitué le portefeuille d'une compagnie d'assurance ?
- Comment déterminer la rentabilité d'une compagnie d'assurance ?
- Quels sont les outils de mesure de la rentabilité et de l'efficacité de gestion de portefeuille ?

Pour traiter cette problématique et répondre à ses questions nous soutiendrons les hypothèses suivantes :

- La politique de gestion du portefeuille automobile de la CRMA lui permet de réaliser une rentabilité
- Pour réaliser une rentabilité la CRMA fait recours à la CNMA

Afin de mener à bien cette recherche et répondre aux questions évoquées précédemment, la démarche méthodologique utilisée est la suivante :

- Pour les aspects théoriques nous avons procédé à la recherche bibliographique (ouvrages, mémoire documents) relatives à la gestion de portefeuille et à l'analyse financière au sein des compagnies d'assurance.
- Concernant le cadre d'analyse nous avons utilisé des documents comptables recueillies auprès de la CRMA BEJAIA.

Pour bien mener ce travail de recherche nous l'avons structuré en quatre chapitres principaux :

- Le premier chapitre est consacré aux généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille réparti en deux sections, la première section est consacrée généralités sur l'assurance, alors que la seconde section expose les instruments d'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance.
- Le deuxième chapitre présente la gestion financière d'une compagnie d'assurance, à travers trois sections la première est nommée : la gestion actif-passif et l'analyse financière d'une compagnie d'assurance. La deuxième section porte sur l'étude et les étapes d'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance. Enfin la troisième section se base sur la gestion de risque d'une compagnie d'assurance.

- Le troisième chapitre sera consacré à la présentation de la CRMA de Bejaia. Il est composé de deux sections, la première est réservée à l'historique et la présentation de la CRMA de Bejaia La deuxième porte sur le portefeuille automobile et la gestion d'une police d'assurance à la CRMA de Bejaia.
- Dans le quatrième chapitre, nous allons présenter une étude de la rentabilité et une analyse financière du portefeuille de la CRMA de Bejaia. Nous consacrerons la première section à l'étude de l'évolution du chiffre d'affaires de la CRMA de Bejaia durant la période 2015-2019. La deuxième section consistera en une analyse financière, nous calculerons les différents ratios qui nous permettront d'apprécier le niveau de rentabilité au sein de cette compagnie.

Chapitre (I) :
***Généralité sur l'assurance et la gestion
du portefeuille***

Introduction

L'assurance fait aujourd'hui totalement partie de notre cadre de vie quotidien. Cependant, bien qu'elle soit désormais un concept familier pour un très grand nombre d'individus, bien souvent, une idée « claire et distincte », dans la mesure où ils ignorent la plupart des mécanismes qui entrent en jeu dans la réalisation d'une opération d'assurance et la gestion du portefeuille réalisé par une compagnie d'assurance.

La gestion de portefeuille est une composante fondamentale d'une gestion saine et prudente de toute institution. En effet à travers une bonne gestion de portefeuille tout établissement réalise l'équilibre entre les risques, le rendement, le contrôle et minimise ainsi les pertes.

Cette gestion est utilisée également dans les compagnies d'assurances, voire d'une façon plus importante. Elles qui ont pour objectif de permettre aux individus et aux investisseurs d'éliminer les risques.

Les clients transfèrent donc leurs risques à l'assureur qui les gère efficacement, dans son portefeuille de contrats d'assurance, afin d'éviter des scénarios catastrophiques qui pourraient mettre en péril la situation financière de la compagnie.

Les compagnies d'assurances n'échappent pas au principe consistant la réalisation des bénéfices. Autrement dit rentabiliser les capitaux investis (dans le cas des assurances, c'est les contrats souscrits) pour assurer son développement tout en limitant l'exposition aux risques, liés étroitement avec son activité. Pour atteindre cet objectif, la gestion des actifs financiers constitue l'outil principal qui permet d'évaluer les performances de la compagnie.

Nous tenterons dans ce chapitre de donner, dans un premier temps, les notions de base sur l'assurance et de détailler les différents instruments comptables qui peuvent servir de moyen d'analyse pour une meilleure gestion.

Section 1: Généralité sur l'assurance

Afin d'appréhender notre travail nous devons comprendre les concepts de base dont nous aurons besoin. Pour cela une série de définitions est prévue dans cette première section.

1. Définition générale de l'assurance

L'assurance est : « Une réunion de personnes qui, craignant l'arrivée d'un événement dommageable pour elles, se cotisent pour permettre à ceux qui seront frappés par cet événement, de faire face à ses conséquences ».¹

1.1. Définition économique et financière :

L'assurance économique est un produit qui est commercialisé par les entreprises d'assurances aux consommateurs, sous la forme d'un « package » de garantie. Il s'agit d'un produit purement juridique, puisqu'il n'est constitué que des seules obligations prises par l'assureur.

L'assurance est un moyen de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par les mesures de prévention. L'assurance à un cout proportionnel au montant des garanties prévue et qui se trouve donc nécessairement inclus dans celui des produits ou prestations vendues ou fournies par l'assuré professionnel.²

1.2. Définition juridique

Selon l'article 2 de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances définit l'assurance en référence à l'article 619 du code civil en Algérie comme suit : « L'assurance est un contrat par lequel l'assureur s'oblige, moyennant des primes ou autres versements pécuniaires, à fournir à l'assuré ou au tiers bénéficiaire au profit duquel l'assurance est souscrite, une somme d'argent, une rente ou une autre prestation pécuniaire, en cas déréalisation du risque prévu au contrat».³

1.3. Définition technique

D'après Fourastie. J : « l'assurance est une opération par laquelle un individu, moyennant une contribution, la prime, acquiert pour lui ou pour un tiers un droit de prestation en cas de réalisation d'un risque, cette indemnité étant versée par une entreprise ou un organisme qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément à la

¹Couilbault François, Constant Eliashberg: « Les grands principes de l'assurance »,5ème édition, l'argus, paris, 2002,p43.

²www.Jurilis.fr/cass5.htm, consulté le 10/09/2018 à 22 :50.

³L'article 2 de l'ordonnance n°95-07 de 25 janvier 1995.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

laides statistiques »⁴. Selon M. Joseph Hémar : « l'assurance est une opération par laquelle une partie, l'assuré, se fait permettre, moyennant une rémunération (la prime), pour lui ou pour un tiers, en cas déréalisation d'un risque, une présentation par une autre partie, l'assurance qui, prenant en charge un ensemble de risques, les compense conformément aux lois de la statistique ».⁵

2. Les éléments d'une opération d'assurance

Toute opération d'assurance donne lieu à un contrat qui lie une société ou compagnie d'assurance, dénommée l'assureur, à une personne qui est l'assuré ou souscripteur dans ce contrat, il précise que, moyennant le paiement d'une rémunération appelée prime d'assurance ou, plus brièvement prime, le souscripteur, ou un tiers désigné par lui, recevra des prestations ou des indemnités en cas de réalisation d'un événement redouté appelé sinistre (*accident, vol, maladie, décès, etc.*), à condition que cet événement, se produise durant la période de validité du contrat.⁶

2.1. Le contrat d'assurance

Il s'agit d'un accord passé entre, une entreprise d'assurance, que nous qualifierons désormais d'assureur, et un souscripteur (*Assuré : individu ou collectivité*), fixant à l'avance, pour une période déterminée, des échanges financiers en fonction d'un ensemble bien défini d'événements aléatoires.

Le contrat dont la matérialisation est une police d'assurance qui comprend des conditions générales non personnalisées et des conditions particulières qui précisent notamment la durée de garantie, les caractéristiques du risque assuré, le montant des versements à faire par le souscripteur, et le mode de détermination des prestations de l'assureur.⁷

2.2. Les caractéristiques du contrat

Le contrat d'assurance est

- **Aléatoire** : sans aléa pas de contrat possible car l'allée est, en effet, l'essence même du contrat d'assurance ;

⁴Benziane Dalila : « *Essai d'analyse du système de couverture des risques dus aux catastrophes naturelles en Algérie* », mémoire de magister. Université de Bejaia. Sciences économiques, 2006, p.08.

⁵Couilbault François, Constant Eliashberg, « *les grands principes de l'assurance* », 10^{ème} éd, largus, paris, 2011, p.57

⁶Hess Christian : « *méthodes actuarielles de l'assurance vie* », édition, Economica, 2000, p.10.

⁷Petauton Pierre : « *théorie de l'assurance de dommage* », dunod, paris, 2000 .p.4.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

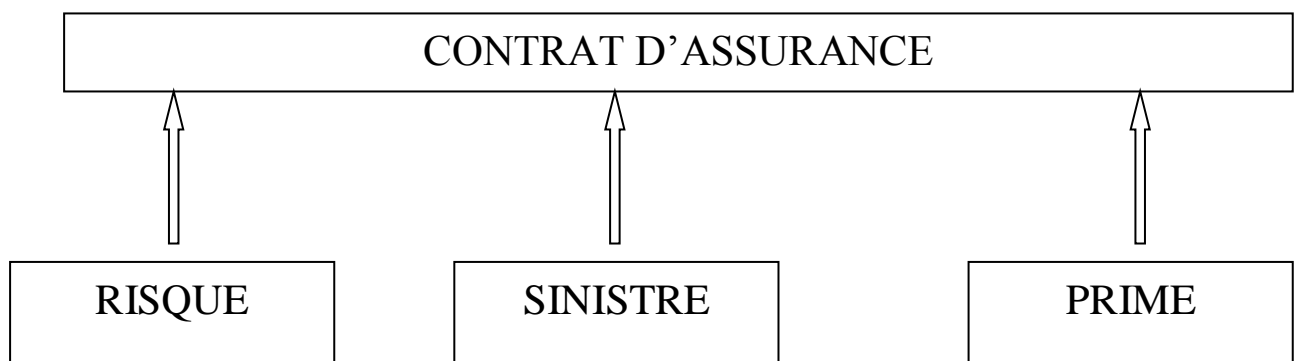
- **Nommé** : c'est une convention passée entre une entreprise d'assurance et une personne ;
- **Consensuel** : le consentement des deux parties est suffisant pour constituer le contrat d'assurance ;
- **Synallagmatique** : assureur et assuré s'engagent réciproquement ;
- **A titre onéreux** : il n'est jamais à titre gratuit. On paie une cotisation pour couvrir un risque ;
- **Successif** : il s'échelonne dans le temps ce qui conforte son caractère aléatoire. Ce caractère rend compte de l'élément temporel de la garantie ;
- **D'adhésion** : bien que le caractère consensuel sauvegarde la liberté des parties et le caractère synallagmatique leur égalité, les contractants adhèrent à toutes les dispositions du contrat, ce qui ne peut que poser problèmes car le contrat est préétabli par l'entreprise d'assurance qui « *le vent* » à son client ;
- **De bonne foi** : ce caractère repose sur l'article 1134 du code civil. La bonne foi se présume

(art.2268 du code civil). La mauvaise foi est toujours sanctionnée de façon sévère par les tribunaux.

2.3. Les éléments d'un contrat d'assurance

Parmi les éléments du contrat d'assurance, nous citons (Voir figure N°01) :

Figure N°01 : Les éléments du contrat d'assurance ;



Source : Martin. A « *Les techniques d'assurance* », éd Dunod 2010, P.29.

2.4. La prime ou cotisation

Les sommes versées par le souscripteur sont des primes ou cotisations. Le terme « *prime* » est souvent critiqué parce qu'en raison même de son étymologie, on peut penser qu'il désigne le versement de l'assureur. Nous l'utiliserons pourtant de préférence à cotisation, étant donné d'abord que c'est le terme consacré par la législation, qu'ensuite il correspond l'Anglais « *premium* », et enfin parce que la proximité du mot « *premier* » indique une caractéristique essentielle, celle d'un versement intervenant d'avance, au point de l'opération d'assurance. L'événement déclenchant la prestation de l'assureur est très généralement le sinistre, mot qui désigne aussi le montant versé.⁸

2.5 Le risque :

Le risque est un événement aléatoire et incertain. Il est protéiforme : il peut être économique, financier, technique, juridique, voire philosophique. Il est l'un des éléments clé de l'assurance. L'a dominant, il n'en constitue pas moins une notion complexe aux contours fuyants. Il est l'événement redouté, l'objet de la garantie. Le risque est :

- Aléatoire puisque tout contrat d'assurance repose sur un aléa ;
- Réel, car si le risque n'existe pas, le contrat d'assurance est réputé nul. Ainsi l'on ne peut assurer un bien déjà détruit, même si le souscripteur ignore cette destruction ;
- Licite, c'est-à-dire que l'objet du contrat ne peut être contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Un truand ne peut s'assurer pour le hold-up qu'il envisage et qui risque de ne pas réussir. Par extension, les condamnations pénales, par exemple les amendes, ne sont pas assurables.⁹

2.6 Le sinistre

Le sinistre est la réalisation d'un risque (incendie, décès, naufrage du navire ...) entrant dans l'objet d'un contrat d'assurance en cours de validité. En référence à ce contrat, l'assureur vérifiera que le sinistre correspond bien au risque défini et que les conditions de son avènement n'ont pas fait l'objet de clause d'exclusion¹⁰.

2.7 L'assuré

L'assuré est une personne physique ou morale dans le patrimoine ou la personne est exposé au risque, il se confond très souvent avec le souscripteur, redevable des primes, mais il peut être distinct. Il s'agit précisément, soit de celui qui est le propriétaire des biens assuré dans

⁸Petanton Pierre, *op.cit.*, p.69.

⁹Molard Julien « dictionnaire de l'assurance » Edition Sefi, P 250

¹⁰Mrabet Nabil. *Techniques d'assurance*. Université Virtuelle de Tunis, 2007, p.16.

une assurance de biens, soit de celui dans la responsabilité est assuré dans une assurance de responsabilité, soit enfin de la personne dans le sort future engendre le risque¹¹.

2.8 L'assureur

L'assureur correspond à la personne physique ou morale auprès de laquelle ils ont souscrit un contrat d'assurance, et qui chargée de les indemniser au moment de la survenance d'un sinistre contre lequel ils étaient assurés¹².

3 La division de risque par l'assureur :

Deux techniques de divisions des risques existent pour limiter l'exposition au risque d'une compagnie d'assurance : la coassurance et la réassurance.

3.1 La réassurance :

La réassurance consiste à couvrir les propres risques des compagnies d'assurance. Pour schématiser, la réassurance est l'assurance des assureurs. En clair, elle indemnise une compagnie d'assurance en cas de sinistre, selon un contrat conclu entre les deux parties. Par exemple, une compagnie d'assurance peut laisser au réassureur le soin de couvrir les conséquences d'évènements importants (comme d'importants incendies, des tremblements de terre ou des naufrages) difficiles à assumer seul. Le réassureur peut intervenir à partir d'un certain montant de dégâts sur le portefeuille de l'assureur. La réassurance permet donc aux compagnies d'assurances de couvrir plus de risques ou des risques plus importants.

3.1. Approche technique de la réassurance

- **La réassurance dite « facultative »**

Elle porte sur un risque important, sur lequel le réassureur peut accepter de prendre un pourcentage. Il s'agit de contrats sur mesure et donc relativement onéreux.

- **La réassurance « facultative /obligatoire »**

Le traité concerne un volume d'affaires. Les deux parties mettent au point un contrat de base. Le cédant intègre les risques qu'il souhaite, en revanche le réassureur ne peut les refuser.

- **La réassurance « obligatoire »**

¹¹Ewald François ,LorenziJhon-Hervé ., « Encyclopédie d'assurance » , éd Economica , 1997, p.9.

¹²www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/assureur-definition.htmlconsulté le 05 juillet 2020 à 14 :48.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

Elle comporte une obligation réciproque : l'assureur direct intègre tous ses risques prédéfinis et le réassureur doit les accepter. Dans chacun des cas, l'engagement du réassureur peut se faire de façon différente :

- **La réassurance proportionnelle** : dans ce cas, la participation du réassureur est fonction soit de la quote-part qu'il a prise et dont il a reçu la cotisation, soit en excédents de plain de conservation ;
- **La réassurance non proportionnelle** : le réassureur prend en charge soit les montants supérieurs à un plafond qu'il a défini pour un sinistre, soit les montants supérieurs à un plafond retenu pour un ensemble de risques pour une année, soit les montants supérieurs à une ration sinistres /cotisations prédéfini.

b. Approche juridique de la réassurance :

L'assuré ne connaît pas les réassureurs et n'a aucun recours contre eux, la réassurance n'étant pas soumise aux règles du code des assurances. Si ce plein de conservation reste encore insuffisant, l'assureur peut avoir recours à une seconde procédure et faire appel à d'autres assureurs pour constituer la coassurance. Il s'agit de l'assurance « *horizontale* ». ¹³

3.2 La coassurance :

Ce concept est moins connu du grand public car il est interne aux compagnies d'assurances. La coassurance est une technique par laquelle plusieurs compagnies d'assurances vont garantir un même risque au moyen d'un même contrat en vue d'en limiter les conséquences.

Cependant, l'assuré ne traitera qu'avec une seule compagnie d'assurance. Le principe de coassurance est

Un moyen efficace pour les assureurs de garantir leur intervention auprès de leurs clients en cas de gros sinistres ou de garantir des biens dans des situations à risques. En cas de sinistre, ce principe permet donc aux compagnies d'assurances concernées de faire face aux remboursements prévus sans pour autant mettre en péril leur santé financière.

a. Approche technique de la coassurance

L'assureur désigné par l'assurable s'appelle « l'apériteur ». Il analyse le risque, établit au projet qu'il soumet à d'autres assureurs en leur proposant une prise en charge partielle risque.

Chaque co-assureur est alors engagé pour sa quote-part.

¹³MalakofFoucher, « *Technique d'assurance, assurance des biens et des personnes produits financiers* », édition,2015, pp.17, 18.

L'apérateur établit une police collective à quittance unique en autant d'exemplaires que co-assureurs, plus un exemplaire pour le souscripteur.

Il gère la totalité du dossier, encaisse les quittances qu'il répartit aux co-assureurs en fonction de leur quote-part et indemnise les sinistres pour lesquels il récupère ensuite l'intervenu des co-assureurs proportionnellement à leur engagement.¹⁴

b. Approche juridique de la coassurance

Le souscripteur doit connaître l'ensemble des co-assureurs qu'il a agréé. Il a un droit de recours contre chacun d'eux dans la limite de leur quote-part, en cas notamment de défaillance de l'apérateur. Un Bureau Central de Répartition (*BCR*) a été créé pour gérer plus aisément les sinistres compensés entre compagnies. De plus, un accord de déontologie a été mis en place afin de traiter les litiges suivant une procédure de conciliation et d'arbitrage.¹⁵

4. L'inversion du cycle de production :

Le cycle de production traditionnel se compose principalement de trois étapes pour le producteur : achat, transformation et vente. Lorsqu'une entreprise souhaite commercialiser un nouveau produit ou service, elle va fixer son prix de vente par rapport à son prix de revient. La seule inconnue est le chiffre d'affaire, à savoir le nombre de biens ou services qui vont être vendus.

Dans le cas de l'inversion du cycle de production, le producteur, désigné ici par la compagnie d'assurance, va d'abord vendre la promesse selon laquelle s'il se passe quelque chose, elle interviendra. Ensuite, elle va espérer qu'aucun incident ne se produise, auquel cas elle indemniserait son client. Les coûts sont donc incertains et non connus lorsque l'assureur vend son produit, d'où l'importance pour la compagnie d'assurance d'être très prudente, c'est-à-dire, évaluer correctement le risque, prévoir des réserves mathématiques/provisions et de correctement les évaluer. En effet, ce cycle inversé conduit les compagnies d'assurances à disposer de ressources abondantes et permanentes afin de couvrir les sinistres dont le caractère est aléatoire et maintenir une bonne connexion/adéquation entre les deux côtés du bilan, soit l'actif et le passif.

¹⁴Malakof Foucher, *Op.cit.*, p.17.

¹⁵idem

5. L'asymétrie d'information, (l'aléa moral et la sélection adverse) :

Représentant l'une des difficultés majeures dans la relation entre l'assureur et l'assuré, l'asymétrie d'information résulte des deux cas suivants à savoir :

- **L'aléa moral ou hasard moral ou la fraude :**

Qui est lié au fait que l'assureur ignore ce que sera l'attitude de l'assuré face au risque, ce dernier est susceptible de modifier son comportement vis-à-vis du risque une fois assuré. Quand un individu est assuré contre un risque, son comportement en est influencé, il n'aura plus une incitation à éviter le sinistre contre lequel il est assuré, et pire, il peut augmenter ce risque si celui qui l'assuré n'a pas la possibilité de contrôler son comportement. Ce phénomène, appelé « l'aléa moral », très connu dans le monde des assurances, est souvent cité comme une des causes principales des grandes crises financières internationales.

- **La sélection adverse ou l'anti sélection :**

Qui résulte du fait que l'assuré possède une meilleure information que l'assureur sur le risque que ce dernier doit couvrir. Le risque pour l'assureur est donc d'être lésé et de ne pas contracter avec les meilleurs demandeurs.

Ce concept est défini comme suit : pour un barème d'indemnisation donné, l'assureur n'est alors plus en mesure de différencier les primes en fonction des risques : les primes demandées reflètent donc le coût moyen des sinistres des individus ayant souscrit le contrat en question. Pour des individus à bas risque, c'est-à-dire dont le coût moyen des sinistres est faible, la prime demandée apparaîtra particulièrement élevée par rapport à la prime actuarielle, tandis qu'elle sera considérée comme relativement faible par les hauts risques. En présence d'information cachée sur les risques, les hauts risques seront donc particulièrement demandeurs d'assurance (d'où l'expression anti-sélection), car ils bénéficient de subventions croisées avec les risques ayant le même contrat.

6. Les différentes branches d'assurance :

Il existe deux grandes catégories d'assurance : celles qui couvrent une personne physique et celles qui couvrent les biens. Mais, il est également possible de souscrire plusieurs assurances dans un même contrat. On parle alors de multirisques.

6.1. Assurance de personnes :

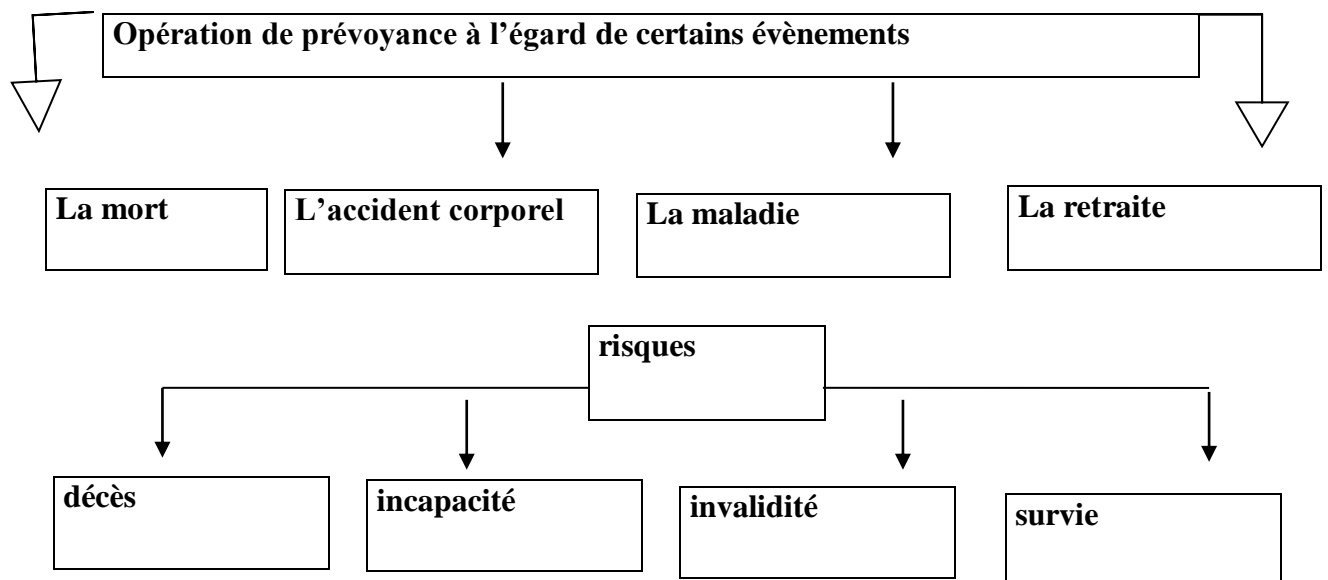
Une assurance de personne a pour objet de couvrir les risques relatifs aux individus comme les accidents corporels, la maladie, le décès ou encore l'invalidité.¹⁶

¹⁶Dade Pierre-Henri, Daniel Huet, les assurances de dommage aux biens de l'entreprise, éd l'argus, paris 1999, p.08.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

On distingue la prévoyance (*garantie emprunteur, indemnités journalière, rente éducation....*) et la santé laquelle est subdivisée en deux catégories bien distinctes : la garantie obligatoire (*sécurité sociale*) et la garantie complémentaire (*mutuelle, assureurs...*). L'assurance de personne peut être souscrite soit à titre individuel soit à titre collectif. Certains contrats permettent la constitution et le versement d'une épargne sous formée capitale ou de rente. C'est notamment le cas d'une assurance vie.

Figure N°02 : les branches de l'assurance de personne



Source : DadePierre-henri, DanielHuet, les assurances de dommage aux biens de l'entreprise, éd l'argus, paris 1999, p10.

6.1.1 Un contrat à caractère forfaitaire :

Les risques garantis dans les assurances de personnes sont ceux qui vont toucher directement à la personne assurée, et non à ses biens. Si ces risques se réalisent, l'indemnisation sera alors forfaitaire : son montant est déterminé à priori, et sans évaluation de dommage subi.

C'est le contrat qui détermine à priori le montant à verser. Les formes d'assurances les plus courantes sont les assurances sur la vie, les assurances « *accident corporelle* », les assurances « *maladie* », et les assurances « *invalidité ou incapacité* ».

Il faut toutefois noter une atténuation à ce caractère forfaitaire de l'indemnisation : il existe aujourd'hui des prestations à caractère indemnitaire dans les assurances des personnes.

C'est par exemple le cas des indemnités journalières de maladie.

6.1.2. Les assurances gérées en répartition

C'est la forme la plus simple de répartition des risques entre tous les assurés : au cours d'une année d'exercice, l'assureur répartit entre les assurés sinistrés la masse des primes payées par l'ensemble des membres de la mutualité, la probabilité de réalisation de risque étant constante au cours du contrat. Les assurances utilisant ce mode de gestion sont les assurances de dommages, ainsi que deux types d'assurances de personnes : l'accident et la maladie. Les autres assurances quant à elles, sont gérées par capitalisation.¹⁷

6.1.3. Les assurances gérées en capitalisation

Les assurances de capitalisation sont des assurances souscrites à long terme. Les primes vont être perçues selon la méthode des intérêts composés. Le couvert n'est pas constant : il varie au cours du contrat ce mode de gestion va concerner toutes les assurances qui n'obéissent pas la gestion par répartition. C'est notamment le cas des assurances sur la vie de la prévoyance collective.

Par la double différenciation entre assurances de personnes et de biens et par le mode de gestion de ces assurances, il est donc possible de classer chaque contrat d'assurances au sein de cette diversité que représente le secteur.

6.2. Les assurances de dommage (assurances non vie)

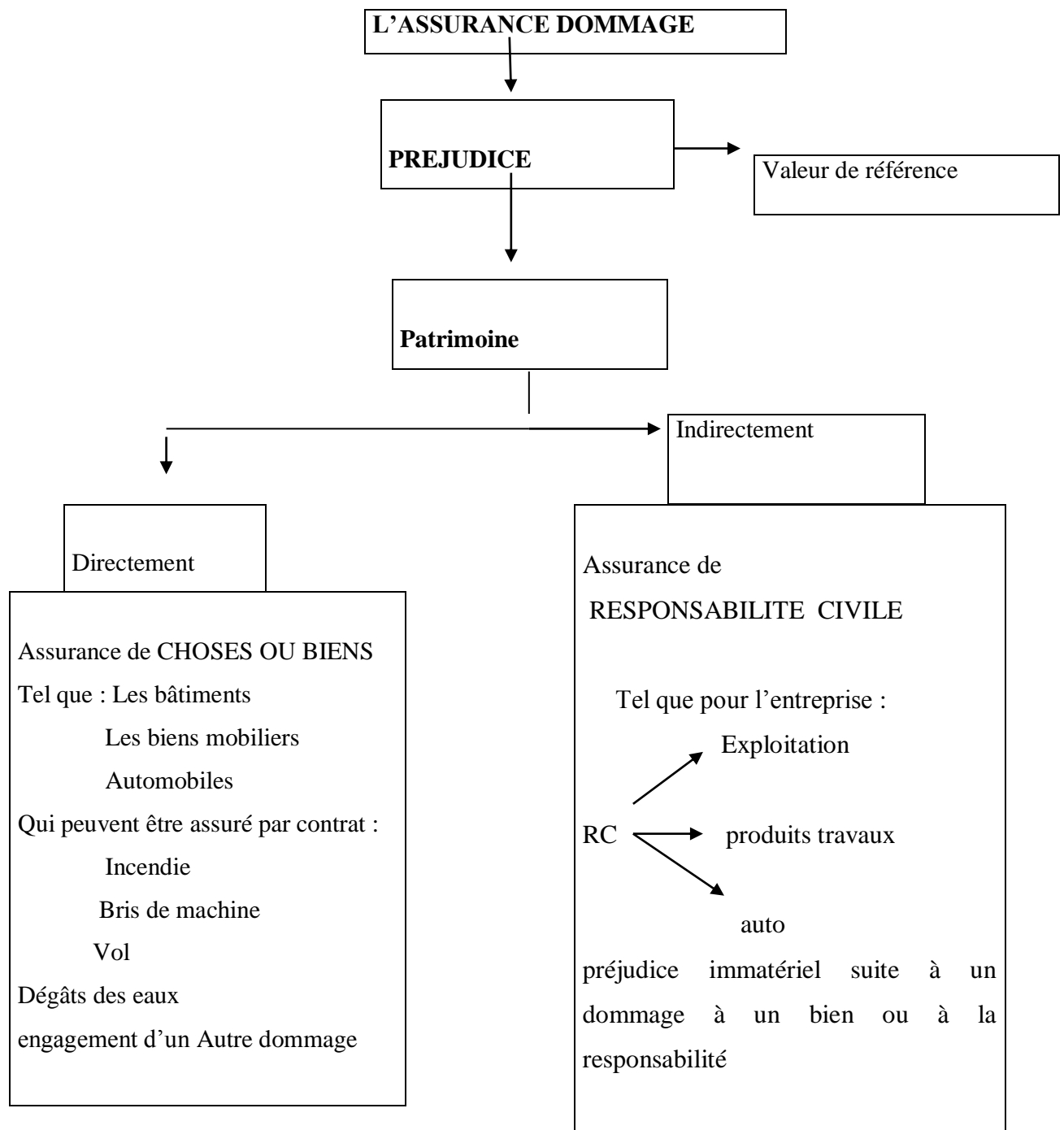
L'assurance de dommage a pour but de réparer les conséquences d'un évènement dommageable affectant le patrimoine de l'assuré. Les assurances de dommages sont soit des assurances de bien, soit des assurances de responsabilité.

Elle donne droit à une indemnité, normalement égale au montant du préjudice dû à un évènement accidentel et involontaire (assurance accident), appelé sinistre :

- Assurance de tiers : responsabilités civile, etc... ;
- Assurance de biens : contre les accidents, incendies, vols, (automobile, habitat,...) c'est L'IARD (Incendie, accidents et risques divers) ;
- Assurances dans construction : Assurance dommages à l'ouvrage et assurance décennale.

¹⁷<https://www.legavox.fr/blog/elodie-phassard/assurance-dommages-assurance-personnes-14069.htm>, consulté le 06 juillet 2020 à 20 :13.

Figure N° 3 : Les branches de l'assurance de dommage



Source : Dade pierre-henri, Daniel huet, les assurances de dommage aux biens de l'entreprise, l'argus, 1999, p9.

Règle de l'assurance de dommage¹⁸

- Principe indemnitaire ;

¹⁸Dade Pierre-Henri, Daniel HUET, op.cit. p.10.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

- Sinistre avec pluralité d'assurance garantissant le même bien dans le même intérêt règlement cumulatif ;
- Règle proportionnelle de capitaux possible ;
- Subrogation possible.

6.2.1 L'assurance maritime :

L'assurance maritime est à l'origine de l'apparition des assurances dans le monde, elle est en occurrence la première forme d'assurance, car les échanges commerciaux entre les civilisations qui existaient en ce temps-là se faisaient par mer.

Elle est apparue au 14^{ème} siècle en Italie, la première police d'assurance remonte au **23 octobre 1347**¹⁹(elle a été rédigée à Gènes pour le voyage du navire Santa Clara de Gènes à Majorque), c'est aussi à Gènes en 1424, qui a été fondé la première compagnie d'assurance maritime.

Ainsi, qu'en France les plus vieux contrats retrouvés remontent au 15 octobre 1584, ils sont souscrits pour le Saint-Hilaire à l'occasion d'un transport de marchandise de Marseille à Tripoli, et en Angleterre, le premier contrat remonte à 1617, il assurait la cargaison de bateau « The three Brother».

L'assurance maritime a pour but de couvrir le risque maritime, c'est-à-dire le risque qui peut survenir au cours de l'expédition des marchandises.

6.2.2 Les assurances Incendie :

Ce n'est qu'à la fin du XVII^{ème} siècle plus précisément en 1666 qu'on voit apparaître l'assurance incendie grâce au célèbre incendie qui détruisait 13000 maisons et 100 églises, réparties sur 175 hectares, dans un quartier de 400 rues à Londres, a suscité la création des premières compagnies d'assurances contre l'incendie. En France, au début de XVIII^{ème} siècle, les « bureaux des incendies » ne sont encore que des caisses de recours, mais les premières sociétés d'assurances contre l'incendie furent créées à partir de 1750 : « la chambre générale d'assurance » en 1754, la « compagnie royale d'assurance » en 1787. Ce n'est qu'en 1906, qu'un contrat contre l'incendie a été proposé aux tenanciers du comité d'Oldenburg (Allemagne).

¹⁹TAFIANI Messaoud BOUALEM, « Les assurances en Algérie, étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP.P.11.

6.2.3. Les assurances de responsabilité :

La révolution industrielle du 19^{ème} siècle a ramené non seulement une amélioration du niveau de vie et un progrès technique, mais aussi des accidents nouveaux d'où l'introduction progressive des branches de responsabilités civiles branches qui sont rendues obligatoires à partir du 20^{ème} siècle ; c'est également au cours de cette période que la réglementation concernant l'assurance est mise en place.

L'assurance est d'une grande utilité pour l'intérêt sociale et pour les gens économiquement faibles, elle est créé un système de sécurité social obligatoire (maladie, accidents de travail, vieillesse....) pouvant être complété par des assurances économiques facultatives et appropriées²⁰.

6.2.4. Les assurances automobiles :

Les assurances automobiles sont représentées par un contrat destiné à la couverture du risque automobile et se compose de plusieurs garanties telles que le vol, l'incendie, la responsabilité civile, le bris de glace et aussi d'autres garanties spécifiques comme la défense et le recours contre les tiers²¹.

L'assurance automobile garantit les dommages causés par la conduite d'un véhicule terrestre à moteur (VTM), trois critères sont nécessaires pour définir un VTM :

- Le véhicule doit être mené d'un moteur, quel que soit le mode de ce moteur et sa puissance ;
- Le véhicule doit comporter un siège pour le conducteur ;
- Le véhicule est destiné à se déplacer sur la terre ferme sans être guidé par des rails.

Tout véhicule plus de quatre ans est assujetti à un contrôle technique, le propriétaire de véhicule doit apposer sur le pare-brise le macaron remis par le centre de contrôle.

Si le véhicule tracte une remorque ou une caravane, il est indispensable que le véhicule et la remorque ou la caravane soient assurés.

Certains assureurs accordent gratuitement l'assurance de la remorque ou de la caravane, s'elles ont un poids total en charge inférieure ou égale à 750kg.

²⁰TAFIANI Messaoud Boualem, « Les assurances en Algérie, étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP. P14-15.op-cit.

²¹OUBAZIZ. S « Les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances, cas de l'industrie assurancielle algérienne », Thèse de magister promotion 2012 université moloud mameri tizi ousou, p 36.

Section 2: Les instruments d'analyse de la rentabilité

La compagnie d'assurance comme toute autre entreprise à pour objectif principal de rentabiliser ses fonds en utilisant des instruments d'analyse et d'évaluation qui lui sont propres, tout en prenant en considération son environnement réglementaire.

Pour avoir une image sur sa situation financière et d'avoir des perspectives de base de données réelles, qui servent critères d'interprétation.

1- La particularité des états financiers d'une compagnie d'assurance

Les compagnies d'assurances comme toute autre entreprise tiennent une comptabilité avec un bilan et un compte de résultat. Les principes généraux de la comptabilité doivent donc être respectés²². Mais du fait de la nature particulière de la production des services d'assurances conduit à des spécificités notables dans la comptabilité des entreprises d'assurances, et qui sont au nombre de trois.

- Une inversion du cycle de production : la prime est encaissée immédiatement, alors que la prestation et le règlement de l'indemnité interviennent ultérieurement ;
- Une promesse de prestation qui peut se réaliser comme elle peut ne pas se réaliser ;
- Un décalage possible entre la survenance du fait dommageable et, générateur du paiement de l'indemnité

Ces spécificités se font sentir au niveau des états financiers. Pour être complet, il faudrait ajouter les éléments suivants :

- L'activité d'assurance est à cycle inversé nécessite la comptabilisation des engagements futurs vis-à-vis des assurés sous forme de provisions techniques au passif de leur bilan.
- Le cycle inversé implique un cash-flow positif pour les acteurs de l'assurance (ils encaissent avant de décaisser), ce qui conduit à disposer de fonds à placer en investissement financiers, à l'actif de leur bilan qui viennent en garantie des provisions technique et génèrent des produits financiers

²²Tosetti Alain. « Assurance Comptabilité Réglementation Actuariat », Edition ECONOMICA, Paris 2000, p24.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

- L'activité d'assurance est réglementée afin de protéger les assurés, les assureurs ont notamment l'obligation de d'avoir des fonds propres significatifs, fonction des risques qu'ils prennent, qui se trouvent au passif du bilan.

2- Les outils d'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance

Les états financiers des organismes d'assurances sont composés d'un bilan d'un compte de résultat et d'une annexe aux comptes expliquant les différents postes du bilan et du compte de résultat, ainsi que les principales méthodes comptables ²³

2-1 Le bilan indicateur de taille et de métier

En comptabilité la description de du patrimoine de l'entreprise à un moment donné de son existence est représenté par un état appelé BILAN

2-1-1- Définition du bilan

« Le bilan représente l'image du patrimoine de l'entreprise d'assurance à une date donnée avec ce qu'elle possède à l'actif (investissements financiers) et ce qu'elle doit au passif (les fonds propres et les provisions techniques) » ²⁴

Le bilan est donc un document de synthèse, il donne un aperçu du patrimoine de l'entreprise de sa structure financière.

2-1-2 La structure du bilan

Le bilan se présente généralement sous la forme d'un tableau à deux colonnes représentant les ressources de l'entité et les utilisations qui ont été faites. Le côté droit du tableau appelé le « passif » et le côté gauche appelé « l'actif » ²⁵

²³Trainar. Philippe., Patrick. Thourot: « Gestion de l'Entreprise d'assurance », édition DUNOD, 2 éd, paris, 2017, p06.

²⁴Idem.p.241.

²⁵Cerrada, Karine., De Ronngé.YvesDe Rongé. Micheal De Wolf: « comptabilité et analyse des états financiers », De Boeck, université, 2006. p18.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

Tableau N° 01 : Présentation schématique de l'actif du bilan.

ACTIF	N			N-1
	Montants bruts	Amortissements provisions et pertes de valeurs	Net	NET
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition- goodwill				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Bâtiments				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				
Impôts différés actif				
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants				
TOTAL ACTIF NON COURANT	0	0	0	0
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée				
Créances et emplois assimilés				
Cessionnaires et cédants débiteurs				
Assurées et intermédiaires d'assurance				
Débiteurs				
autres débiteurs				
Impôts et assimilés				
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				
Trésorerie				
TOTAL ACTIF COURANT	0		0	0
TOTAL GENERAL ACTIF	0	0	0	0

Schéma bilan (Actif) selon le SCF

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

Tableau N° 02 : Présentation schématique du passif du bilan.

PASSIF	N	N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis		
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)		
Autres capitaux propres - report à nouveau		
Part de la société consolidant (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	0	0
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées		
Provisions et produits constatés d'avance		
TOTAL II	0	0
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes		
Acceptations		
Dettes et comptes rattachés		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances		
Créditeurs		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Trésorerie passif		
TOTAL III	0	0
TOTAL PASSIF (I +II+III)	0	0

Schéma bilan (Passif) selon le SCF

2-1-3- Les composantes du bilan d'une compagnie d'assurance

Du fait de l'inversion du cycle de production, le bilan d'une entreprise d'assurance se présente comme suit :

2-1-3-1-A l'actif du bilan

A l'actif du bilan on trouve tout ce que l'entreprise possède (total des emplois)²⁶L'actif mentionne en les structurant la valeur comptable à la date d'établissement du bilan, l'ensemble des utilisations ou emplois de fonds qui ont été consentis²⁷. L'étude de l'actif permet de repérer :

1-L'actif non courant (ANC)

Il regroupe l'ensemble des investissements et d'autres actifs dont l'échéance probable est supérieure à un an. En plus des immeubles d'exploitation, il est constitué :

- Des immeubles de placements
- Des immobilisations financière

2- L'actif courant (AC)

Cet actif se caractérise par sa durée probable qui est inférieure à une année, sont étude permet de faire sortir

- Les provisions techniques à la charge des réassureurs : il s'agit de la part des réassureurs dans les provisions techniques, ils viennent en diminution de l'engagement total de la compagnie ;
- Les créances : il s'agit de des créances d'exploitation issues des contrats d'assurance.
- Les autres créances : les acomptes au personnel
- Les comptes financiers : trésorerie et équivalent de trésorerie

2-1-3-2- Au passif du bilan

Le passif d'une société est constitué par l'ensemble des dettes qu'elle a contracté à l'égard des tiers. En assurance, le passif est constitué par les engagements qui ont pour nom provision techniques par convention.²⁸

²⁶Tafighoult Rabah, Le système Comptable Financier, 1^{ère} édition, AURES, 2012. p,24

²⁷Cerrada Karine., De Ronngé YvesDe Rongé., Micheal De Wolf: « comptabilité et analyse des états financiers », De Boeck, université, 2006. p18.

²⁸Tosetti Alain. et al , Assurance Comptabilité Réglementation Actuariat , Edition ECONOMICA, Paris 2000, p24.

1-Capitaux propres :

Les fonds propres comprennent le capital social, les réserves en tout type (facultative, règlementées, obligatoires...), y compris les réserves de capitalisation et enfin les résultats de l'exercice.

2-Passif non courant (PNC)

En plus des postes communs : fonds propres, réserves....) ; les compagnies d'assurances disposent de postes importants repérés ci-dessous :

- Le poste des provisions réglementées : dont le but est de palier une éventuelle insuffisance des provisions techniques ainsi que le risque des fluctuations des taux.
- Les dépôts en réassurance : sont des valeurs déposées par les cessionnaires et les récessionnaires en représentation de leurs engagements techniques à défaut de non-paiement de leurs parts de sinistres qui leur reviennent. Ces montants représentent des dépôts sur les REC et SAP à leur charge, viennent en diminution de leurs provisions techniques.
- Autres dettes non courantes : constitué généralement de différentes provisions dont provision pour risque et charge.

3- Passif courant (PC)

le passif courant correspond à l'ensemble des dettes de l'entreprise dont le déroulement est prévu à court terme. L'étude du passif permet de repérer :

- Les provisions techniques des opérations directes au passif courant du bilan, la notion de provision est un terme comptable qui répond aux principes de prudence. C'est le passif réel des assureurs c'est à dire l'ensemble de leurs obligations vis-à-vis des assurés et des bénéficiaires des contrats d'assurance (REC+SAP), il est l'un des postes les plus importants d'une compagnie d'assurance, il représente plus que la moitié du passif. Dans le but de s'assurer que les entreprises d'assurance soient en mesure de faire face aux engagements pris envers les assurés/adhérents/ participants.

2-2 Le compte de résultat

Afin de calculer son résultat la compagnie d'assurance ouvre un compte de résultat dans lequel sont repris les soldes des comptes de charges et comptes de produits (comptes de gestion). En assurance, les produits sont principalement les primes et les produits financiers, les charges sont essentiellement les sinistres et les frais de fonctionnement de l'entreprise.²⁹

2-2-1- Définition de compte de résultat

« Le compte de résultat représente la création ou la destruction de richesse réalisée par l'entreprise pendant une période donnée. Aux primes reçus s'ajoutent les produits financiers dont on déduit les sinistres et provisions de sinistres, les commissions et les frais de gestion »³⁰

Le compte de résultat fait partie des comptes annuels, il regroupe les produits et les charges de l'exercice indépendamment de leur date d'encaissement ou de paiement. de leur date d'encaissement ou de paiement.³¹ Il est établi à partir des soldes de comptes de gestion qui sont

- **Classe 06** : compte des charges ;
- **Classe 07** : comptes des produits.

Le compte de résultat détermine le résultat de l'exercice (bénéfice ou perte) différence entre les produits et les charges.

2-2-2- Présentation schématique du (CR)

Le compte de résultat d'une compagnie d'assurance se présente de la manière suivante :

²⁹TOSETTI Alain., et al, Op.Cit.p, 42

³⁰TOSETTI Alain., et al, Op.Cit.P.42

³¹LAHILLE Jean-Pierre., analyse financière, aide-mémoire. Edition Dunod, Paris, 2007, P.17.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

Tableau N° 03 : Présentation schématique du tableau des soldes intermédiaire de gestion.

Rubrique	N		N-1	
	opérations brutes	Cessions et Rétrocessions	Opérations nettes N-1	Operations nettes n-1
Primes émises/op directes	+	-		
Primes acceptées	+			
Primes émises reportées	-	-		
Primes acceptées reportées	-			
I-Primes acquises à l'exercice		0		0
Prestations/ op directes	-			
Prestation sur acceptations	-			
II- Prestation de l'exercice		0		0
commissions reçues en réassurance	+			
Commissions versées en réassurance	-			
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	I-II(+)/(-) III			
Service extérieurs et autres consommations	-			
Charges de personnel	-			
Impôts et taxes et versements assimilés	-			
Production immobilisée	+			
Autres produits opérationnels	+			
Dotations aux amortissements	-			
Provisions et perte de valeur	-			
Reprises sur perte de valeur et provisions	+			
V-Résultat technique opérationnel				
Produits financiers	+			
Charges financières	-			
VI- Résultat financier			0	
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)		0		0
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	-			
Impôt différé	-			
Eléments extraordinaires (produits) (*)				
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire		0		0
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE		0		0

Schéma bilan (compte de résultat) selon le SCF

2-2-3- Les composantes du compte de résultat

Il peut être présenté sous forme de tableaux en liste. Selon cette présentation les produits et les charges sont regroupés de manière à faire ressortir le résultat net de l'entreprise.

2-2-3-1- Les primes acquises à l'exercice (PA)

Les primes sont comptabilisées hors taxes. L'émission de la prime peut prendre des fréquences différentes. Elle peut être mensuelle, trimestrielle, semestrielle, ou annuelle. On parle alors de primes émises.

De fait une prime émise peut couvrir deux exercices comptables différents. C'est pourquoi la société calcule une provision pour primes non acquises (PNA) afin d'annuler la partie des primes émises qui couvre l'exercice comptable suivant. Ce concept correspond au concept comptable de produits constaté d'avance. Le montant des primes émises de l'exercice doit également prendre en compte.

- Les primes à émettre, qui sont des primes qui se rattachent à l'exercice mais qui n'ont pas pu être émises à temps (retard administratif, police à déclaration...)
- Les primes à annuler, qui sont les primes qui sont susceptibles d'être annulées au cours des exercices futurs (impayées, modification contrat, retard administratif...).

Prime acquises à l'exercice = primes émises sur opérations directes + primes acceptées
primes émises reportées – primes acceptées reportées.

2-2-3-2- Prestations (sinistres) de l'exercice

Prestation de l'exercice = prestation sur opérations directes + prestation sur acceptations.

2-2-3-3 Commission de réassurance

Commissions de réassurances = commissions reçues en réassurances – commissions versées en réassurance.

Sont destinées à compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation, ou à faire face à des charges d'exploitation.

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

2-2-3-5- Marge d'assurance nette (MAN)

C'est le solde majeur du compte de résultat, il exprime la valeur créée par l'entreprise au cours de l'exercice. Elle se mesure comme suit :

$$\text{Marge d'assurance nette} = \text{primes acquises à l'exercice-} \text{prestation de l'exercice} \\ + \text{ commission de réassurance.}$$

2-2-3-6- Résultat technique opérationnel (RTO)

Il représente la contribution de l'exploitation à l'enrichissement du patrimoine de l'entreprise. Il fait ressortir le résultat réalisé par l'activité courante, sans inclure les modes de financement.

$$\text{Résultat technique opérationnel} = \text{marge d'assurance nette} - \text{service extérieur et autres} \\ \text{consommations} - \text{charge de personnel-impôts taxes et versement assimilé} + \text{autres produits} \\ \text{opérationnels} - \text{autres charges opérationnels} - \text{dotation aux l'amortissement, provisions et pertes de} \\ \text{valeurs} + \text{reprises sur perte de valeur et provisions}$$

2-2-3-7 Résultat financier (RF)

Ce résultat de l'activité financière de l'entreprise fait ressortier tous les produits et charges financiers du cycle d'exploitation.

$$\text{Résultat financier} = \text{produit financiers} - \text{charges financières}$$

2-2-3-8 Résultat ordinaire avant impôts (ROAI)

Il exprime l'enrichissement de l'entreprise après prise en compte du cout de financement externe. C'est la somme algébrique de résultat technique opérationnel (RTO) et résultat financier (RF)

$$\text{Résultat ordinaire avant impôts} = \text{résultat technique opérationnel} + \text{résultat financier}$$

2-2-3-9 Résultat net des résultats ordinaires

Les produits et charges résultants de l'activité ordinaire qui sont d'une taille, d'une nature ou d'une incidence telles qu'ils nécessitent d'être mis en évidence pour expliquer les

Chapitre (I) : Généralités sur l'assurance et la gestion du portefeuille

performances de l'entité pour la période sont présentés sous des rubriques spécifiques du compte résultat.

Résultat net des résultats ordinaires=total des produits ordinaires-total des charges ordinaire

2-2-3-10 Résultats extraordinaires

Le résultat extraordinaire vient de produit et charge correspondants a des évènements ou à des transactions clairement distinctes de l'activité ordinaire de l'entreprise et présentant un caractère exceptionnel.

Résultat extraordinaire=éléments extraordinaires (produits)- éléments extraordinaire
(charges)

2-2-3-10 Résultat net de l'exercice

Il est égal à la différence entre le total des produits et le total des charges de l'exercice. Il correspond à un bénéfice dans le cas d'excédent des produits sur les charges ou une perte dans le cas contraire.

2-2-4 Les spécificités des comptes de résultat des compagnies d'assurances

- **La marge d'assurance nette**

C'est le poste le plus important car il dégage la valeur ajoutée du cycle technique, elle représente l'excédent des primes sur les prestations (sinistres), elle sert à rémunérer les différents facteurs qui interviennent dans l'activité

- Résultat issu de l'activité technique : émission des primes et règlement des prestations (sinistres)

Le résultat technique opérationnel est le résultat dégagé des primes acquises, diminué des prestations de charges de fonctionnement et de dotation aux provisions et amortissement et perte de valeur des immobilisations corporelles.

2-3- L'annexe

Les annexes aux comptes font partie intégrantes des états financiers. Ces annexes contiennent des informations sur les principes et méthodes comptable, des notes explicatives pour chaque poste de bilan et du compte de résultat et certains états détaillés³²

³²TRAINAR Philippe., THROUT Patrick., Op. Cit, p. 249,250.

2-3-1 Principes et méthodes comptables

Dans cette section, les spécificités liées à l'assurance portant sur les provisions techniques et les placements. En effet, les définitions et les méthodes de provisionnements doivent être indiquées pour chaque type de provision.

2-3-1 Etat détaillé

Les entreprises d'assurance présentent en particulier un état de liquidation des provisions sur trois exercices. Il met en évidence les bonis ou malis réalisés sur les exercices des exercices antérieurs.

Conclusion

Les sociétés d'assurance sont des acteurs fondamentaux dans l'économie actuelle, non seulement pour couvrir les risques en perpétuelle croissance, mais aussi pour satisfaire des besoins de protection et de prévention que ce soit pour les Etats, entreprises ou personnes elles enrichissent la société suite à des pertes qui ne peuvent être supportées par aucun autre agent économique.

La gestion des compagnies d'assurance présente une spécificité par rapport à d'autres entreprises en terme de cycle de production inversé. Pour cela, nous avons présenté, dans la seconde section, la composition bilancielle d'une compagnie d'assurance. Ensuite nous avons abordé, d'une manière simpliste, les différents outils qui permettent de mieux comprendre la formation du résultat, reflétant la situation de la santé financière de l'entreprise nous avons aussi vu les informations figurantes sur le bilan à savoir l'actif et le passif.

C'est à partir de ces grandeurs que nous pourrions expliquer certaine situation et calculer des ratios qui feront l'objet des chapitres suivants.

Chapitre (II) :
*La gestion financière dans une
compagnie d'assurance*

Introduction

L'objectif de toute entreprise est de réaliser des bénéfices, ceux-ci ne se réalisent qu'avec de bonnes méthodes de gestion, spécifique à chaque entreprise et à chaque domaine.

Les compagnies d'assurances sont dans l'obligation de mettre de bonnes politiques de gestion de portefeuille et de risque vu la nature de leur activité. L'une des méthodes utilisée est celle de la gestion actif-passif, branche de l'analyse financière.

L'analyse financière s'appuie sur l'analyse statique et dynamique des ratios clés. Ces ratios aident l'assureur à prendre des décisions à travers l'évaluation de la rentabilité s'appuyant sur les données comptables. La rentabilité se considère alors une résultante de la réussite de la politique de gestion de la compagnie.

Pour pouvoir aller loin dans l'analyse, une analyse des risques dans les assurances s'avère nécessaire. Son but est la mise en place d'une gestion optimale de ces risques, et la contribution, d'une part, à la diminution de la volatilité des résultats grâce à la fixation de normes conduisant à une meilleure appréciation de toutes les dimensions de risques pris, et d'autre part, à une optimisation des fonds propres.

Section 1 : La gestion Actif-Passif et l'analyses financière d'une compagnie d'assurance :

Le débat de la gestion Actif -Passif et la recherche sur l'allocation optimale des actifs est au centre des préoccupations des compagnies d'assurances. Cette méthode de gestion consiste à identifier, mesurer et maîtriser les risques d'inadéquation des ressources et des emplois afin de protéger la valeur de la société, son résultat, ses fonds propres et maîtriser sa compétitivité dans le marché.

Dans le même temps, la concurrence est devenue bien plus importante le client bien mieux informé et les marges bénéficiaires diminuent. Pour faire face à ce contexte évolutif, l'assureur fait appel à la gestion Actif-Passif et à l'analyse financière. Afin d'obtenir un ensemble d'outils de pilotage financier, qui viendront compléter les résultats comptables annuels observés.

L'analyse financière constitue l'outil privilégié qui permet de connaître la situation d'une entreprise (activité, rentabilité, performance réalisées, structure financière) de l'interpréter, d'effectuer des comparaisons et donc de prendre des décisions.

I-La gestion actif-passif

1-Définition de la gestion Actif-Passif :

La gestion actif-passif se définit comme une analyse du bilan comptable visant à équilibrer les grandes masses de l'actif et du passif. Face aux évolutions du marché. Tout les acteurs financiers mettent en place cette gestion afin d'optimiser le couple rentabilité risques en limitant les différents risques à savoir le risque de marché, de liquidité, de taux d'intérêt³³

2-Les caractéristiques de la gestion actif-passif :

La méthode de gestion actif-passif est un mode de gestion qui se fait sur le long terme car il se base sur les données financières de la compagnie en question d'une part et les données de produits d'autre part, pour cela un dialogue entre concepteur de produits et financiers est indispensable. La direction générale doit également jouer un grand rôle car la gestion actif-passif a pour but de mettre à sa disposition un ensemble d'indicateurs. La

³³Vareilles Martine, Journal de la Société statistique de Paris, tome 134 n°2, 1993, p 33

réalisation de cette base de données peut faire appel à d'autres interlocuteurs : responsables marketing, commerciaux contrôleurs de gestion etc.

3-Les objectifs de la gestion actif-passif :

Remplir les objectifs de la gestion actif-passif consiste à savoir modéliser le passif du bilan d'une compagnie d'assurance et plus particulièrement les engagements de l'assureur par rapport aux assurés, entre autre :

***Agir sur la composition du bilan :**

Le fait générateur d'un contrat d'assurance est l'émission d'une cotisation. Corrélativement il y a naissance d'un engagement envers l'assuré inscrit au passif, qu'il faut couvrir par des actifs appropriés. En conséquence, pratiquer une gestion actif-passif, c'est déterminer l'allocation optimale des actifs pour un passif fondé.

***Optimiser le retour sur fonds propres :**

La variable à maximiser est le retour sur fond propre, qui s'impose comme la seule mesure permettant de juger la performance globale d'une activité ou d'une société. En effet, seul le rendement des fonds propres permet la synthèse des critères de volume et de prix, c'est des critères à la fois commerciaux et financiers.

***Maîtriser les risques financiers :**

Garantir une liquidité suffisante des actifs afin de faire face aux demandes de remboursement, de payer les sinistres et les capitaux correspondant à des contrats à longue durée.

L'activité d'assurance est ,par sa nature, une activité risquée : la fonction économique globale des entreprises d'assurance est d'assumer des risques qu'une personne physique ou morale ne pourrait supporter en mutualisant un grand nombre de risques similaires.

Néanmoins, une entreprise d'assurance est elle-même exposée à un certain nombre de risques globaux qui peuvent menacer son existence et, dans des cas extrêmes, la ruiner. La société d'assurance doit être en mesure de se prémunir contre des risques.

Ces risques sont généralement liés aux deux parties du bilan distinctement :

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

- Passif, ils correspondent à des risques associés directement ou indirectement aux bases techniques et actuarielles de calcul des primes et des provisions techniques.

Ils résultent d'une erreur dans l'évaluation du risque assuré, indépendamment des clauses contractuelles ou des règles légales de nature financière. De ce fait, la prime demandée pour couvrir le risque est mal calculée ou estimée sur de mauvaise base.

La dégradation de la sinistralité suite à une augmentation de la fréquence et du coût des sinistres causées par :

- Une diversification insuffisante du portefeuille d'affaire ;
- Absence de sélection des risques et d'une politique de prévention et de maîtrise des risques assurés ;
- Le risque lié à une mauvaise politique de provisionnement ;
- Une insuffisance des tarifs appliqués et donc des primes collectées au regard des engagements assurés (impact de la concurrence sur les prix de l'assurance).
- Actif, Il s'agit des risques liés aux variations des taux d'intérêt sur les marchés obligataires. Il correspond au risque que les actifs soient plus longs que les passifs. Pour une compagnie d'assurance, ce risque peut conduire à la situation d'avoir à céder des obligations en moins-values pour payer les sinistres. En effet, si les engagements envers les assurés arrivent en moyenne à échéance avant le remboursement des obligations détenues par l'assureur, il va devoir les vendre. Si les taux d'intérêt ont monté, les obligations achetées antérieurement sont en moins-values.

La gestion actif-passif n'est pas seulement une analyse mais également une action sur les postes du bilan pour rechercher l'équilibre à moyen et long terme de l'institution. Il faut donc se poser la question des moyens, de l'organisation et des systèmes d'information qui permettront de piloter cet équilibre de l'institution.

II- La notion de l'analyse financière :

L'analyse financière est une façon de transcrire la réalité économique et financière de l'entreprise en un usage universel permettant le développement d'outils de suivi de l'activité. Il s'agira ici de définir les notions de base relative à l'analyse financière.

1- Définition de l'analyse financière :

D'après COHEN-Elie, « l'analyse financière constitue un ensemble de concepts, des méthodes et d'instruments qui permettent de formuler une appréciation relative à la situation financière de l'entreprise, aux risques qui l'affectent, au niveau et à la qualité de ses performances »³⁴

2- Les méthodes de l'analyse financière :

Les indicateurs de gestion utilisés pour réaliser un diagnostic sont variés de façon à répondre aux attentes de différents utilisateurs (l'actionnaire, le dirigeant, le salarié, le fournisseur, le banquier), ils sont généralement issues de deux méthodes d'analyse³⁵

2-1-L'analyse statique « fondée sur l'analyse du bilan »

Cette démarche a été fréquemment remise en question et son utilité s'est trouvée ainsi vigoureusement contestée. Cette approche fournit en effet des indications irremplaçables et permet de répondre à des questions essentielles relatives à l'appréciation des conditions d'équilibre financier. Ces questions concernent notamment :

- la composition du patrimoine et son évolution dans le temps ;
- l'ajustement entre les liquidités cumulées par l'entreprise et les échéances qu'elle peut anticiper à une date donnée ;
- l'adéquation entre la composition des ressources collectées par l'entreprise et les emplois qu'elles permettent de financer.

³⁴Cohen Elie, Analyse financière, Edition ECONOMICA, 5eme édition, Paris, 2004,p,08.

³⁵Idem, pp,15 ,16.

2-2-L'analyse dynamique « fondée sur l'étude des flux financiers »

Les démarches d'analyse dynamique connaissent à juste titre une remarquable extension dans la mesure où elles permettent d'intégrer de façon cohérente l'étude de l'équilibre financier et celle des performances de l'entreprise, leur richesse et leur fécondité doivent donc souligner.

La richesse de ses méthodes et l'ampleur de ses champs d'application font ainsi de l'analyse financière un élément fondamental du raisonnement financier et de la pratique financière.

3- Les étapes de l'analyse financière

Pour être en mesure de porter un jugement sur la situation financière d'une entreprise l'analyse doit tenir compte de l'ensemble d'informations disponibles surtout, celles publiées par la comptabilité ou d'autres sources. Généralement, plusieurs étapes doivent être suivies à savoir ³⁶:

- Procéder à l'examen global des états financiers : cet examen porte généralement sur les emplois (actif), les ressources (passif), les ventes et les bénéfices ;
- Etudier l'environnement de l'entreprise (son secteur d'activité, la convention collective à laquelle elle doit se référer, la concurrence, la répartition de son capital) ;
- Analyser le rapport du vérificateur, l'énoncé des principes comptables, les notes aux états financiers et d'autres informations pertinentes ;
- Appliquer les techniques d'analyses comme les ratios ;
- Analyser le compte de résultat et calculer « les soldes intermédiaires de gestion » pour expliquer la formation du résultat ;

Enfin, porter un jugement sur la situation financière, formuler des recommandations et prendre des décisions.

³⁶Asloudj Ndjima. Goutal Wahiba : « analyses financière d'une entreprise : cas de la STH-DRC de Béjaia », mémoire de master 2 en sciences économiques, option MBEI, université A.MIRA Béjaia, 2016-2017, p.19.

4- Utilité de l'analyse financière :

L'analyse financière au sens d'analyse fondamentale ne se limite pas à un simple examen plus au moins approfondie et critique des comptes. Mais l'analyse financière joue un double rôle dans le processus de communication interne et externe de l'entreprise. D'une part, elle constitue une source d'indicateurs élaborés à partir de l'information comptable établie par l'entreprise. D'autre part, elle permet au destinataire de l'information d'en assurer l'interprétation.

En effet, l'analyse financière sert à apprécier :

- La santé financière de l'entreprise : est-elle solide ? dispose-t-elle d'une structure financière adaptée ? quel est son endettement ?
- Les perspectives développements : l'entreprise est-elle en phase de croissance, de stabilité ou de déclin ? le secteur est-il porteur ? existe-t-il des concurrents sérieux ?
- La gestion et la rentabilité de l'entreprise : sa pérennité est-elle assurée ? présente-t-elle des risques de dépôt de bilan ? quelle est sa performance ? est-elle rentable ?³⁷

De ce qui précède, nous pouvons dire que l'un des principaux objectifs de l'analyse financière est la mesure de la rentabilité de l'entreprise, que nous aborderons en détail dans la suite de notre recherche.

³⁷LokonoAlscelGilkrst , Etude de la rentabilité économique et financière d'une société d'Etat : cas de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) » Mémoire de fin de formation pour l'obtention de la maîtrise professionnelle de techniques comptable et financières, Centre Africain d'Etude Supérieures en Gestion promotion (2011-2012),p.10.

Section 2 : Etude et les étapes de l'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance

L'activité de l'assurance se caractérise par l'inversion du cycle de production. C'est-à-dire l'assureur reçoit le règlement (la prime) pour une prestation dont le versement est conditionné à la réalisation du risque assuré. Donc, les entreprises d'assurance sont obligées de constituer des provisions afin de disposer de capacités financières suffisantes pour indemniser les assurés lorsqu'un sinistre survient. Ces provisions sont représentées par les placements des sociétés d'assurance.

La comptabilité d'assurance est régie par les règles comptables communes à toutes les entreprises. Mais également par des normes spécifiques du fait de la nature particulière de la production des services assurés.

L'objectif de toute entreprise est de réaliser des bénéfices, donc de rentabiliser ses capitaux investis pour assurer son développement d'une part, et d'autres parts, il faut que l'entreprise veille sur la détection et la limite des risques qui sont liés étroitement à son activité économique.

La mesure de la rentabilité d'une compagnie d'assurance se fait à l'aide de :

- L'analyse des indicateurs.
- L'analyse de la politique de tarification.
- Les tableaux de bord de gestion.

Il s'agira ici de définir les notions de base relatives à la rentabilité et la définir.

1.L'étude de la rentabilité

1.1. Définition de la rentabilité

Globalement la rentabilité peut être définie comme : « l'aptitude de l'entreprise à sécréter un résultat exprimé en unité monétaire ».³⁸ La rentabilité est donc un critère de ce qui est rentable, c'est-à-dire, soit qu'il produit une rente et par expansion donne un bénéfice suffisant, soit qu'il donne de bons résultats.

1.2. La typologie de la rentabilité

Etant donné qu'il ya plusieurs niveaux de résultat, lesquels sont obtenus à partir de différents moyens (économiques, financiers...), la rentabilité comporterait donc plusieurs facettes dans la mesure où l'entreprise doit satisfaire ses différents partenaires qui ont des perceptions divergentes de la performance dans le cadre de calcul de la rentabilité. On distingue cinq catégories de rentabilité, il s'agit de :

³⁸Colasse Bernard, La gestion financière de l'entreprise, PUF, Paris, 1993, p.299

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

- La rentabilité économique ;
- La rentabilité financière ;
- La rentabilité commerciale ;
- La rentabilité d'exploitation ;
- La rentabilité de la marge d'assurance nette.

1.2.1. La rentabilité économique (RE)

1.2.1.1. Définition de la (RE) : « la rentabilité économique est un indicateur synthétique qui exprime l'efficacité du processus d'exploitation »³⁹. Elle met en cause le rapport entre une mesure du résultat et les actifs avancés afin de l'obtenir. ⁴⁰

1.2.1.2 Mode calcul de la (RE)

La rentabilité économique se mesure par le ratio suivant:

$$\text{Ratio de rentabilité Economique (RRE)} = \text{Résultat net/Total actif}$$

1.2.2. La rentabilité financière (RF)

1.2.2.1 Définition de la rentabilité financière

« La rentabilité financière mesure la rentabilité de l'entreprise du point de vue de chaque pourvoyeur de fonds, que ce soit des actionnaires ou des prêteurs. En ce qui concerne la rentabilité du point de vue des actionnaires il s'agit d'estimer le taux de rémunération du capital financier. C'est-à-dire la rentabilité d'investissement réalisée par les propriétaires de l'entreprise »⁴¹

1.2.2.2 Mode de calcul de la rentabilité financière

La rentabilité financière fait référence, aux dénominateurs, à des capitaux investis par les bailleurs de fonds de l'entreprise, actionnaire et prêteur. Elle se mesure par le ratio suivant : ⁴²

$$\text{Ratio de rentabilité Financière (RRF)} = \text{Résultat net/Capitaux Propres.}$$

³⁹Marion Alain, Analyse financière : concept et méthode, édition DUNOD, Paris, 2007, p.01

⁴⁰Cohen Elie, Op, Cit, p ;84.

⁴¹Ginglingeredit, Gestion financière de l'entreprise, Edition Dalloz, Paris, p.37.

⁴²Marion Alain, Op.Cit, p.189

1.2.3. La rentabilité Commerciale (RC)

1.2.3.1. Définition la rentabilité Commerciale (RC)

La rentabilité commerciale représente la politique de prix de l'entreprise et la marge brute qu'elle dégage sur le prix de revient des produits qu'elle vend. La rentabilité commerciale est un indicateur de gestion essentiel à l'activité des entreprises de distribution : ⁴³

- Des conditions d'approvisionnement ;
- De sa politique de prix est-elle la possibilité de récupérer sur ses prix de vente la hausse des coûts de ses achats ;
- De sa politique de produits élargissement de la gamme des produits commercialisés.

1.2.3.2. Mode de rentabilité Commerciale (RC)

La rentabilité commerciale se calcul par le ratio suivant:

$$\text{Ratio de rentabilité Commerciale (RRC)} = \text{Résultat net} / \text{Chiffre d'affaires}$$

1.2.4. Rentabilité d'exploitation (RE)

1.2.4.1 Définition de la rentabilité d'exploitation

Cet indicateur de la trésorerie dégagée par l'entreprise. C'est un indicateur avancé de la rentabilité économique d'une affaire. Ce ratio est généralement supérieur à 10% dans les entreprises industrielles et varie entre 6% et 8% dans les entreprises de négoce.

Le but premier d'une entreprise est de créer de la richesse. Pour cela, une batterie d'indicateurs s'attache à mesurer la rentabilité du chiffre d'affaires.

1.2.4.2 Le mode de calcul de la rentabilité d'exploitation

La rentabilité d'exploitation se calcule par le ratio suivant :

$$\text{Rentabilité d'exploitation} = \text{Marge d'assurance nette} / \text{Chiffre d'affaire} \quad \text{Où le chiffre d'affaires} = \text{Primes émises} + \text{coût de police.}$$

Ce ratio mesure l'intégration de l'entreprise dans le processus de production ainsi que le poids des prestations dans les primes émises (CA)

⁴³RedgemNecib, Méthodes d'analyses financières, Edition DAR EL OULOUM, 2005,p.100.

1.2.5 La rentabilité de la marge d'assurance nette

1.2.5.1 Définition de la rentabilité de la marge d'assurance nette

La marge nette ou marge bénéficiaire nette est un élément comptable qui permet de donner en pourcentage la rentabilité d'une entreprise. C'est un ratio qui permet de déterminer ce que gagne une entreprise une fois toutes ses charges sont payées.

1.2.5.2 Le mode de calcul de La rentabilité de la marge d'assurance nette

La rentabilité de la marge d'assurance se calcul par le ratio suivant

$$\text{Rentabilité de la marge d'assurance nette} = \frac{\text{Résultat technique opérationnel}}{\text{Marge d'assurance nette}}$$

1.3 L'importance de la rentabilité

La rentabilité des capitaux investis est une variable importante pour toute entreprise, et l'un des critères essentiels d'action des institutions financières⁴⁴. En effet, la rentabilité est l'une des principales sources de production du capital. Un bon secteur assurantiel est constitué d'une compagnie d'assurance rentable est doté de fonds propres en quantités adéquates.

La rentabilité d'une société d'assurances est révélatrice de sa position concurrentielle sur les marchés assurantiels et de la qualité de sa gestion. L'existence de la rentabilité est nécessaire à toute institution financière. D'abord elle est la garantie du maintien de la solidité de la structure financière qui doit résulter d'une progression des fonds propres proportionnels à celle des sinistres.

Enfin, une rentabilité en évolution régulière sera également un élément qui va faciliter la mise en œuvre des plans stratégique de la société.

1.4 Le suivi de la rentabilité

L'analyse de la rentabilité peut se faire périodiquement et de façon continue pendant l'année, après un certain nombre d'années ou à chaque exercice. L'analyse continue pendant l'exercice permet d'observer toutes les anomalies et d'y remédier. Elle constitue ainsi un outil performant de pilotage, mais cela demande de grands moyens. On peut se contenter de

⁴⁴Sautter Christian., Introduction : trois essais sur la rentabilité, revue économie et statistique, numéro 60, 1974, p03.

l'analyse à chaque exercice. Le suivi de la rentabilité peut se faire par différents ratios que nous avons vus plus haut.

1.5. Par la méthode des Ratios

L'analyse par la méthode des ratios est une méthode d'analyse employée depuis longtemps par le cadre dirigeant pour surveiller, agir sur les performances de leur entreprise et pour une meilleure prévision⁴⁵. Le respect des ratios de rentabilité permet d'être dans les normes et de suivre l'évolution de l'état de l'institution.

1.5.1.1 Définition d'un ratio

« On appelle ratio un rapport entre deux grandeurs significatives de l'activité de l'entreprise. Un ratio doit donc exprimer obligatoirement une valeur relative et par voie de conséquence rendre compte, de manière également significative des modifications intervenues dans la structure d'exploitation ou dans la structure financière de l'entité »⁴⁶.

Deprez. M et Duvant.M, expliquent aussi que : « un ratio est un rapport combinant deux valeurs caractéristiques extraites des documents d'une entreprise »⁴⁷.

1.5.1.2 Types de ratios

Il n'est pas nécessaire d'en calculer un très grand nombre pour obtenir le complément d'analyse recherché. Certains sont communs à toutes les sociétés, d'autres ne sont pertinents que pour un secteur ou une structure donnés. Sont distingués ⁴⁸:

- Les ratios d'activité,
- Les ratios de structure financière,
- Les ratios de liquidité et de trésorerie ;
- Les ratios de rentabilité.

1.5.1.3 Utilité des ratios

L'analyse financière par ratios permet au responsable de suivre le progrès de son entreprise et de situer l'image qu'elle offre aux tiers intéressés tels que les actionnaires, les banquiers, les clients et les personnels. Rappelons qu'il s'agit d'une version à posteriori. En effet pour une

⁴⁵Depallens Georges, Jobard Jean-Pierre : « Gestion financière de l'entreprise », 11^{ème} Ed.1997, P.811.

⁴⁶AlfonisGerard., Paul Grandjean, Pratique de gestion et d'analyse financière, éditions d'organisation, 1986, p 88.

⁴⁷Derez Michelle, Marcel Duvant, Analyse financières. Édition techniques, septembre, 1999, P. 25.

⁴⁸Bougaham Mohamed, Diagnostic financier d'une entreprise Cas de CEVITAL SPA, Mémoire de Master en Sciences de Gestion Option : Finance d'Entreprise, Université A-Mira de Bejaia, 2014/2015, p. 54.

entreprise, le fait d'avoir de bons ratios à la clôture de l'exercice, n'implique pas un immédiat favorable. On va citer quelques objectifs⁴⁹:

- Facilite l'interprétation économique et financière de la situation de l'entreprise, et d'identifier d'éventuel problème ;
- Facilite la comparaison entre deux ou plusieurs entreprises similaires ;
- Joue le rôle d'indicateur des points faibles et points forts qui caractérisent la politique financière.

Remarque

- La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, les ratios ne sont qu'une première étape. Ils ne donnent pas au gestionnaire qu'un fragment de l'information dont il a besoin pour décider et choisir.
- La réussite d'une décision financière repose sur l'aptitude des responsables à prévoir les événements. La prévision est la clé du succès de l'analyste financier. Quant au plan financier, il peut prendre de nombreuses formes qui doivent tenir compte afin de les analyser correctement, ainsi que ses faiblesses pour mieux y remédier.

2. Les étapes d'analyse de la rentabilité

La rentabilité des activités d'assurances dommages provient à la fois de la contribution du résultat technique (autrement dit de la couverture par l'assureur de l'aléa de sinistre) et de la contribution du résultat financier de l'assureur (production financière liée aux placements constitués en représentation des fonds propres et des provisions techniques de la compagnie).

2.1 L'analyse du compte de résultat

Les éléments clés de l'analyse du compte de résultat d'une compagnie d'assurance sont les comptes techniques dont la somme des résultats fait sortir le résultat d'exploitation.

L'évolution des primes émises reflète l'effort commercial de la société.⁵⁰

2.2 L'analyse des primes

L'activité commerciale de l'assureur se traduit par la couverture d'un risque pour une période de temps déterminée en échange duquel son client lui verse une prime d'un montant préalablement défini. Lorsque la prime est encaissée par l'assureur, elle est dite « **émise** ».

Les polices d'assurance est donc les primes ne sont pas toutes émises le 1^{er} janvier mais à tout moment de l'année: souscrite en général pour une durée d'une année, l'assureur

⁴⁹Vizzavona Patrice, Gestion financière, Tome, 1^{ère} Edition. Atol éditions. 1991. P. 52.

⁵⁰<https://anouarelka.wordpress.com/2015/11/13/analyse-des-etats-financiers-des-compagnies-dassurance>.

enregistre, dans son compte de résultat, la prime au prorata temporis : la prime sera alors dite« **acquise** ».

2.3 L'analyse de la sinistralité

Second pilier de l'analyse de la rentabilité technique du compte d'exploitation en assurance dommages, les sinistres constituent la partie cruciale de l'étude de rentabilité.

2.3.1 Le montant des sinistres provisionnés

Les sinistres enregistrés par l'assureur dans son compte de résultats et qui sont utilisés dans le calcul du ratio comprennent en réalité plusieurs éléments : les sinistres futurs, non encore déclarés, mais qui font l'objet d'une estimation de leur coût futur par l'assureur. L'actuaire déterminera le montant de la provision à constituer en fonction de multiples observations statistiques et d'estimations concernant notamment la fréquence et le coût moyen des sinistres, l'inflation, l'environnement jurisprudentiel...

Les sinistres provisionnés constituent ainsi un engagement technique au passif du bilan de l'assureur qui reflète la somme des sinistres que l'assureur estime qu'il aura à payer un jour. Lorsque que les sinistres provisionnés sont réglés, la provision de sinistres diminue d'autant.

2.3.2 Le suivi de la provision pour sinistre

Compte tenu de son cycle d'exploitation inversé, l'assureur vend le prix d'un service sans en connaître exactement le coût. La provision de sinistre fera donc l'objet d'un suivi au cours du temps et son montant sera réajusté en fonction des dernières informations portées à la connaissance des actuaires (expérience de l'assureur, informations spécifiques en provenance du marché ou des concurrents, revues actuarielles indépendantes).

Il faut approcher les provisions de sinistres comme une somme d'éléments instables dont le montant fluctue dans le temps et qui fait l'objet d'ajustement positifs (bonis de liquidation) ou négatifs (malis de liquidation) au fil du temps.

2.4 L'analyse des coûts

En plus du coût des sinistres, l'assureur doit engager un certain montant de dépenses nécessaires à son activité commerciale (acquisition des primes) à la gestion au règlement des sinistres. Il convient de noter qu'en fonction de l'organisation des assureurs opérant sous forme de groupe, les coûts de la maison mère (direction générale et fonctions centrales, qui comprendra également les coûts réglementaires) pourront être ou non réalloués aux entités opérationnelles.

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

Les coûts liés à l'activité commerciale de l'assureur sont les plus significatifs et correspondent aux commissions versées aux apporteurs qu'ils soient agents généraux ou courtiers.

Les coûts administratifs et de gestion comprennent l'ensemble des autres coûts et reflètent les coûts de fonctionnement liés à la souscription et à la gestion de la compagnie, du personnel y étant rattaché, les bureaux, les taxes sur primes, etc.⁵¹

2.5 L'analyse du compte financier

Entre le moment où il souscrit la prime d'assurance et le moment où il paiera le sinistre, l'assureur investira les sommes dans des actifs financiers. Ces placements financiers l'actif du bilan de l'assureur viennent en représentation des fonds propres et des provisions techniques qui figurent au passif du bilan de la compagnie.

2.6 Analyse du bilan

L'analyse de bilan consiste à recourir à un ensemble des techniques et de normes qui permettent de synthétiser et analyser d'un point de vue économique et financier les principales masses d'actifs et de passifs d'une société ou d'une entreprise individuelle.

2.6.1 Les provisions

L'assurance est principalement caractérisée par l'inversion du cycle économique de production. La société d'assurance collecte des primes mais ignore ex-ante ses charges techniques, c'est-à-dire, les sinistres qu'elle aura à payer. Pour assurer une couverture de ses charges techniques, qui sont souvent très importantes, et par conséquent se prémunir des aléas, la compagnie d'assurance est tenue de constituer dans ses livres des provisions techniques, relativement significatives, et d'avoir dans ses actifs, des placements en représentation de celles-ci.

Selon Anne Le Manh⁵² une provision est un passif dont l'échéance ou le moment est incertain. Les provisions sont des corrections comptables destinées à anticiper une charge.

« Les provisions techniques sont les provisions destinées à permettre le règlement intégral des engagements pris envers les assurés et bénéficiaires de contrat. Elles sont liées à la technique même de l'assurance et imposées par la réglementation ».

Ces provisions constituent l'un des aspects les plus spécifiques et les plus délicats de la comptabilité des compagnies d'assurance : en effet, pour l'essentiel, elles résultent d'évaluations et d'estimations qui doivent être faites avec la plus grande prudence »⁵³

⁵¹ Trainar, Philippe., Thourot, Patrick: Op, Cit, p. 329, 330

⁵² Anne, Le Manh, « comptabilité approfondie » Edition le Foucher, P, 53.

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

Le rapport existant entre les capitaux propres et les provisions techniques des sociétés d'assurances est un ratio de solvabilité. Il exprime la marge dont dispose la société pour absorber une insuffisance des provisions techniques.

2.6.2 La marge de solvabilité

La marge de solvabilité est l'ensemble des ressources constituées notamment par le capital social, les réserves, destinées à pallier une insuffisance des provisions techniques. Les entreprises d'assurance doivent justifier de l'existence d'une telle marge et le législateur, défenseur des intérêts de l'assuré, a pour constante préoccupation que l'assureur soit en mesure d'honorer ses engagements.

A cette fin, le législateur définit des règles de détermination des provisions techniques et pose le principe de couverture de ces provisions par des actifs équivalents. La marge de solvabilité se calcul comme suit :

Marge de solvabilité = capital social + réserves règlementaires +provisions réglementaires+/- report à nouveau
--

Cette marge doit être $\geq 20\%$ primes acquises ou $\geq 15\%$ dettes techniques.

2.6.2.1 Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière

Ce ratio mesure le taux de financement par l'environnement externe c'est-à-dire les tiers par rapport au financement de l'entreprise par ses propres moyens (les capitaux des investisseurs. Il se calcul comme suit :

Ratio de solvabilité = Fonds propres/ les dettes à long terme

2.7. Ratios d'activité

On en distingue :

2.7.1 Taux de croissance du portefeuille

⁵³Dieynaba, L Y : « L'expert-comptable (commissaire aux comptes) face aux risque d'audit des sociétés d'assurances de dommages : cas du cabinet pyramid group Sénégal », Mémoire de master professionnel en audit et contrôle de gestion (MPACG), Institut Supérieur de comptabilité, de Banque et de Finance (ISCBF), Centre Africain d'Etude Supérieures en gestion, promotion (2010-2012), p. 15.

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

Ce ratio mesure la croissance du portefeuille en nombre de contrats. Il s'explique d'une part par le nombre d'affaires nouvelles souscrites et d'autre part par le nombre de résiliations enregistrées. Il est calculé de la façon suivante :

$$\text{Taux de croissance du portefeuille} = \frac{\text{Nb contrats en portefeuille } 31/12/N - \text{Nb contrats en portefeuille } 31/12/N-1}{\text{Nb contrats en portefeuille } 31/12/N-1}$$

2.7.2 Taux de marge d'assurance nette

$$\text{Taux de marge d'assurance nette} = \frac{\text{Charge de fonctionnements}}{\text{Marge d'assurance nette}}$$

Ce ratio mesure l'excédent des primes acquises sur les prestations.

2.8 Ratios techniques et financière

On en distingue :

2.8.1- Ratio sinistralité (S/P)

Ce ratio est très utilisé par les compagnies d'assurance. Il fournit une aide à la décision en permettant, entre autres, de mesurer la performance des produits d'assurance, et de définir la rentabilité de ces derniers⁵⁴. Ce ratio est généralement réservé à la branche d'assurance non vie.

2.8.1.1 Définition de ratio sinistralité

Le ratio sinistralité est un ratio technique calculé par l'assureur afin de vérifier la rentabilité d'une police d'assurance : il consiste à calculer le rapport entre le montant des sinistres et celui des primes (S/P). L'analyse de ce ratio permet d'apprécier l'efficacité technique d'un assureur dommage.

Les compagnies d'assurance sont des entreprises fonctionnelles et en principe, elles doivent couvrir tous les frais afférents à leurs activités. Ce qui implique que ce ratio doit être nécessairement inférieur à 1. Autrement dit, les primes encaissées devraient être supérieures au remboursement (ou à la prise en charge) des sinistres.

$$\text{Ratio sinistralité} = \frac{\text{Charges des sinistres brutes } N}{\text{Primes acquises } N}$$

⁵⁴Gourlier Sophie : « analyse de la rentabilité d'un produit en santé individuelle » Mémoire présenté devant l'université Paris Dauphine pour l'obtention du diplôme du Master Actuariat et l'admission à l'institut des actuaires le 14.11.2014, p. 41.

2.8.2 Ratios de frais de gestion

Les frais de gestion sont composés des frais d'acquisition, des frais d'administration, des autres charges techniques et des frais de gestion des sinistres.

Plusieurs ratios de frais peuvent donc être calculés. Le calcul habituellement retenu est sur la base des primes émises. Au niveau du compte de résultat, les frais de gestion des sinistres sont inclus dans les charges des sinistres. Le ratio de frais de gestion est le suivant :

$$\text{Ratios de frais} = \frac{\text{Frais de gestion (hors frais de gestion des sinistres)}}{\text{primes émises}}$$

2.9 Ratio de la marge bénéficiaire (profitabilité)

$$\text{Ratio de la marge bénéficiaire} = \frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaires}}$$

Ce ratio permet de dégager l'excédent du chiffre d'affaires après déduction de toutes les charges (techniques, charges de fonctionnement, les dotations, les charges financières...).

Les éléments précédents constituent des instruments d'évaluation et d'analyse de la santé financière de la compagnie et compte tenu du cycle d'exploitation d'une compagnie d'assurance la maîtrise des grandeurs financières est une fatalité.

Section 3 : La gestion des risques au sein d'une compagnie d'assurance

Toute activité économique et financière est conditionnée par une prise de risque. Pour la société, leurs gestion et leurs maitrises assure à la l'entreprise d'atteindre ses objectifs et éviter les mauvaises prestations. Dans le domaine des assurances, les risques sont omniprésents. Chaque contrat d'assurance présente un risque, ce dernier dépend de plusieurs paramètres et se présente sous différentes formes, pour cela le service de gestion des risques occupe une place importante dans la conduite et le pilotage des différentes activités de l'entreprise d'assurance.

3-1- Concepts sur la notion de risque en assurance

C'est l'interprétation d'éventuels dommages survenus après établissement d'une police d'assurance à un assuré.

3-2- Définition de risque

Pourque l'opération d'assurance soit possible, il faut que l'assureur soit capable de donner un prix actuel à un évènement futur. C'est ce que permet de définir la notion de risque.

« Le risque, est la valeur monétaire actuelle d'un évènement futur, le calcul de cette valeur mobilise des instruments et des techniciens spécialisés dans l'actuariat. La valeur actuelle d'un évènement futur dépend en particulier de sa probabilité, ce qui fait qu'elle est une fraction de celui-ci, souvent une très petite fraction. »⁵⁵

3-3- Les conditions d'assurabilité d'un risque

Un risque peut être assuré par une entreprise d'assurance que si deux conditions sont remplies :

- On peut lui donner un prix lui attribuer une valeur monétaire. Cela passe par des conventions, en particulier quand il s'agit d'évaluer des pertes par nature hors commerce.

⁵⁵Trainar Philippe., Thourot Patrick : gestion de l'entreprise d'assurance, édition Dunod 2 éd paris 2017, p, 4.

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

- Il doit être mutualisable. L'assurance est le contraire du pari : un risque unique n'est pas assurable. Il ne le devient que s'il est suffisamment mutualisé.

2-Les différents types de risques

Il existe de multiples typologies de risques⁵⁶. La première sépare le risque que l'on subit et les risques que l'on prend dans le cadre de son activité. Solvabilité il s'articule autour de la classification qui suit :

2-2 Le risque de souscription

Si le risque de perte de la valeur liée aux fluctuations des prestations à verser aux assurés, le risque de souscription résulte d'évolution statistique, macroéconomiques ou comportemental (anti sélection, aléa moral) ainsi que la survenance de phénomènes dit catastrophique, c'est-à-dire, une faible probabilité d'occurrence et à forte intensité financière.

2-3- Le risque de marché

Le risque de marché de l'assurance est le risque de perte de valeur liée aux fluctuations des marchés financiers. Le risque de marché résulte principalement de l'existence du taux minimum garanti aux assurés ainsi que des écarts d'adossement entre les actifs et les passifs de l'assurance, qui, la plus part du temps, tirent leur origine respectivement différentes à l'actif et au passif.

Parmi les risques de marché, le risque de liquidité est celui de ne pouvoir vendre à son prix un titre financier. Il peut se traduire, soit par une impossibilité effective de vente soit par une décote par rapport au prix de revient.

2-4- Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de pertes de valeur liée aux effets de changement de la qualité de crédit des créances de l'assureur. Le risque de crédit porte, à la fois, sur les émetteurs des instruments financiers dans lesquels les entreprises d'assurance investissent les primes reçues des assurés, et sur les sous-traitants et les réassureurs sur lesquelles ces entités ont des créances représentatifs de flux d'assurance à recevoir.

⁵⁶Trainar Philippe., Thourot Patrick : Gestion de l'entreprise d'assurance, édition Dunod 2 éd paris 2017, p. 4.

2-5- Le risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de perte de valeur liée à des processus internes défaillant ou inadaptés ou à des événements externes. Le risque opérationnel recouvre donc le risque d'image de l'entreprise, le risque dysfonctionnement des procédures internes, les attaques extérieures, les fraudes internes et externes

A titre d'exemple, les cyber-risque menacent de plus en plus les entreprises et recouvrent les pertes financières, les risques de réputation, les dénis de service. Ces risques sont liés à des failles des systèmes d'information permettant des attaques externes. Le risque juridique, le risque de fraude, le risque de réputation sont donc des risques opérationnels.

2-6- Les autres risques

D'autres risques pèsent sur les entreprises d'assurance. Le risque stratégique (mauvais choix de management), le risque de non-conformité ou le risque business (déviations du volume d'activité par rapport aux objectifs budgétaires) ne sont par exemple pas intégrés dans les calculs de solvabilité.

A côté des risques statistiques (déviations encadrées simplement par la loi des grands nombres), des risques comportementaux (comportement des assurés ou des vendeurs modifiés par le produit d'assurance en lui-même), des risques de catastrophes, on retrouve une autre forme de d'aléa, l'incertitude.

Les assureurs sont des entrepreneurs lorsqu'ils sont sur des nouveaux marchés, des nouveaux modes de distribution, des catégories de risque qu'ils ne connaissent pas mais surtout lorsqu'ils innovent ou qu'ils s'adaptent à de nouveaux modes de vie, de consommation, à de nouvelles technologies. Ils sont confrontés à un manque de données statistiques ou de prix de marché, et donc à une forte incertitude sur la volatilité des affaires qu'ils mettent en place.

3- Le cycle des risques :

Le cycle des risques comportent quatre étapes majeures⁵⁷ :

3.1.la politique de risque

Cette phase (Entreprise Risk Management, ERM) comprend la définition de la mise en œuvre de la politique de risque : elle explicite la stratégie risque, la gestion du capital, les gouvernances, les processus de décision. Elle est validée par l'organe de la direction de l'entreprise (le conseil d'administration par exemple)

3.2 La prise de risque

La prise de risque recouvre la souscription d'affaire, acquisition de portefeuilles ou de compagnies mais également investissement.

3.3 Le suivi des risques

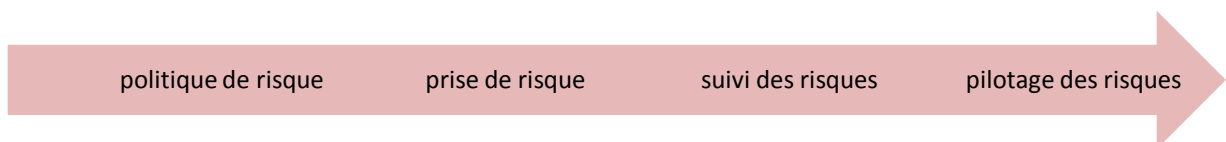
Le suivi des risques intègre l'établissement avec tous ses services, le calcul des provisions et de la solvabilité sont les clés d'une bonne politique se suivi de risque.

3.4 Le pilotage des risques

Le pilotage des risques intégrés l'atténuation des risques. Il s'agit de la mise en œuvre des transferts de risque (réassurance, titrisation, swaps de porte feuilles, etc).

Ce qui est bien illustré dans la figure suivante :

Figure n°4 : le cycle des risques



4 – La gestion du risque

⁵⁷Trainar,Philippe.,Thourot,Patrick ;Op, Cit,p.157

Le système de gestion des risques facilite l'atteinte des objectifs de développement, de rentabilité et de solvabilité du résultat de l'entreprise, minimise le risque de faillite et garantit ainsi la réalisation de la promesse faite à ses clients

4-1- Définition de la gestion des risques

La gestion de risque peut être définie comme l'ensemble des activités coordonnées en vue de réduire le risque à un niveau jugé tolérable ou acceptable. Cette définition, cohérente avec les concepts présentés dans les guides (ISO/CEI) 51 et 73 (ISO 99), s'appuie, ainsi sur un critère d'acceptabilité du risque.⁵⁸

4-1-1- Les objectifs de gestion des risques

La gestion des risques est une opération commune à tout type d'activité. Les objectifs visés peuvent concernés par exemple :

- Le gain de rentabilité et de productivité ;
- La gestion des coûts et des délais ;
- La qualité d'un produit....

4-1-2- Les phases de la gestion des risques

La gestion des risques est un processus itératif qui inclut notamment les phases suivantes :

- Appréciation du risque (analyse et évaluation des risques) ;
- Acceptation du risque ;
- Maitrise ou réduction du risque.

4-2- Le dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques permet à l'entreprise d'assurance d'identifier, de mesurer, de contrôler, de gérer et de déclarer les risques auxquels elle est ou pourrait être

⁵⁸MekiriAboubak : « Contribution à l'analyse des risques et l'amélioration de la procédure d'identification, et la hiérarchisation des mesures de contrôle ». Mémoire de Master, Domaine : Sciences technologiques. Faculté Génie Industriel. Université de M'HAMED BOUGARA BOUMERDES Promotion (2016 2017), P 28.

exposée. Au niveau individuel et agrégé, ainsi que l'interdépendance entre ses risques ce système de gestion des risques est intégré à la structure organisationnelle, au processus de prise de décision et aux procédures d'informations de l'entreprise d'assurance.

4-2-1- Les contraintes à respecter par le dispositif de gestion des risques

Le dispositif de gestion des risques doit respecter les contraintes suivantes

- Le dispositif doit être complet : il couvre l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée
- Le dispositif doit être cohérent : il permet de réconcilier dans une version globale la stratégie de risque des actionnaires, des managers et les prises de décision opérationnelles de l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise ;
- le dispositif doit être homogène : il inutile de surprotéger l'entreprise face à un risque pour l'exposer de manière inconsidérée à un autre ;
- Le dispositif doit être intégré dans l'activité opérationnelle : il ne s'agit pas d'une organisation parallèle réservée à quelques fonctions spécifiques de l'entreprise mais d'un cadre opérationnel pour tout les collaborateurs ;
- Le dispositif doit être simple et compréhensible : ca ne doit pas être un processus administratif complexe mais un système d'information et des procédures de décision facile à appréhender par les acteurs de l'entreprise.

La prise de risque est le fondement de l'activité de l'entreprise d'assurance. Le dispositif de gestion de risque n'a donc pas vocation à empêcher la prise de risque mais à l'encadrer, la rendre explicite et cohérente avec la stratégie de développement et les attentes des actionnaires⁵⁹

5- Les outils de gestion des risques

Ces outils ont souvent plusieurs finalités et sont utilisés dans les différentes phases du cycle des risques de l'entreprise d'assurance.

5-1- Les contrôles

⁵⁹Trainar Philippe., ThouroutPatrick :Op, Cit, P; 152,153

Chapitre (II) : La gestion financière d'une compagnie d'assurance

Le dispositif de contrôle interne des risques est transversal par rapport à l'ensemble des filières de risque. Il s'appuie sur trois niveaux

- 1^{er} niveau les contrôles intégrés dans les opérations
- 2^e niveau : la validation des contrôles du premier niveau effectuée par des équipes dédiées ou des opérationnels indépendants, c'est le contrôle permanent ;
- 3^e niveau : le contrôle indépendant effectué dans le cadre de missions d'audit périodique, ce sont les contrôles ponctuels.

5-2- Les infrastructures

La plus grande limite du dispositif de risque sera toujours le système d'information et la qualité des données disponibles. La meilleure politique de risque, le meilleur modèle sera sans utilité sans une infrastructure informatique de qualité.

6- L'analyse des différents risques

Les risques auxquels sont exposés les bilans des assureurs ont diverses origines et nous nous attacherons à détailler ceux qui pourraient potentiellement avoir le plus de répercussions en terme d'impact bilanciel : ⁶⁰

6-1- Le risque technique

Pour un assureur est de sous-estimer le montant de la prime initialement perçu pour couvrir un risque ainsi que celui de sous-estimer le montant des réserves pour faire face aux sinistres. Il est basé sur une estimation de l'indemnisation (cout du sinistre et des charges afférentes en matière de gestion.

6-2- Le risque de marché

Les assureurs sont confrontés à ce risque en raison de leur activité d'investissement pour compte propre dans le cas d'assurance dommage mais aussi dans l'assurance vie, en raison de ce risque une entreprise d'assurance peut être conduite vers une situation d'insolvabilité. Ces risques peuvent être atténués grâce à une politique de diversification des placements, ce volet ne fait pas partie du noyau de notre étude.

⁶⁰Trainar Philippe. , Thourout Patrick :Op, Cit, P.315-323

6-3- Le risque de liquidité

Le risque de liquidité peut être défini comme étant le risque de disposer de liquidité suffisantes pour que l'assureur fasse face à ses besoins. Une mauvaise gestion des besoins en liquidité sont toujours omniprésents dans l'activité bancaire et assurantielle.

6-3- Le risque opérationnel et de non-conformité

Ce risque correspond au risque d'inadéquation ou de défaillance des processus internes des personnes, des systèmes, ou d'événements extérieurs et des risques juridiques.

Le risque de non-conformité correspond notamment au non respect des règles liées aux activités financières, que se soit de nature législative ou réglementaire, blanchiment d'argent corruption ou financement de terrorisme.

Le risque lié à l'informatisation des activités financières est de plus en plus important, vu l'agrandissement de l'utilisation de l'outil informatique. Une attaque cyber criminelle peut causer des dégâts pour une compagnie d'assurance d'une ampleur inéluctable.

Conclusion

Nous avons consacré ce deuxième chapitre à l'étude des méthodes d'évaluation de la gestion d'un portefeuille en assurance dommage. Cette étude nous permet de faire la synthèse suivante :

Vu le cycle d'exploitation inversé, la rentabilité d'une compagnie d'assurance dépend fortement des décisions de gestion prises par les assureurs dans son bilan, à travers une bonne compréhension des indicateurs et des résultats.

Les compagnies d'assurances sont confrontées à différents risques, l'objectif pour tout assureur n'étant pas d'empêcher la réalisation du risque, puisque ça va de pair avec son activité. Néanmoins, la compagnie peut identifier, qualifier et bien gérer les risques à travers des méthodes et des outils de mesure et de suivis.

Chapitre (III) :
Présentation et étude du portefeuille de la CRMA
Bejaia

Introduction

Lors des deux chapitres précédents, nous avons donné un aperçu théorique sur les assurances en général, et les différents instruments d'analyses du portefeuille d'assurance.

Dans le chapitre suivant, nous allons nous intéresser au cas pratique. Dans un premier temps, nous allons tenter de présenter, l'organisme d'accueil, à savoir, LA CAISSE DE LA MUTUALITE AGRICOLE (CRMA). Ensuite, nous allons passer à une présentation de son portefeuille en particulier le portefeuille automobile objet de la présente étude. En fin, nous allons exposer les différentes garanties d'un contrat assurance automobile et essayer de voir les avenants les plus importants avec un exemple pour chaque contrat.

Section 1 : Historique et présentation de la CRMA Bejaia

La CNMA n'est pas une entreprise récente, elle est parmi les premières entreprises d'assurance en Algérie pour cela un rappel historique est obligatoire.

1. Historique de la CNMA

La Mutualité Agricole a vu le jour sous forme de Crédit Agricole Mutuel, représentée par des caisses locales. Cette institution a été créée dès 1901, dans l'objectif d'offrir du crédit aux agriculteurs. Par la suite, le besoin d'assurer leurs biens s'est fait ressentir, d'où la création des Caisses d'Assurances Mutuelles contre l'Incendie et plus précisément, l'assurance contre l'incendie des récoltes agricoles (l'assurance grêle, et Bétail) et par conséquence, la naissance de :

- La Sétifienne en 1903 ;
- Alger en 1904 ;

Elle est issue de réunification, à partir de 1972, de trois caisses en activité, en restant toujours dans le même cercle agricole, à savoir la Caisse Centrale d'assurance et de réassurance des mutuelles de l'Afrique du Nord (CCRMA) qui a été constitué en 1917, la Caisse Centrale de Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) créée en 1949 et la Caisse Mutuelle Agricole de Retraite (CMAR), créée en 1958.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole est avait alors comme objectif la protection des biens et des personnes du monde rural et des activités connexes à l'agriculture telle que les assurances agricoles, la retraite et la sécurité sociale agricole.

Les dispositions du décret exécutif n°95-97, ont fixé les statuts-type de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole et les caisses liées à cette dernière. Les liens juridiques et organiques entre elles définissent celles-ci comme « des sociétés civiles de personnes à

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

caractère mutualiste et à capital variable. Elles ne poursuivent pas de but lucratif » selon le décret.

En 1995, s'est décidé de transférer les activités de la sécurité sociale et de retraite vers la Caisse Nationale des Assurances Sociales (CNAS) et toute autres activité sous forme de gestion des dossiers de retraite ont été déviés vers la Caisse Nationale de Retraite (CNR). De ce fait, les textes réglementaires du mois d'avril 1995 ont étendu l'objet de la CRMA à l'exercice des opérations de banque en plus de celles des assurances économiques.

L'avènement de l'ordonnance 95-07 du 25 Janvier 1995, instituant la libéralisation et l'ouverture de marché des assurances a poussé la CNMA à œuvrer pour la fidélisation des agriculteurs.

Cependant l'élargissement des actions de la CNMA à d'autres secteurs, est à la fois inévitable et nécessaire eu égard à un contexte très commercial. La CNMA en 2017, est plus qu'une simple compagnie d'assurance, mais un outil financier pour sécuriser et promouvoir la politique agricole et rurale.

1.2. Les activités de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole

Jusqu'à septembre 1995 les activités de la Mutualité Agricole conformément à l'ordonnance 72-64 du 02 Décembre 1972 comprenaient les assurances économiques agricoles (Assurance des Biens) et la sécurité sociale agricole (assurance de personnes).

La banque d'Algérie par règlement n°95-01 du 28 Février 1995 a accordé unedérogration à la CNMA pour effectuer des opérations debanque, ce qui autorise le développement de crédit agricole mutuel. De ce fait, son domained'intervention a été bien élargi et intègre en plus du secteur agricole, ceux des forêts et desactivités connexes.

Elle a en plus, reçue du conseil de la monnaie et du crédit (C.M.C) en 1997un agrément pour une société de Leasing par actions.

Depuis mai 2003, la caisse de mutualité agricole est admise sur décision de la banque d'Algérie sur le marché monétaire interbancaire en qualité d'emprunteur après avoir été sur ce même marché en qualité de prêteur, confirmant ainsi son rôle d'institution financière.

En2006, l'activité banque a été attribuée à lacaisse agricole mutuelle (CAM) détachéede la caisse de mutualité agricole initiale.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

En outre, la CRMA gère pour le compte des pouvoirs publics et dans le cadre du programme de développement agricole et soutien à l'agriculture, la gestion financière des fonds d'Etat⁶¹.

La CNMA, institution financière mutualiste, constitue le partenaire privilégié des pouvoirs publics dans la mise en œuvre des plans de développement de l'agriculture.

Elle domicilie et gère une partie des fonds de l'Etat pour le soutien et le développement du secteur de l'agriculture. Assureur, elle accompagne ses sociétaires et ses assurés. Elle protège les biens et les personnes contre les aléas climatiques. Elle joue un rôle social et économique prépondérant dans le monde agricole et rural.

2. Présentation de la CRMA de Bejaia

2.1. Historique

La caisse régionale est une entité sous forme d'une société civile de personnes à caractère mutuel de droit privé. Les personnes adhérentes à la caisse régionale souscrivent des parts sociales au capital et deviennent des sociétaires de plein droit.

La caisse facilite et garantit toutes les opérations financières de ses sociétaires quand elles sont directement ou indirectement liées à leurs activités professionnelles.

La CRMA de Bejaia a été créée en 1982, avant cette date elle était rattachée à la CCRMA de Sétif en qualité de bureau local.

2.2. Activités de la CRMA

En dépit de la libéralisation et de l'ouverture du marché des assurances, instituées suite à la promulgation de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, la CNMA demeure le leader incontesté des risques agricoles. Toutefois, la CNMA n'entend pas se contenter de cet acquis. Elle agit de façon permanente en vue de consolider sa place et conquérir de nouvelles parts du marché. Pour ce faire, outre la signature de plusieurs conventions d'assurance avec les principaux acteurs du monde agricole et rural, la CNMA œuvre de façon constante pour adopter les produits déjà commercialisés aux besoins de la clientèle. Mais si le segment des assurances agricoles demeure prioritaire dans le cadre de sa politique de développement, il n'en reste pas moins que la CNMA propose toute une gamme de produits couvrant d'autres secteurs d'activité comme : Les assurances automobiles, l'assurance incendie et risques

⁶¹Données officielles de la C.N.M.A, juin 2016.

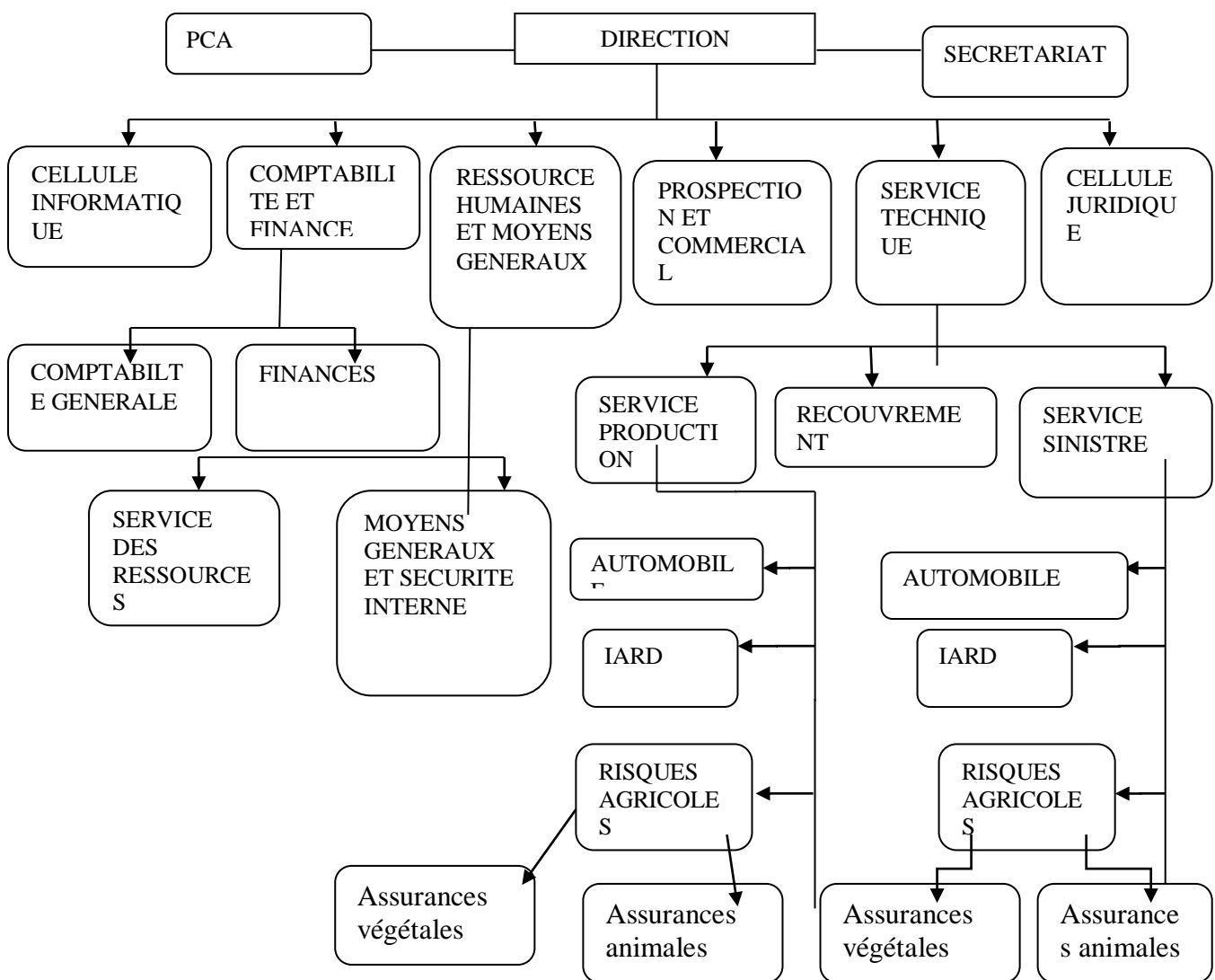
Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

divers, l'assurance végétale et animale, l'assurance des catastrophes naturelles, l'assurance des transports, engineering....

3. L'organigramme de la CRMA de Bejaia

L'organigramme de la CRMA de Bejaia se présente comme suit :

Figure N° 05 : organigramme de la CRMA de Bejaia



SOURCE : réalisé par nos soins.

Nous nous intéressons uniquement aux services où notre stage sera déroulé à savoir : le service production, celui des sinistres et le service de comptabilité.

3.1. Service de Production

C'est un service qui occupe une place primordiale au niveau de la CRMA de Bejaia. En effet, il est chargé de gérer les souscriptions des clients. Il est le service le plus important dans l'agence. Les éléments de ce service appelés généralement «Producteurs», sont à la base de toutes relations directes avec la clientèle ancienne ou nouvelle, tant en termes commercial qu'administratif.

Les producteurs, que ce soit en automobile, en IARD ou en assurances de personnes, connaissent parfaitement les produits commercialisés et transmettent vers la direction générale toutes les informations concernant l'environnement et les besoins des clients. Ils sont chargés, à la fois, de la rédaction et du renouvellement des contrats, ils ont pour missions la production des conditions particulières de chaque catégorie d'assurances mise en vente, de la réception du client, à la saisie du contrat sous le logiciel utilisé par la compagnie (LOGITIP), jusqu'à l'édition des conditions particulières, la signature du contrat par le client et l'encaissement de la prime et de rappeler les clients de l'échéance de leur contrat par téléphone. L'agent producteur assure l'encaissement des primes d'assurances réglées en espèces ou par chèques, la tenue d'un brouillard de caisse sur lequel sont notées toutes les opérations journalières effectuées (les contrats réalisés avec montants) et les après caisses. Les éléments du service production sont en relation directe avec leurs collègues du service sinistres (partage de photos visites de risques) et le responsable de la comptabilité (lui remettre les encaissements par chèque), ils doivent en permanence surveiller les résultats de souscriptions quotidiennes et prendre des mesures correctives en cas de besoin.

3.2. Service des Sinistres

Ce service est au cœur du métier d'assurance, c'est à ce niveau que les assurés sinistrés découvrent la compétence, l'honnêteté et l'efficacité des assureurs. Après réception de chaque déclaration de sinistres, à travers un constat dûment rempli par l'assuré ayant subi un accident, l'agent sinistre doit ouvrir un dossier pour chaque assuré reçu pendant la journée et enregistrer celui-ci sous le logiciel (LOGITIP) et sous un numéro lui correspondant. Il doit informer, clairement et complètement, l'assuré des documents et informations nécessaires

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

pour déterminer la somme de l'indemnisation que la société doit lui verser, en fonction, des garanties choisies lors de la souscription du contrat. Ce montant est arrêté par un professionnel en la matière après expertise des dégâts occasionnés au véhicule de l'assuré. En principe, les sinistres sont réglés rapidement, après rassemblement des justificatifs nécessaires, par l'assuré ou le bénéficiaire et l'établissement du rapport d'expertise par un expert agréé par l'assureur. La responsabilité d'un tiers ou de plusieurs assureurs en cas d'existence d'un adversaire pourrait être mise en cause à l'occasion d'un sinistre. Le service sinistre doit, alors, prendre toutes les mesures nécessaires pour exercer les recours éventuels contre ces tiers lorsque cela a été prévu, préalablement, au contrat de l'assuré. Il faut préciser que le sinistre automobile peut être d'ordre matériel et/ou corporel (décès et blessures), ce qui signifie que les procédures de règlement sont différentes. L'une des ambitions de ce service est de gérer les sinistres vite et bien. Il faut, cependant, veiller à ne pas régler plus que ce qui est dû, ce qui oblige les agents sinistres de connaître toutes les dispositions des contrats, savoir détecter les exagérations, les déclarations trompeuses, voir les fraudes préméditées.

3.3. Service de comptabilité et finance

Le responsable de ce service doit, non seulement connaître les règles du métier, mais aussi les particularités du droit comptable, que la loi impose à une compagnie d'assurance. Chargé surtout du contrôle comptable, il vérifie en permanence l'étendue des engagements de la compagnie et vérifie, également, que les actifs du bilan sont suffisants pour y faire face. Le chef de service contrôle les activités des autres services dont il suit l'évolution en termes de chiffre d'affaires, d'encaissements, d'annulations et de résiliations. Il est impliqué dans le suivi des résultats des services sinistres et production. En ce sens, il joue le rôle de contrôleur de gestion.

Le chef de service comptabilité est chargé d'arrêter la journée comptable ainsi que sa centralisation, de toutes les opérations effectuées pendant la journée au niveau des deux autres services, en utilisant, le logiciel (LOGITIP). Ainsi, les éléments du service comptabilité auront pour mission, de vérifier la régularité des pièces justificatives et l'utilisation des comptes et codes des opérations appropriées.

4. Les fonctions de la CRMA de Bejaia

Elle a trois fonctions principales : la fonction technique, financière et la fonction commerciale ;

4.1. La fonction technique

La fonction technique dans une entreprise d'assurance est essentielle pour la bonne marche de l'activité car c'est elle qui prend en charge la constitution, la gestion et le maintien à l'équilibre de la mutualité des risques transférés par l'assuré. La fonction technique s'occupe donc des trois tâches suivantes :

- ✓ L'émission des contrats d'assurance ;
- ✓ La gestion et la liquidation des sinistres.
- ✓ La surveillance du portefeuille, des statistiques et de la prévention.

Les tâches mentionnées ci-dessus sont confiées aux services chargés de la production et ceux de la gestion des sinistres. Il se peut que les deux services soient regroupés en une seule entité, ce qui dépendra de la taille de l'entreprise avec une supervision de la direction technique.

4.2. La fonction financière

La fonction financière gère les capitaux en les confiant à des spécialistes, recrutés dans le but d'avoir le maximum de rendement sans mettre en danger la sécurité et la liquidité des entreprises, vu que l'impératif pour les entreprises d'assurances, est le maintien des fonds propres à la hauteur d'une proportion élevée du chiffre d'affaires pour la satisfaction des exigences légales.

En outre, pour une entreprise activant dans le domaine assurantiel, le rendement du capital investi est très important dans la mesure où il participe à l'amélioration du résultat d'exploitation, et par conséquent, l'amélioration des conditions de l'offre par des actifs plus avantageux que la concurrence.

4.3. La fonction commerciale

La fonction commerciale dans les entreprises d'assurances a pour mission, la recherche de nouveaux clients et le remplacement des départs concernant les assurés pour cause de décès ou de résiliation dans l'objectif d'un maintien d'un portefeuille homogène.

Les tâches des responsables commerciaux sont plusieurs et ont comme principale préoccupation, l'accroissement du chiffre d'affaires par plusieurs moyens qui sont :

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

- ✓ La fidélisation des clients existant par l'amélioration de la qualité des services et des produits proposés.
- ✓ L'augmentation du chiffre d'affaires par client en augmentant le nombre de garanties souscrites ou par le fait d'amener des assurés à opter pour de nouvelles couvertures.
- ✓ L'augmentation du nombre de clients.
- ✓ L'amélioration des modes de distributions des contrats et l'accroissement du réseau direct (ouverture de nouveaux points de vente).

Section 2 : Portefeuille automobile et gestion d'une police d'assurance automobile

Afin de pouvoir évaluer le portefeuille automobile de la CRMA, nous allons faire une petite analyse des branches qui le composent.

1. Le portefeuille Automobile de la CRMA de Bejaia

Le portefeuille automobile de la CRMA de Bejaia est composé des différents contrats d'assurance souscrit que ce soit au niveau du siège ou sur le réseau de distribution (différents BL). Un contrat d'assurance varie d'un point de vente à l'autre même s'il s'agit du même véhicule, chose qui est expliquée par les garanties prises par l'assuré.

Ces différents contrats peuvent être :

- ❖ Des contrats pour véhicules particuliers que ce soit des véhicules de tourisme, de transport de marchandise pour soit même ou autre, des véhicules de transport du personnel.....
- ❖ Des contrats pour matériels agricoles : tracteur pneumatique ou à chenille, cultivateur, citerne.....
- ❖ Des contrats pour les différentes remorques,
- ❖ Des contrats carte orange, ou avenant carte orange.
- ❖ Des contrats police frontière.

2. Production automobile

Les garanties commercialisées par la CRMA de Bejaia en Assurance Automobilesont les garanties suivantes :

2.1. La responsabilité civile

L'assureur garantit l'assuré contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité qu'il peut encourir en raison des dommages corporels et/ou matériels causés à autrui au cours ou à l'occasion de la circulation des véhicules assurés.

La prime de la responsabilité civile dépend du type de véhicule et de sa puissance fiscale, pour la durée d'une année les différentes primes de la garantie RC sont représentées dans le tableau suivant :

Tableau N° 04: tarification prime RC

TYPE VEHICULE		Nombre de CV	PRIME
AUTOMOBILE PARTICULIER	VEHICULE DE TOURISME	3 à 4 CV	551.52 DA
		5 à 6 CV	684.00 DA
		7 à 10 CV	858.25 DA
		11 à 14 CV	1 769.76 DA
	VEHICULE DE TRANSPORT DE PERSONNEL	7 à 10 CV	858.24 DA
		11 à 14 CV	1 105.92 DA
		15 à 23 CV	1 235.52 DA
		24 CV et plus	1 411.20 DA
	VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE PROPRE COMPTE	5 à 6 CV	684.00 DA
		7 à 10 CV	858.24 DA
		11 à 14 CV	1 105.92 DA
		15 à 23 CV	1 235.92 DA
24 CV et plus		1 411.20 DA	
VEHICULE DE TRANSPORT DE MARCHANDISE COMPTE DES TIERS	5 à 6 CV	1 375.32 DA	
	7 à 10 CV	1 516.32 DA	
	11 à 14 CV	1 853.28 DA	
	15 à 23 CV	2 001.60 DA	
	24 CV et plus	2 092.32 DA	
MATERIEL AGRICOLE	Tracteur propre compte	agricole	144.00 DA
	Tracteur compte des tiers	agricole	370.08 DA
	Tracteur remorquant Moissonneuse batteuse propre compte	agricole	103.68 DA
	Tracteur remorquant Moissonneuse batteuse compte des tiers	agricole	247.67 DA
REMORQUE	Remorque moins de 3.5 T	Agricole	376.05 DA
	Remorque plus de 3.5 T	Agricole	633.12 DA
	Remorque véhicule particulier	agricole	643.85 DA
Police frontière automobile	Véhicule de tourisme frontière	De 05 à 30 jours	1 636.80DA
		45 jours ou 60 jours	3 252.00 DA
CARTE ORANGE	Tout véhicule assuré sur le réseau CNMA	S'il s'agit d'un assuré dans le	684.00 DA

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

Uniquement pour 30 jours	AVENANT SUR LA POLICE MERE D'ASSURANCE	même lieu de délivrance de la police d'assurance	5 à 6 CV	205.20 DA
			7 à 10 CV	257.47 DA

Source : Etablit par nous-mêmes : à partir des données CRMA

- ❖ **Extension de la garantie RC** : L'extension de la garantie RC à la **carte orange** ou appelé également **carte inter-arabeet Contrat d'assurance frontière**

A) Carte orange (carte inter-arabe)

La Carte Orange est une extension à la garantie Responsabilité Civile pour la circulation des véhicules dans les pays Arabes. Elle est valable pour un mois seulement, et ne peut en aucun cas dépasser la date d'échéance du contrat d'assurance automobile. A cet effet, le Producteur doit s'assurer que le délai d'échéance du contrat d'assurance automobile dépasse au moins trente jours à la date d'effet de la carte orange.

Cette carte couvre les dommages subis par le tiers, du fait des accidents causés par le véhicule assuré conformément à la législation du pays visité, et ne couvre en aucun cas les dommages matériels subis au véhicule assuré.

En cas d'accident, l'assuré doit se rapprocher des bureaux unifiés arabes.

Uniquement valable pour la Tunisie à présent.

B) Police d'assurance frontière

Le contrat d'assurance frontière ne couvre que l'assuré (venant de l'étranger en Algérie même assuré de son pays d'origine) contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité que celui-ci peut encourir en raison des dommages corporels ou matériels causés à autrui au cours ou à l'occasion de la circulation du véhicule sur le territoire national. La durée de validité de ce contrat varie entre 5 et 60 jours, et la prime totale afférente à ce contrat est indiqué sur l'imprimé préétabli constituant les conditions particulières.

En plus de la garantie obligatoire « Responsabilité Civile », les véhicules appartenant à l'assuré peuvent être couverts, au choix de celui-ci, contre les risques suivants :

2.2 Tous Risques (LA TIERCE)

L'assureur garantit le remboursement de tous les dommages subis par les véhicules assurés en cas de collision contre un véhicule ou un corps fixe ou mobile quelle que soit la responsabilité encourue par l'assuré ou de renversement sans collision préalable du véhicule assuré. L'assureur garantit :

*Le paiement de la réparation des dommages que cet événement aura causé au véhicule assuré, ou aux accessoires ou pièces de rechange prévues dans le catalogue du constructeur. Cette garantie est accordée aux véhicules n'excédant pas douze (12) ans d'âges. Le taux de prime applicable à cette garantie est: 5 % de la valeur du véhicule, avec une réduction allant jusqu'à 50% quand il s'agit d'un véhicule neuf. (Uniquement pour cette garantie).⁶²

2.3 Tous Risques limité (LA TIERCE PAR PALIER)

Cette garantie n'est accordée que pour les véhicules moins de neuf (09) ans, huit (08) ans et sept (07) ans d'âge. La garantie est limitée à la CRMA de Bejaia aux valeurs suivantes respectueusement : 200 000,00 DA, 300 000,00 DA et 400 000,00 DA. Pour la prime de cette garantie qui est un forfait de 10 000,00 DA, 15 000,00 DA et 20 000,00 DA suivant l'enchaînement précédent.

2.4 Dommages et Collisions

L'assureur garantit à l'assuré le paiement d'une indemnité forfaitaire fixé aux choix de l'assuré, par suite de collision des véhicules assurés contre un tiers identifié, quelles que soient les responsabilités encourues par l'assuré. L'assureur garantit le paiement, à l'assuré, d'une indemnité à concurrence des montants indiqués au contrat d'assurance.

Le tableau suivant nous montre les différentes primes et franchises applicables à la DC :

⁶²Selon note CNMA.

Tableau N° 05: taux de prime et franchises applicables pour la garantie « dommage-collision » à la CRMA

Montant de la garantie	Condition	Taux de prime	Franchise
10 000,00 DA	Le véhicule doit être plus de 25 ans.	200% de la prime RC	2 500,00 DA pour chaque sinistre déclaré
20 000,00 DA	Le véhicule doit être moins de 25 ans.	300% de la prime RC	
30 000,00 DA	Le véhicule doit être moins de 20 ans.	350% de la prime RC	
40 000,00 DA	Le véhicule doit être moins de 20 ans.	450% de la prime RC	
D-C ILLIMITEE	Le véhicule doit être moins de 07 ans.	3.5% de la valeur du véhicule	

Source : Etablit par nous-mêmes : à partir des données CRMA.

Remarque : Sur les trois garanties déjà citées, uniquement une seule garantie peut être offerte pour une police d'assurance.

2.5 Bris de Glaces

L'assureur garantit à l'assuré les dommages causés aux pare-brise, lunette arrière et glaces latérales des véhicules assurés, par projection de cailloux, de gravillons ou d'autres corps, que le véhicule soit en mouvement ou à l'arrêt. A la CRMA, la prime applicable à cettegarantie est : 2 000,00 DA pour les véhicules légers (moins de 3 5000 KG) ; 3 000,00 DA pour les poids lourds (plus de 3 500KG) et 5 000,00 DA pour les transports en commun.

Une franchise fixe de 2 500,00DA est imposée pour chaque sinistre. Depuis le 23 février 2020, une convention est faite entre la CNMA et MAPFRE ASSISTANCE⁶³ « car glass assistance » dans le but d'assister directement l'assuré par une aide matérielle immédiate, sous forme de prestation de service, par suite d'un dommage survenu au vitrage du véhicule assuré.

⁶³MAPFRE ASSISTANCE : une entreprise de prestation de service mode bris de glace.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

Ni franchise, ni lenteur n'ont été vu depuis cette convention.

2.6 Défenses et Recours (DR)

L'assureur garantit le paiement des frais de procédure devant toutes juridictions et notamment des frais d'enquête, d'instruction, d'expertise, consultation, d'assistance d'avocat.

1. Lorsque l'assuré sera poursuivi devant les tribunaux à la suite d'accidents causés à des tiers à l'occasion de l'utilisation des véhicules assurés.

Lorsque la responsabilité des accidents couverts par la présente police sera susceptible d'incomber à un tiers et que le cas nécessite l'exercice d'un recours par action judiciaire.

A la CRMA, la prime applicable à cettegarantie est : 400,00 DA pour tous type de véhicules.

2.7 La garantie incendie du véhicule

L'assureur garantit à l'assuré les dommages subis en cas d'incendie, combustion, chute le véhicules assuré jusqu'à concurrence des montants fixé au contrat. Le taux de prime applicable à cette garantie est : 3.2 ‰ à appliquer sur la valeur du véhicule + un complément de 100 DA.

2.8 La garantie vol du véhicule

L'Assureur garantit la disparition du véhicule ainsi que les accessoires et pièces de rechange livrés en même temps que le véhicule. A la CRMA, le taux de prime applicable à cette garantie est : 2.7 ‰ à appliquer sur la valeur du véhicule + un complément de 100 DA.

2.9 Personnes Transportées Assurées « P.T.A »

En cas d'accident couvert, l'assureur garantit aux personnes transportées, suivant les conditions déterminées par les conditions générales du contrat d'assurance automobile, le paiement d'une indemnité fixée aux conditions particulières.

Tableau N° 06 : prime et montant de l'indemnité des personnes transportées

A la CRMA, le montant de l'indemnité est suivant l'une des options ci-après, au choix de l'assuré :

Formule Risque	A	B	C	D	E	F	G
Décès	40 000,00 DA	50 000,00 DA	60 000,00 DA	70 000,00 DA	80 000,00 DA	90 000,00 DA	100 000,00 DA
Prime	25,00 DA par place	32,00 DA par place	37,00 DA par place	44,00 DA par place	51,00 DA par place	58,00 DA par place	65,00 DA par place

Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA.

Prime PTA = (prime par place x nombre de places sur carte grise).

2.10 Assistance aux véhicules

Conformément à l'article 02 de la loi 06-04 du 20 février 2006, modifiant et complétant l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995, relative aux assurances, la prestation peut être servie en nature. Ainsi, la CRMA a débuté la commercialisation de ce nouveau produit en Février 2018.

2.10.1 Les évènements garantis

La garantie « *assistance aux véhicules* » englobe les prestations suivantes :

A. Le remorquage en cas de panne ou d'accident

Cette garantie consiste à transporter ou à remorquer le véhicule assuré, du lieu où il est immobilisé vers le garage le plus proche ou tout autre endroit convenu entre le bénéficiaire et le prestataire de service.

B. Hébergement et transport des passagers suite à une panne ou un accident

Cette garantie consiste en la prise en charge par le prestataire de service :

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

1. Soit, les frais de séjour dans un hôtel conventionné par le prestataire de service quand la réparation du véhicule assuré ne peut être effectuée le même jour de son immobilisation.
2. Soit les frais de transports de bénéficiaires jusqu'à leur domicile habituel.
3. Soit si les bénéficiaires optent pour la poursuite du voyage, le prestataire de service se chargera du déplacement jusqu'au lieu de destination prévu pour le voyage.

C. Service d'un chauffeur professionnel

En cas d'impossibilité de poursuite de conduire le véhicule assuré pour cause de maladie, d'accident ou de décès, le prestataire de service procurera à sa charge un chauffeur professionnel, afin de conduire le véhicule assuré avec ses occupants jusqu'au domicile habituel, ou jusqu'à la destination prévue pour le voyage.

D. Service complémentaire

Les services énumérés ci-après peuvent être fournis par le prestataire de service, mais ils seront à la charge exclusive de l'assuré :

1. Recharge de batterie du véhicule pour le faire démarrer ;
2. Remplacement de courroie de transmission ;
3. Livraison en cas de panne sèche, d'une quantité suffisante de carburant, ou de baisse critique du niveau de l'huile moteur d'une quantité d'huile suffisante afin de rallier la station de service la plus proche ou tout autre panne similaire.⁶⁴

2.1.2 Type de garantie de dépannage

La CRMA opte pour trois types de garanties assistance qui sont les suivantes :

A-FORMULE LIBERTE :a pour caractéristiques ce qui suit :

- Couverture sur tout le territoire national,
- Nombre de kilométrage illimité,
- Nombre d'intervention illimité,

La prime applicable à la formule liberté est de 4 000, 00 DA.

B-FORMULE SIR M'HANNI :à pour caractéristiques ce qui suit :

⁶⁴Document interne à la CRMA

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

- Couverture sur tout le territoire national,
- Rayon de couverture à partir du point de l'immobilisation: 100 km,
- Nombre d'intervention illimité,

La prime applicable à la formule liberté est de 300, 00 DA.

Remarque : Le parcours au-delà du rayon de couverture : le Km parcouru en aller simple : 50,00 DA pour les véhicules de tourisme et 60,00 DA pour les véhicules utilitaires.

C-FORMULE TRANQUILITE : a pour caractéristiques ce qui suit :

- Couverture sur tout le territoire national,
- Rayon de couverture à partir du point de l'immobilisation: 200 km,
- Nombre d'intervention illimité,

La prime applicable à la formule liberté est de 1 200, 00 DA.

Remarque: Le parcours au-delà du rayon de couverture : le Km parcouru en aller simple : 50,00 DA pour les véhicules de tourisme et 60,00 DA pour les véhicules utilitaires.

- A signaler que le poids du véhicule ne doit pas dépasser 3.5 tonnes pour les trois garanties afin qu'elle soit prise en considération.

3. Le système de malus bonus

En Algérie, et conformément à la Directive N°201/DGT/DASS/05 du 06 août 2006, émanant du ministère des finances⁶⁵ :

- Le bonus consiste à accorder des réductions sur la prime RC pour les assurés non responsables d'accidents au cours de la période d'observation.
- Le malus consiste à majorer la prime RC automobile, pour les assurés dont la responsabilité civile a été engagée, totalement ou partiellement dans la survenance d'un sinistre, au cours de la période d'observation.
- Lorsque l'assuré change de véhicule pendant la durée du contrat, il y a transfert automatique de la situation bonus-malus et la période écoulée est prise en considération.
- En cas de vente du véhicule, la situation bonus-malus n'est pas transférée au nouvel acquéreur.

Le système bonus-malus s'applique à tous les contrats d'assurance automobile quel que soit la durée de la couverture. Et, ils sont exclus du champ d'application du système bonus-malus les

⁶⁵CNA www.cna.dz , consulté le 08/08/20à 20h

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

véhicules spéciaux, les engins de chantier, les véhicules à 02 et 03 roues, les assurances flottes et les contrats d'assurance frontière.⁶⁶

La période d'observation nécessaire pour l'application de ce système correspond à deux années précédant la date du renouvellement du contrat. L'assiette d'application du bonus-malus est la prime de la garantie RC fixée au tarif homologué comme nous l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau n° 07 : la durée cumulée d'assurance et son taux de bonus :

Durée cumulée d'assurance durant la période d'observation	Taux du bonus
Durée inférieure à 12 mois	0%
Durée égale ou supérieure à 12 mois et inférieure à 24 mois.	- 25%
Durée égale à 24 mois	- 35%

Source; établis à partir des documents de la CRMA

Le malus et ses taux sont en fonction de deux situations :

Tableau n° 08 : Nombre de sinistres survenus au cours de la période d'observation avec son taux de malus;

Nombre de sinistres survenus au cours de la période d'observation (une année)	Taux du malus
1 sinistre	+50%
2 sinistres	+ 100%
3 sinistres	+200%

Source; établis à partir des documents de la CRMA

Tableau n° 09: Majoration sur la RC pour les cas suivants ;

Types de majorations	Taux de majoration
Age de moins de 25 ans	+ 15%
Permis de conduire moins d'un an	+ 25%

Source; établis à partir des documents de la CRMA

Les deux majorations citées ci-dessus ne sont pas cumulables. Si on a les deux cas en même temps, c'est-à-dire un conducteur dont l'âge est inférieur à 25 ans et son permis de conduire a été délivré depuis moins d'un an, On applique alors **une majoration maximale de 25%**. Le producteur est tenu d'établir la clause des conditions régissant l'âge et le permis de conduire, en trois exemplaires, et les faire signer par le souscripteur. Pour lequel une copie lui sera remise.

⁶⁶Guide de gestion de l'assurance « automobile »

4. Calcul de la prime d'assurance automobile

Le calcul de la prime d'assurance automobile s'opère par le moyen de logiciels informatiques. Toutefois, il est possible que le producteur soit confronté à une situation où il sera contraint de procéder au calcul de la prime à l'aide du support physique « tarif automobile ». Ce document, visé par le Ministère des Finances, doit servir de base de tarification.

Pour le calcul de la prime de la garantie « Responsabilité Civile » le code tarif est constitué de :⁶⁷

- Code Genre du véhicule ;
- Zone de circulation ;
- Usage du véhicule ;
- Puissance Fiscale du véhicule ;
- Nombre de place du véhicule ;
- Année du véhicule ;
- Type du véhicule.

Code Genre / Code Zone / Usage du véhicule / Puissance

Pour mieux comprendre cette méthode, nous citerons ces exemples de tarification ci- dessous :

- **1^{er} exemple de tarification** : Soit un véhicule particulier sans remorque, circulant dans la zone nord du pays, pour usage tourisme, dont la puissance est 04 CV fiscaux. La valeur du véhicule est de 300.000,00DA ,04 places, et le véhicule de l'année de 1984.
 - Garantie à souscrire : responsabilité civile, défense et recours, Vol & Incendie, dommage et collision à 10.000 DA, bris de glace, personne transportée et dépannage
 - La durée du contrat : 1 an.

⁶⁷CNA www.cna.dz, consulté le 08/08/2020 à 23H

Tableau N°10 : Tarification de la prime à payer (1er exemple)

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		551.52
<i>DC à 10.000 DA</i>	<i>10 000,00</i>	1.103,04
<i>Bris de glace</i>		2.000,00
<i>Défense & Recours</i>		400,00
<i>Incendie valeur vénale</i>	<i>300.000,00</i>	1.060,00
<i>Vol valeur vénale</i>	<i>300.000,00</i>	910,00
<i>Personnes transportées</i>	<i>100.000,00</i>	260.00
<i>Dépannage auto formule sir m'hanni</i>		300,00
<i>Prime nette</i>		6.584,56
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		1.296,67
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		31.55
<i>Taxe annuelle LF2020</i>		1.500,00
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		529.00
<i>Prime totale</i>		10.481,78

Source : établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 10.481,78 DA

Remarque : plus on offre de garanties, plus on aura une prime à payer par l'assuré assez consistante, ce qui constituera un portefeuille diversifié.

- **2^{ème} exemple de tarification** : Soit un véhicule particulier sans remorque, circulant dans la zone nord du pays, pour usage commerciale, dont la puissance est 07 CV fiscaux. La valeur du véhicule est de 1.500.000,00DA ,05 places, véhicule de 2012.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

- Garantie à souscrire : RC, DR, Vol & Incendie, DC à 10.000 DA, bris de glace, personne transportée et dépannage

- La durée du contrat : 1 an.

Tableau N°11: Tarification de la prime à payer (2^{ème} exemple)

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base	Réduction
<i>Responsabilité Civile</i>		1.516,32	530,71
<i>DC à 40.000 DA</i>	<i>40 000,00</i>	6.823.44	
<i>Bris de glace</i>		2.000,00	
<i>Défense & Recours</i>		400,00	
<i>Incendie valeur vénale</i>	1.500.000,00	4.900,00	
<i>Vol valeur vénale</i>	1.500.000,00	4.150,00	
<i>Personnes transportées</i>	100.000,00	325.00	
<i>Prime nette</i>		19.584,05	
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00	
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		3.754,22	
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		44,57	
<i>Taxe annuelle LF2020</i>		3.000,00	
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00	
<i>Timbre Gradué</i>		977.00	
<i>Prime totale</i>		27.899,84	

Source: établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 27.899,84 DA.

• **3^{ème} exemple de tarification :** Soit du matériel agricole (tracteur pneumatique), circulant dans la zone nord du pays, pour usage agricole au profil des tiers. La valeur du tracteur est de 750.000,00DA ,01 place, tracteur de 1992.

- Garantie à souscrire : RC, DR, Vol & Incendie ;

- La durée du contrat : 1 an.

Tableau N°12 : Tarification de la prime à payer (3^{ème} exemple)

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		370,08
<i>Défense & Recours</i>		400,00
<i>Incendie valeur vénal tracteur</i>	750.000,00	2.500,00
<i>vol valeur vénal tracteur</i>	750.000,00	2.125,00
<i>Prime nette</i>		5.395,08
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		1 120,07
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		26,10
<i>Taxe annuelle LF2020</i>		3.000,00
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		469,00
<i>Prime totale</i>		10.550,25

Source: établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 10.550,25 DA.

• **4^{ème} exemple de tarification :** Soit une remorque agricole de plus de 3.5 T (tractée par un tracteur pneumatique), circulant dans la zone nord du pays, pour usage agricole au profil des tiers. La valeur de la remorque est de 80.000,00DA, remorque de 1992.

- Garantie à souscrire : RC, DR, Vol & Incendie ;

- La durée du contrat : 1 an.

Tableau N°13 : Tarification de la prime à payer (4^{ème} exemple)

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		945,62
<i>Défense & Recours</i>		400,00
<i>Incendie valeur vénal tracteur</i>	80.000,00	316,00
<i>vol valeur vénal tracteur</i>	80.000,00	356,00
<i>Prime nette</i>		2.017,62
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		478,35
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		478,35
<i>Fond de Garantie Automobile (3% de la prime RC)</i>		43,37
<i>Taxe annuelle LF2020</i>		3.000,00
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		300,00
<i>Prime totale</i>		6.379,34

Source : établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 6.379,34 DA.

- **5^{ème} exemple de tarification** : Soit un touriste algérien voulant se rendre à TUNIS, par son propre véhicule assuré au niveau de notre siège, toutes les caractéristiques du véhicule déjà prises.

- Garantie à souscrire : RC; on va procéder par un avenant carte orange sur la police mère.

- La durée du contrat : 1 mois.

Tableau N°14 : Tarification de la prime à payer (5^{ème} exemple)

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		257,47
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		143,92
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		22,72
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Prime totale</i>		964,11

Source : établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 964,11 DA.

• **6^{ème} exemple de tarification :** Soit un touriste algérien voulant se rendre à TUNIS, par son propre véhicule assuré au niveau dans la wilaya d'Alger, mais au moment de sa prise de décision d'aller à Tunis, il se retrouve ici à Bejaia. Au lieu de retourner à Alger pour lui faire un avenant sur la police mère on lui prescrit une police d'assurance carte orange automobile ici à Bejaia par rapport à son assurance au niveau de la CRMA d'Alger.

- Garantie à souscrire : RC;

- La durée du contrat : 1 mois.

Tableau N°15 : Tarification de la prime à payer (6^{ème} exemple)

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		171,00
<i>Complément (coût de police)</i>		500,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		127,49
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		20,13
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		300,00
<i>Prime totale</i>		1.158,62

Source: établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 1.158,62 DA.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

• **7^{ème} exemple de tarification** : Soit un immigré algérien venant de rentrer de France par bateau, par son propre véhicule de tourisme assuré en France, comme son assurance de France n'est pas valable ici en Algérie, il doit prescrire un contrat d'assurance police frontière automobile.

- Garantie à souscrire : RC;

- La durée du contrat : 1 mois.

Tableau N°16 : Tarification de la prime à payer (7^{ème} exemple)

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		1.636,80
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		310.99
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		49.10
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		300.00
<i>Prime totale</i>		2.336,89

Source : établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 2.336,89DA.

• **8^{ème} exemple de tarification** : Soit un immigré algérien venant de rentrer de France par bateau, par son propre véhicule de tourisme assuré en France, comme son assurance de France n'est pas valable ici en Algérie, il doit prescrire un contrat d'assurance police frontière automobile.

- Garantie à souscrire : RC;

- La durée du contrat : 2mois.

Tableau N°17 : Tarification de la prime à payer (7^{ème} exemple)

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

<i>Libellé</i>	<i>capital</i>	Prime/base
<i>Responsabilité Civile</i>		3.252,00
<i>TVA =19%(prime nette totale + coût de police-prime personnes transportées)</i>		617,88
<i>Fond de Garantie Automobile</i>		97,56
<i>Droits de timbre & de dimension</i>		40,00
<i>Timbre Gradué</i>		337,00
<i>Prime totale</i>		4.344,44

Source : établie par les documents de la CRMA

La prime à payer est de: 4.344,44DA.

Important : De tous les exemples qui précèdent, l'agent producteur malgré que plus il vend de garantie plus il prend de risque, mais réaliser des contrats remplis de garanties appelés souvent des multirisques participe à l'augmentation du chiffre d'affaires de la CRMA.

5. Modifications pouvant intervenir au cours de validité du contrat

Tout changement portant sur le contrat d'assurance doit être constaté impérativement par un avenant.

5.1. Changement de véhicule

En cas de changement de véhicule, l'assuré peut réclamer le transfert des garanties sur un autre véhicule. De ce fait, le Producteur doit établir un avenant de changement de véhicule en prenant soins de relever d'une manière exacte les caractéristiques du nouveau véhicule et de réclamer l'ancienne police d'assurance si elle n'est pas frappée par un sinistre.

A chaque changement de véhicule un certificat de visite du risque doit être obligatoirement établi.

Dans le cas où les caractéristiques du nouveau véhicule diffèrent de ceux du véhicule déjà assuré, le Producteur doit recalculer le montant de la prime, du timbre gradué, accessoires et coût de police. Aussi, une attestation d'assurance doit être rétablie.

La prime applicable à cet avenant varie d'un véhicule à l'autre selon le type du véhicule, les garanties prescrites, la valeur et l'année du véhicule.

5.2. Suspension

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

A la demande de l'assuré, le contrat d'assurance peut être suspendu. Dans ce cas, le contrat cesse de produire ses effets à compter de la date de suspension indiquée sur l'avenant et ce, sous réserve du paiement de toutes les primes dues à ce jour moyennant établissement d'un avenant dûment signé par les deux parties.

A la remise en vigueur, il sera tenu compte de la période de suspension à condition que celle-ci soit au moins égale à un mois. Si le contrat n'est pas remis en vigueur au bout des trois mois consécutives à compter de la date de la suspension, le contrat se trouve résilié de plein droit et sans aucun préavis.

La prime applicable à cet avenant est de 40,00 DA.

5.3 Remise en vigueur des garanties

La remise en vigueur des garanties après suspension doit être constatée par avenant.

La prime applicable à cet avenant est de 650,00 DA.

5.4 Résiliation

Le contrat d'assurance peut être résilié avant sa date d'expiration normale dans les cas et conditions fixés ci-après :

- **Par le souscripteur ou la société :** en cas d'aliénation du véhicule assuré ;
- **Par l'héritier ou la société :** en cas de transfert de propriété du véhicule assuré, par suite de décès ;
- **Par la société :**
 - ◆ en cas de non-paiement des primes, 10 jours après la suspension des garanties s'il s'agit de contrat renouvelable par tacite reconduction.
 - ◆ en cas d'aggravation du risque, passé un délai de 30 jours à partir de la réception de la proposition des nouveaux taux de prime non respectés par l'assuré (*article 18 de l'ordonnance 95-07*).⁶⁸
 - ◆ si avant sinistre, l'assureur constate qu'il y a eu, de la part de l'assuré, omission ou déclaration inexacte, et refuse le maintien du contrat moyennant une prime plus élevée (*article 19 de l'ordonnance 95-07*).⁶⁹

⁶⁸ Article 18 de l'ordonnance 95-07.

⁶⁹ Article 19 de l'ordonnance 95-07.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

- ◆ en cas de faillite ou de règlement judiciaire du souscripteur (*article 23 de l'ordonnance 95-07*). L'assureur a le droit de résilier le contrat après un préavis de 15 jours durant une période qui ne peut excéder quatre mois à compter de la faillite ou du règlement judiciaire⁷⁰.
- **En cas de perte totale du véhicule assuré, résultant :** d'un événement prévu par la police, l'assurance prend fin de plein droit et la prime y afférente reste acquise à l'assureur. D'un événement non prévu par la police, l'assurance prend fin de plein droit et l'assureur doit restituer à l'assuré la portion de prime payée et afférente pour la période restant à courir (*article 42 de l'ordonnance 95-07*)⁷¹.

Le producteur est tenu de réclamer l'attestation ainsi que le contrat d'assurance, lors de l'établissement de l'avenant de résiliation. Ces documents devront être conservés avec la copie de l'avenant de résiliation.

Conclusion

Gérer le portefeuille d'une compagnie d'assurance commence par la souscription du contrat. Avoir une prime consistante revient à commercialiser plus de garanties par le producteur, sachant que le risque varie dans le même sens.

L'agent producteur doit non seulement chercher à faire plus de chiffre d'affaires. Mais aussi, prendre tout le temps nécessaire pour expliquer aux clients l'utilité des garanties dites facultatives, comme le vol par exemple. Un bon producteur doit convaincre le client de faire des contrats avec le maximum de garanties.

L'agent producteur doit toujours chercher à améliorer le montant des primes en offrant soit plus de garanties ou de proposer de nouveaux produits.

L'agent sinistre quant à lui doit vérifier la déclaration d'accident minutieusement et voir si le risque réalisé est couvert par une garantie.

⁷⁰Article 23 de l'ordonnance 95-07.

⁷¹Article 42 de l'ordonnance 95-07.

Chapitre (III) : Présentation de l'organisme d'accueil la CRMA Bejaia

La gestion du portefeuille d'une compagnie d'assurance commence par le rapport qu'entretenaient les agents des services production et sinistre avec les clients.

Chapitre (IV) :
Evaluation financière du portefeuille automobile de la
CRMA Bejaia

Introduction

L'objet de ce chapitre est de faire une application directe aux méthodes d'évaluation que nous avons évoqué dans le deuxième chapitre à savoir l'analyse bilancielle, l'analyse financière et l'évaluation de la rentabilité.

Nous allons tenter de faire une analyse objective sur la rentabilité du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia. Dans cette optique la première section sera dédiée à la présentation de l'évolution du chiffre d'affaires de la compagnie durant les cinq dernières années. Le choix de la période nous été imposé par l'organisme d'accueil, pour manque de données des années antérieures. La deuxième sera réservée à l'analyse des données comptables.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Section (I) : Etude de l'évolution du chiffre d'affaires de la CRMA Bejaia

La CRMA de Bejaia a occupé les premières places dans le classement des directions régionales de la CNMA en termes d'émissions. Toutefois, elle connaît une régression assez remarquable ces dernières années et surtout en matière d'assurance automobile.

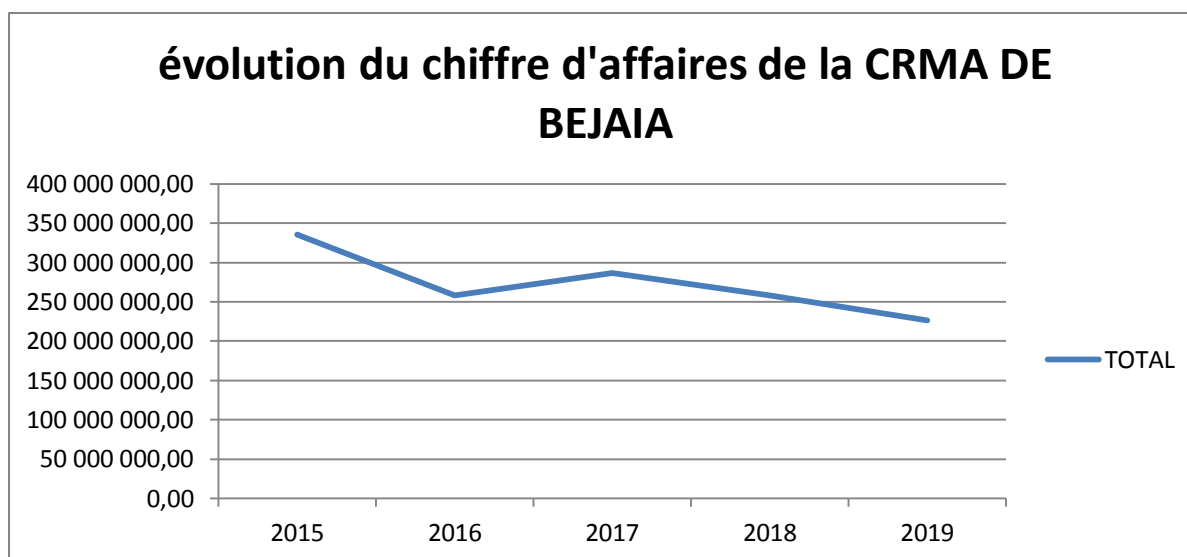
(voir annexe n° 01).

Tableau n°18 : Parts des divers branches dans le chiffre d'affaires de la CRMA durant les cinq dernières années ;

Branche /Année	2015	2016	2017	2018	2019
Automobile	63,59%	79,12%	71,18%	77,28%	83,66%
Incendie	2,31%	2,30%	4,91%	5,60%	2,75%
production végétale	0,41%	0,67%	0,48%	0,62%	0,47%
risques divers	0,66%	0,73%	1,01%	1,96%	0,39%
production animale	29,05%	11,93%	3,76%	2,56%	3,31%
Catastrophe naturelle	0,72%	0,80%	1,55%	1,95%	2,23%
transport	1,99%	2,64%	14,97%	8,49%	5,59%
engineering	1,27%	1,81%	2,14%	1,56%	2,37%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA.

Figure N°06 : Evolution du chiffre d'affaires de la CRMA de Bejaia durant les cinq dernières années ;



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Du graphe ci-dessus, nous constatons que la CRMA a connu une baisse considérable de son chiffre d'affaires, étant de -22,94 % de 2015 à 2016 et une légère remontée en 2017 qui

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

est de l'ordre de 11%. à partir de 2018 une régression continue est constatée en matière de chiffre d'affaire, ceci est dû à plusieurs facteurs que ce soit internes ou externes. Rappelons d'eux d'entre eux:

- L'accentuation de la crise économique du pays, marquée par un gel de tous les dispositifs « ANSEJ, CNAC, ANDI ...etc. » ce qui a impacté négativement le résultat de l'entreprise.
- C'est en réalité depuis la chute des cours du pétrole, à partir de juin 2014, puis la stabilisation du prix du baril autour de 60 dollars depuis cinq ans, que le pays fait face à de sérieuses difficultés économiques et financières.
- Différentes politiques de gérance vu le changement des dirigeants.

5.1. Évolution de la branche Automobile au niveau de la CRMA de Bejaia

Du graphe n°7, nous constatons que la branche automobile a connu une baisse continue depuis 2015, ce qui peut être justifié par la chute du prix de pétrole et la réduction des importations des véhicules.

Tableau N°19: Evolution et part de la branche auto durant les cinq dernières années à la CRMA de Bejaia :

Année Branche	2015	2016	2017	2018	2019
automobile	213 126 869,09	204 334 377,33	204 206 748,27	199 705 615,78	189 044 782,72
évolution	-	- 8 792 491,76	- 127 629,06	- 4 501 132,49	- 10 660 833,06
%	-	-4,12%	-0,06%	-2,20%	-5,33%
autres branches	122 023 578,86	53 931 511,42	82 697 568,16	58 727 434,46	36 918 667,30
total	335 150 447,95	258 265 888,75	286 904 316,43	258 433 050,24	225 963 450,02
part auto/total	63,59%	79,12%	71,18%	77,28%	83,66%

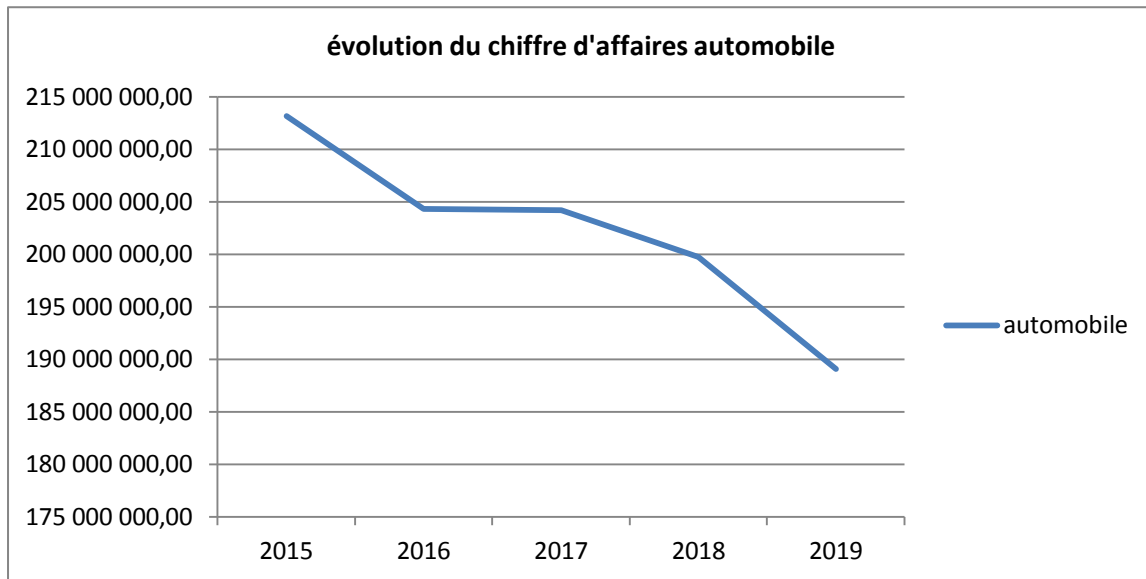
Source : réalisé par nous même à partir des données de la CRMA

❖ Tableau N°20:Nombre de contrats automobiles souscrit durant cette période

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de contrats	33 947	32 343	27673	25687	22077

Source : réalisé par nous même à partir des données de la CRMA

Figure N° 07: Evolution du chiffre d'affaires de la branche automobile :



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Malgré les résultats observés, la branche automobile occupe la première place à la « CRMA » avec un montant de primes émises de plus de 189 Millions de dinars sur un chiffre d'affaires global (total des émissions) de presque de 226 Millions de dinars algériens durant l'exercice (2019). À signaler que cette branche représente 83.66% dans la structure du chiffre d'affaires de la « CRMA » pour l'exercice 2019.

Suite à une concurrence ardue et une conjoncture difficile, l'entreprise n'a pas pu renouer malgré les efforts de tous le réseau et une approche commerciale adaptée aux besoins de clientèle sans oublié l'apport des nouvelles garanties telles que :

- Assistance;
- Pack – SIR WA SKAN M'HANNI;
- Augmentation du Tarif RC.

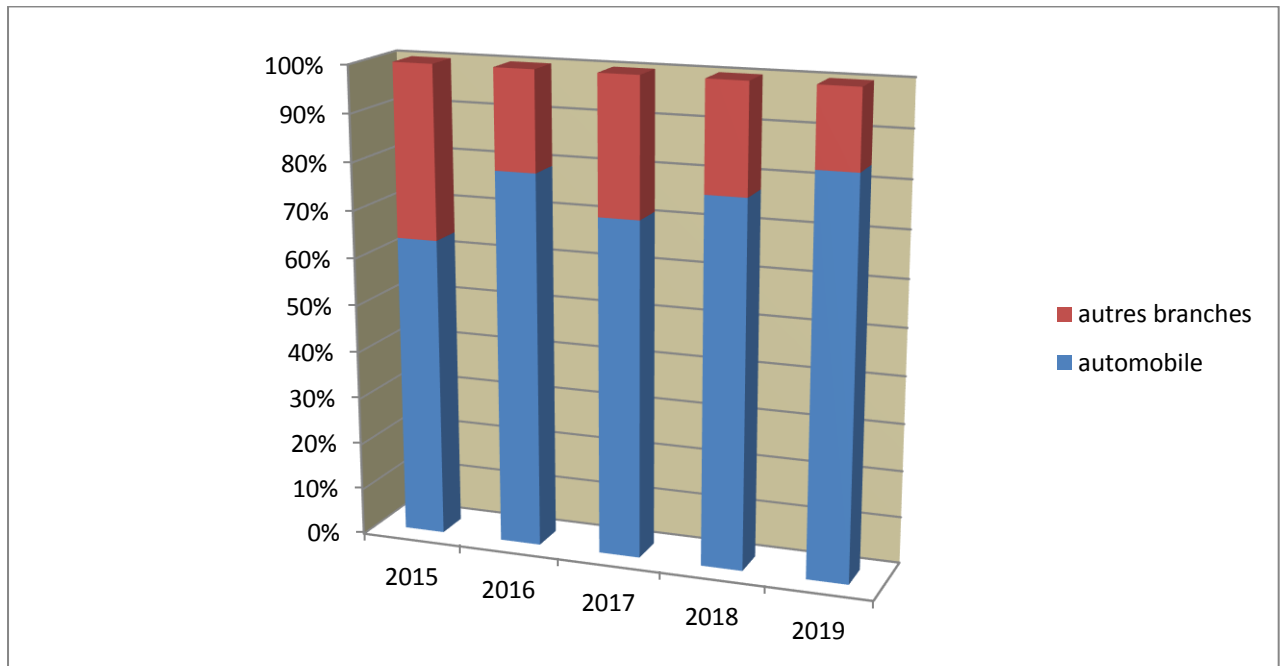
La régression du nombre de contrats souscrits ou encore le type de garanties souscrites, jouent un rôle très important dans la valeur de la prime et cela dépend de montant des garanties souscrites.

Dans ce cas on touche un peu au comportement du client qui se contente des garanties obligatoires qui affecte négativement le total des primes de la compagnie.

5.2. Part de l'assurance automobile au sein de la CRMA de Bejaia

Afin de voir l'importance de l'assurance automobile nous avons procédé comme suit :

Figure N° 08: évolution du chiffre d'affaires de la branche automobile par rapport aux autres branches



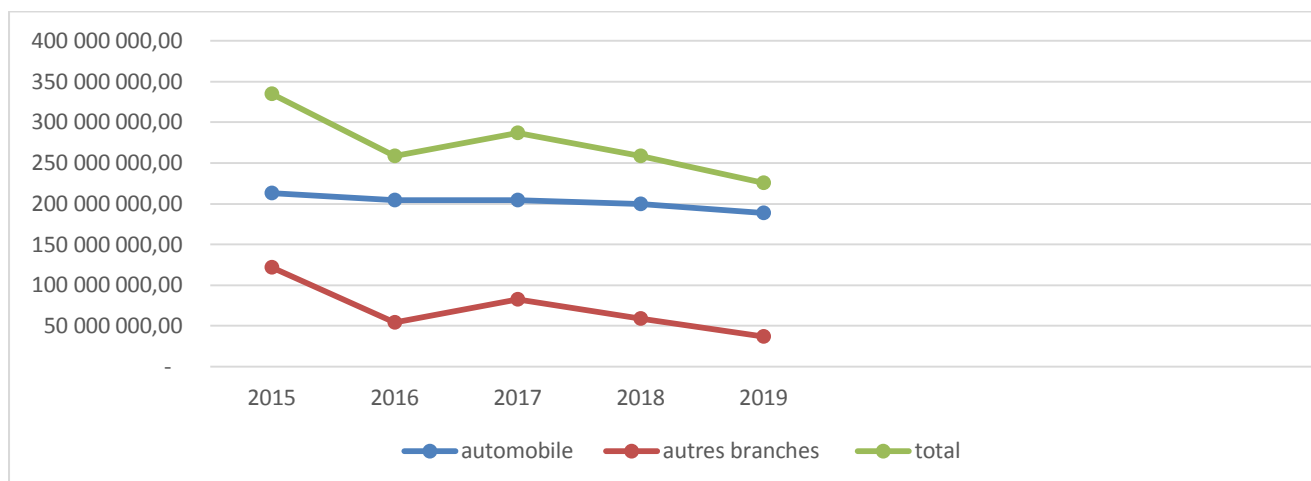
Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA.

Pour les cinq années de l'étude, nous remarquons la prédominance de la branche automobile sur les autres branches. Cependant, une baisse peu importante de la branche automobile durant cette période est enregistrée.

A partir des résultats précédents, nous pouvons confirmer l'importance de la branche automobile par rapport aux autres branches, elle est considérée comme la branche la plus productive et la plus importante dans le secteur assurantiel et au niveau de la CRMA en particulier.

Nous pouvons donc récapituler à travers l'étude des chiffres d'affaires de ces cinq années que la branche automobile prend souvent l'intégralité du chiffre d'affaires globale de la compagnie d'assurance par rapport aux autres branches, soit dans le montant enregistré (montant de la prime), soit dans le nombre de contrats souscrits, ce qui explique son importance dans le secteur assurantiel en général.

Figure N° 09: Comparaison entre l'évolution de la prime totale, automobile et des autres branches à la CRMA Bejaia



Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Malgré que toutes les courbes de la figure 09 aient une tendance baissière, nous constatons que les autres branches ont la même variation comparativement avec le total des réalisations. Par contre la branche automobile du fait qu'elle est baissière, elle l'est moins comparativement au total et aux autres branches.

Tableau n°21: Evolution, par grappe, du chiffre d'affaires automobile pour les cinq dernières années (sans PTA) :

grappe/année	2015	2016	2017	2018	2019
Automobile particulier	90,43%	89,98%	90,27%	94,15%	94,64%
Matériel Agricole	5,95%	6,30%	4,00%	2,90%	3,10%
Police frontière automobile	0,16%	0,16%	0,21%	0,26%	0,32%
Remorques	1,66%	1,83%	3,67%	2,37%	1,85%
Carte Orange Automobile	0,004%	0,004%	0,01%	0,001%	0,003%
Matériel Agricole en Leasing (Convention BADR)	1,66%	1,62%	1,83%	0,33%	0,08%
Matériel Agricole Attelé en Leasing (Convention BADR)	0,13%	0,11%	0,01%	0,000%	0,003%
TOTAL	100%	100%	100%	100%	100%

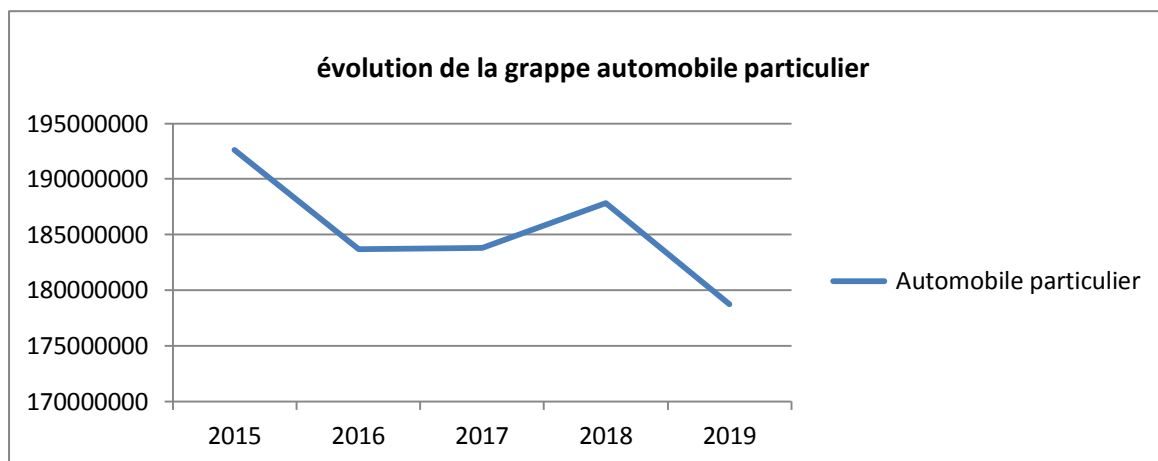
Source : établie par nous même à partir des documents internes de la CRMA

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia

On constate que plus de 90% du chiffre d'affaires automobile est détenu par la grappe automobile particulier (véhicule de tourisme, de transport du personnel ou de transport de marchandise que ce soit propre compte ou compte des tiers...) cela s'explique par le fait de l'obligation de l'assurance automobile à partir du moment où l'on possède une voiture. Ajoute à cela l'importance du parc automobile. De plus, l'accroissement avéré des coûts des sinistres pousse les propriétaires à garantir leurs véhicules. Le reste du chiffre d'affaires automobile est divisé entre la grappe matériel agricole en deuxième position suivi par la grappe remorque et le reste est divisé entre les grappes polices frontières, carte orange automobile, matériel agricole et attelé en leasing. (Voir annexe n°02).

Pour montrer la tendance de l'évolution de la grappe automobile nous avons opté pour schématiser l'évolution de chaque grappe.

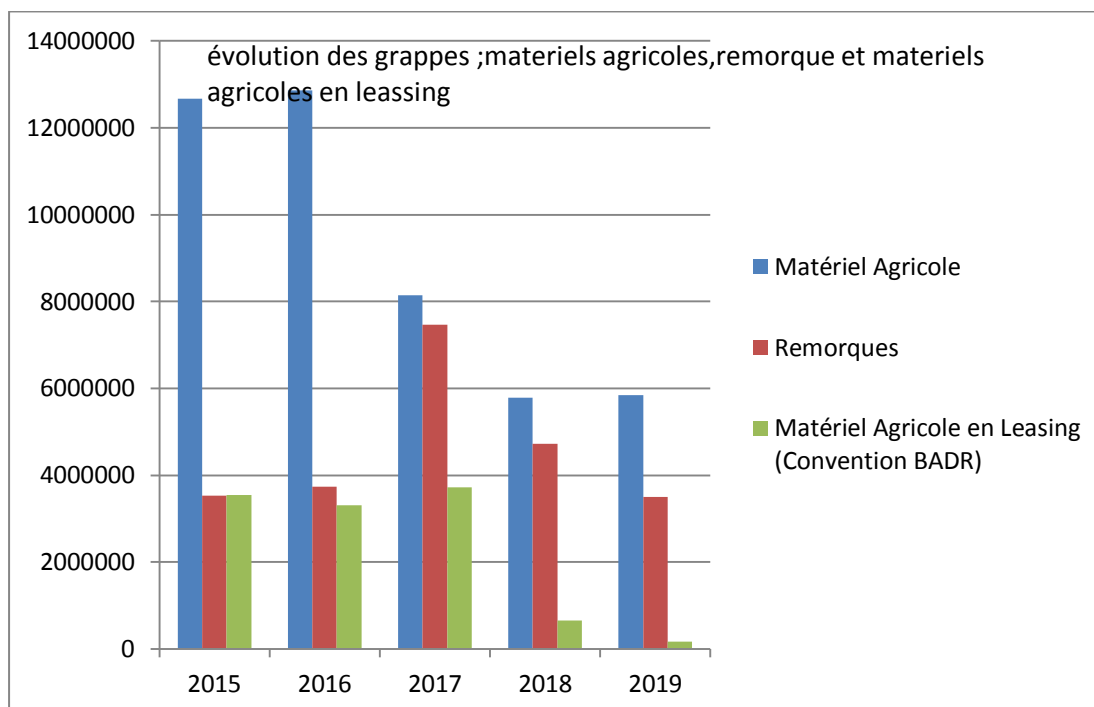
Figure N°10: Evolution de la grappe automobile particulier à la CRMA Bejaia



Source : établie par nous même à partir des documents internes de la CRMA

Les réalisations de la grappe automobile-particulier connaissent une chute depuis 2015 à 2016 avec une légère augmentation en 2017 et en 2018 suivi par une chute remarquable en 2019.

Figure N° 11: Evolution des grappes matériels agricoles, remorque et matériels agricoles en leasing de 2015 à 2019 à la CRMA Bejaia



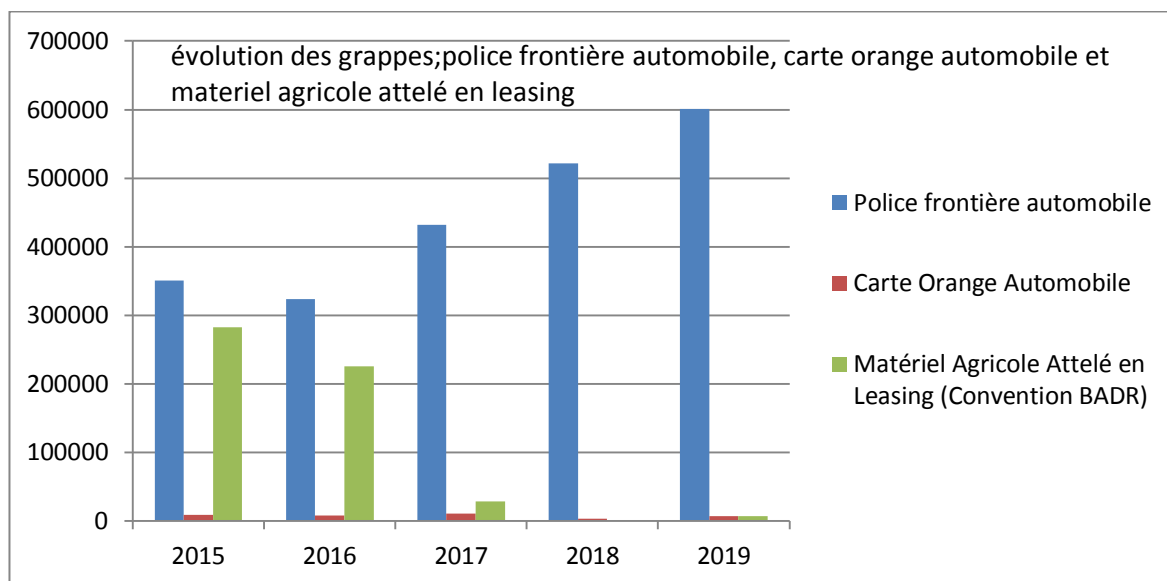
Source : établie par nous même à partir des documents internes de la CRMA

La grappe de matériel agricole connaît une légère hausse de 2015 à 2016 puis une chute libre depuis 2017 à 2018 et une stagnation en 2019.

La grappe remorque connaît légère augmentation de 2015 à 2016 suivie par une hausse remarquable en 2017 qui est due à l'obligation d'assurer des détenteurs de projets ANSEJ, ANDI... puis ne cesse de diminuer.

Presque une stagnation pour les années 2015, 2016 et 2017 en ce qui concerne la grappe matériels agricoles en leasing, suivi par une chute remarquable dès 2018 et qui continue de baisser en 2019 dû essentiellement au remboursement du crédit de leasing.

Figure N° 12: Evolution des grappes police frontière automobile, carte orange et matériel agricole attelé en leasing de 2015 à 2019 à la CRMA Bejaia



Source : établie par nous même à partir des documents internes de la CRMA

La grappe police frontière automobile connaît une certaine baisse de 2015 à 2016 mais à partir de 2017 elle ne cesse d'augmenter cela s'explique par l'afflux important des immigrés vers Bejaia.

Une légère baisse est constatée en matière de la grappe carte orange de 2015 à 2016 suivi par une certaine hausse en 2017 qui est l'état normal de cette grappe d'où son originalité qui est un laisser passé au frontière pour aller en tunisie surtout la periode de fin d'année et la periode d'été. Mais en 2018, une chute importante du chiffre d'affaires de cette grappe est enregistré suite à l'instabilité politique qu'a connu et aux attaques terroristes qu'a connu la Tunisie en plein milieu de la periode estivale (08 juillet 2018). le chiffre d'affaires de cette grappe reprend sa hausse à partir de 2019.

Le matériel agricole attelé en leasing représente une part minime du portefeuille automobile et qui est en voix de dissolution.

5.2.2. Ventilation de la branche automobile par garantie de 2015 à 2019 :

Dans ce point, nous procéderons à l'analyse descriptive du chiffre d'affaires de la branche automobile par garanties

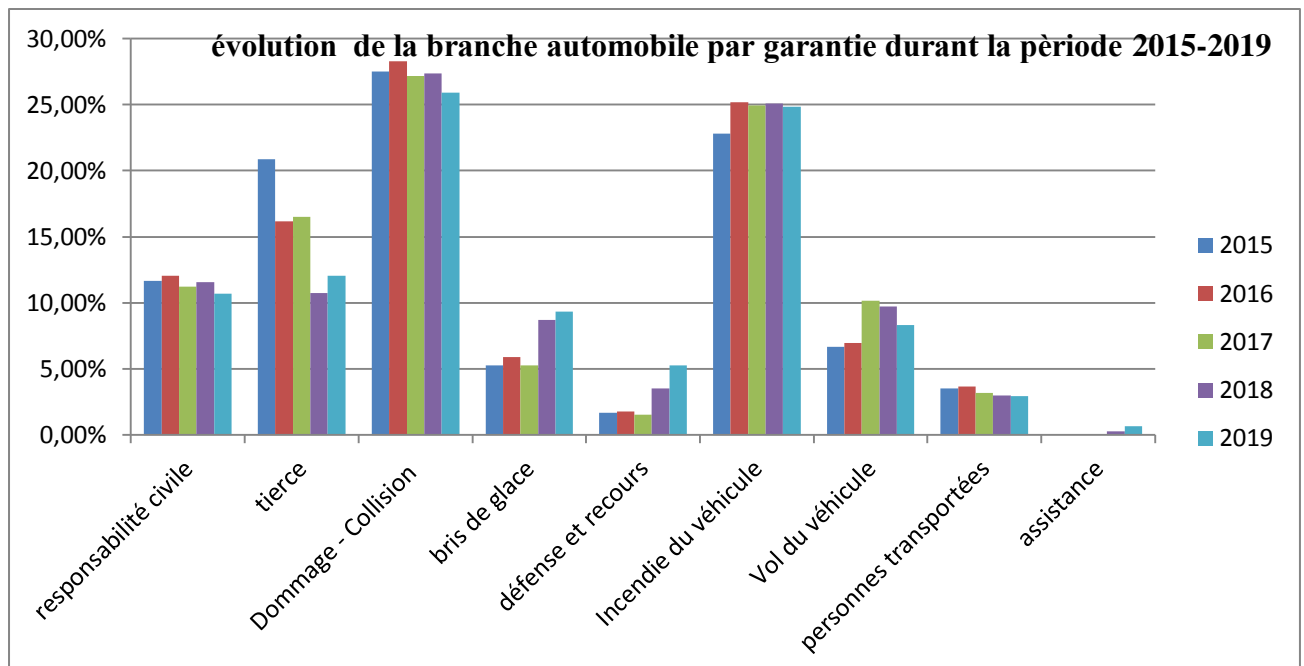
**Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia**

Tableau N°22: Production de la branche automobile par garantie depuis 2015 à 2019 :

désignation/année	2015	2016	2017	2018	2019	moyenne
responsabilité civile	11,66%	12,06%	11,21%	11,58%	10,71%	11,44%
Tierce	20,87%	16,16%	16,49%	10,73%	12,05%	15,26%
Dommmage - Collision	27,51%	28,29%	27,19%	27,37%	25,89%	27,25%
bris de glace	5,28%	5,91%	5,29%	8,72%	9,36%	6,91%
défense et recours	1,67%	1,78%	1,54%	3,50%	5,26%	2,75%
Incendie du véhicule	22,82%	25,20%	24,94%	25,07%	24,82%	24,57%
Vol du véhicule	6,69%	6,96%	10,17%	9,74%	8,33%	8,38%
personnes transportées	3,51%	3,65%	3,17%	2,99%	2,93%	3,25%
Assistance	0,00%	0,00%	0,00%	0,30%	0,64%	0,19%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

Source: Réalisé par nous- même à partir des données internes de la CRMA de Bejaia

Figure N° 13: Production de la branche automobile par garantie de 2015 à 2019 :



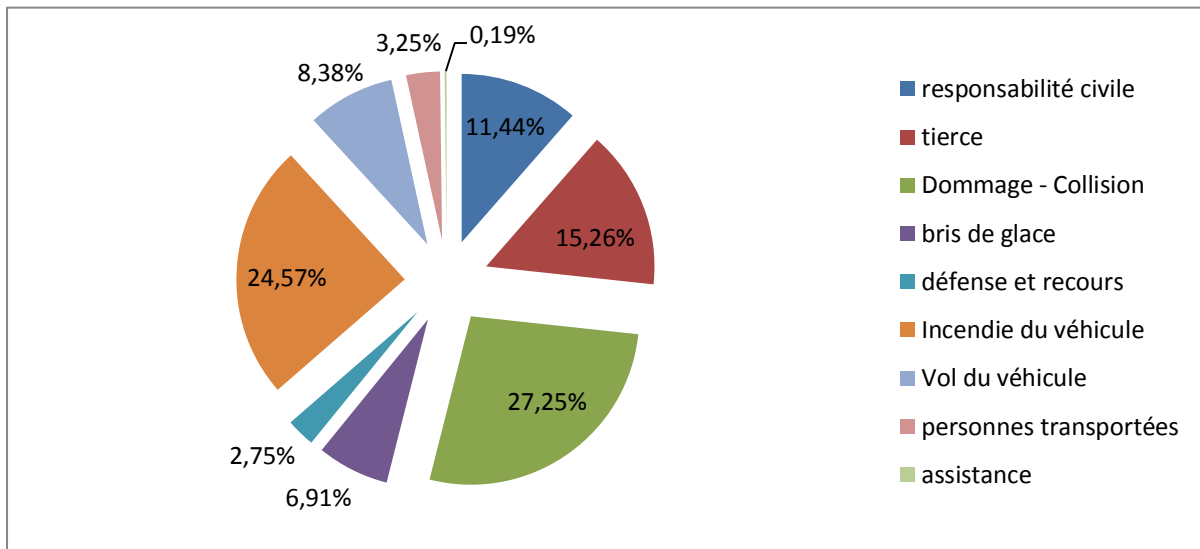
Source: Réalisé par nous- même à partir des données internes de la CRMA de Bejaia

La production de la branche automobile au sein de la CRMA de Bejaia, pendant les 5 exercices (2015-2019) nous donne l'aperçu suivant : le Chiffre d'Affaires de la branche "automobile" est prédominé par la garantie "dommage et collision" avec un taux moyen de 27,25 %. Ceci peut être expliqué, d'une part, par le fait que la majorité des assurés ne cherche qu'à s'assurer au minimum

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia

(ils réclament l'assurance pour le policier ou de la route) et d'autre part ils ne réclament que l'assurance fautif ou non fautif communément appelé en arabe (ظالم أو مظلوم), suivi par la garantie incendie (24,57%) que les assureurs commercialisent afin d'augmenter la prime à payer

Figure N° 14: Production moyenne de la branche automobile par garantie entre 2015 et 2019



Source: Réalisé par nous- même à partir des données internes de la CRMA de Bejaia

La garantie tierce arrive en troisième position avec un taux de **15,26%**, réclamée souvent par ceux qui bénéficient des réductions importantes et les organismes avec lesquels la CRMA de Bejaia a signé des conventions, sans oublier de citer ceux qui ont acquis des véhicules par crédit dont l'obligation de l'assurance tout risque la première année au moins. Ensuite apparaît la garantie **RC** même avec son obligation a un taux de **11,44%** qui n'est pas assez élevé vu le tarif appliqué à cette garantie qui est un tarif mutuel.

La garantie vol et la garantie bris de glace apparaissent avec les taux de **8,38%** et **6,91%** respectivement du fait que l'assuré réclame que l'assurance est chère et demande de lui rabaisser le net à payer ; le producteur opte pour la diminution de ces deux garanties surtout le BDG dont le risque est assez élevé.

Défense et recours et personnes transportées se classe parmi les dernières positions à cause de leur prime minime par un taux de 3% chacun.

Et enfin la garantie assistance qui est un nouveau produit qui connaît une expansion remarquable. (Voir annexe n°03).

6. Les sinistres automobiles

La Gendarmerie Nationale a enregistré une amélioration des principaux indicateurs de la sécurité routière au titre de l'année 2019, où les unités de la Gendarmerie Nationale ont recensé un total de 7.108 accidents, ayant engendré 2.599 morts et 11.859 blessés.

Outre, la baisse enregistrée par rapport à l'année 2018, la comparaison faite entre le bilan 2019 et celui de 2014, année à partir de laquelle la Gendarmerie Nationale s'est fixée comme objectif stratégique une réduction annuelle du nombre des accidents de la route, fait ressortir une baisse globale de 70 % en nombre d'accidents (de 24.388 en 2014 à 7.108 en 2019), de 35 % en nombre de morts (de 3.984 en 2014 à 2.599 en 2019) et de 73 % en matière de nombre de blessés (de 44.546 en 2014 à 11.859 en 2019)⁷².

Il est important de rappeler que dans le secteur assurantiel, la branche automobile est la plus dominante par rapport aux autres branches ; soit par son chiffre d'affaires ou son sinistre évidemment. Dans ce qui suit nous allons essayer d'étudier le sinistre de cette branche pendant cinq ans pour voir son importance et son influence. On présentera d'abord l'évolution des sinistres et ceux de l'automobile de la CRMA de Bejaia puis la part des sinistres automobiles par rapport aux autres sinistres.....

6.1. Le nombre de sinistre réglé

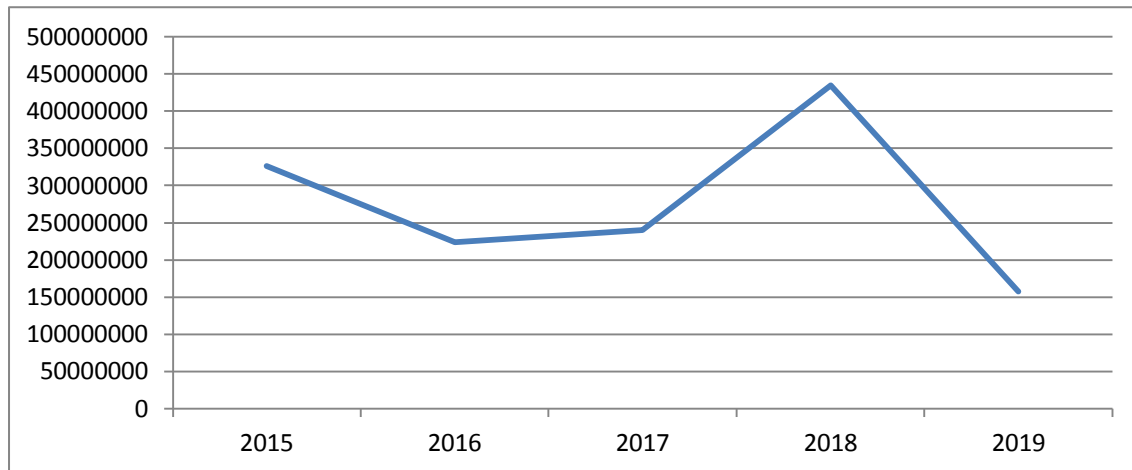
Tableau n°23: Tableau d'évolution des dossiers sinistres de la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 :

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre de dossiers matériels	8010	9522	6479	7433	6474
nombre de dossiers corporels	173	119	174	234	182
total	8183	9641	6653	7667	6656

Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA

⁷²Site officiel de la Gendarmerie Nationale

Figure N° 15: Evolution des dossiers sinistres de la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 :



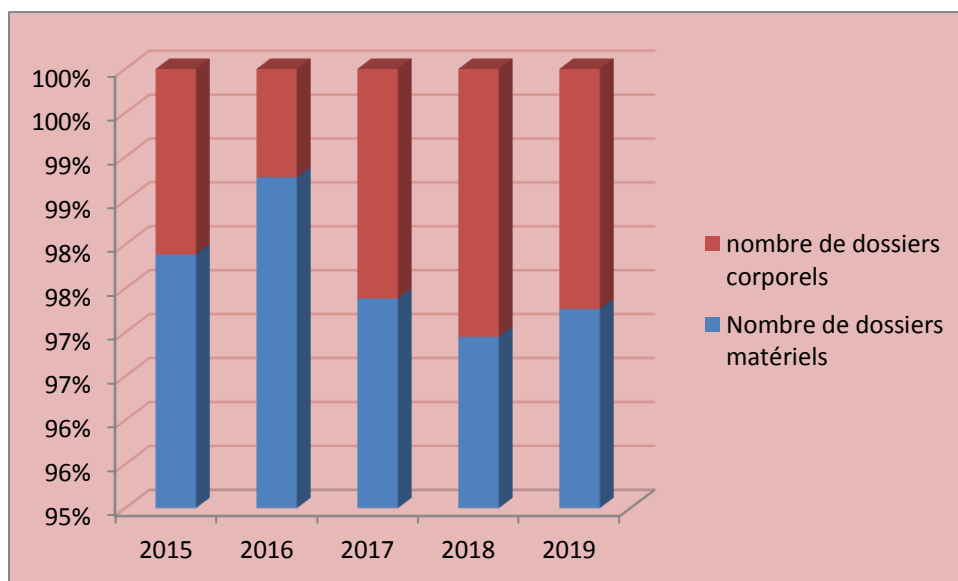
Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

A la CRMA de Bejaia, le nombre de sinistres réglés est passé de 8183 dossiers en 2015 à 9641 en 2016. A partir de 2017 les fluctuations des dossiers sinistres réglés est relativement faible.

A signaler qu'un sinistre est composé soit par un sinistre matériel ou un sinistre corporel ou les deux en même temps.

D'après la figure N°15 la distinction entre les sinistres matériels et corporels montre la prédominance des dossiers matériels sur les corporels. Une dominance expliquée par le nombre d'accidents matériels qui dépasse largement les accidents corporels.

Figure N° 16: Evolution du nombre de sinistres réglés depuis 2015 à 2019



Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Malgré que le nombre de contrats souscrits est en baisse continu, le nombre de dossiers sinistres réglés est imprevisible, du fait qu'une police d'assurance peut avoir plusieurs sinistres pour une certaine année, on peut régler les sinistres des années précédentes. A la CRMA de Bejaia le nombre de sinistres réglés passe de 8183 dossiers en 2015 à 9641 en 2016 et qui baisse en 2017 à 6653 dossiers sinistres réglés et augmente en 2018 à 7667 puis baisse en 2019 à 6656 dossiers réglés.

A signaler qu'un sinistre automobile est composé soit par un sinistre matériel ou un sinistre corporel ou les deux en même temps.

Tableau n° 24: Tableau d'évolution du montant des sinistres payés par branche à la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
auto matériel	33,95%	56,80%	42,21%	27,56%	73,69%
auto corporel	6,86%	7,81%	9,40%	55,82%	11,97%
incendie	0,29%	1,27%	0,08%	0,01	1,04%
risques agricoles	0,01%	0,61%	0,03%	0,01%	0,43%
risques divers	0,05%	0,02%	0,00%	0,00%	0,01%
mortalité animale	57,36%	31,42%	38,42%	9,95%	5,62%
transport	1,45%	1,98%	9,85%	5,26%	6,17%
engineering	0,02%	0,09%	0,02%	0,14%	1,07%
total	100%	100%	100%	100%	100%

Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA

(À préciser que le montant de chaque branche est égal au montant de la garantie payer plus le montant honoraires des experts) ;

De 2015 à 2017 la majorité des sinistres réglés par la CRMA de Bejaia sont répartis entre l'auto matériel qui est un risque sur et permanent et la mortalité animale. Ceci est la résultante du règlement des sinistres de la SARL LAITERIE SOUMMAM. Mais en 2018, le règlement des dossiers sinistres auto corporels a pris plus de la moitié du total des sinistres payés avec une baisse remarquable des cas animales.

En 2019, la majorité des sinistres réglés est prise par la branche automobile où la CRMA de Bejaia a réglé, uniquement pour cette branche, 73,69% de la totalité des sinistres, soit plus de 116 millions DA. Plus de détails à l'annexe numéro 04.

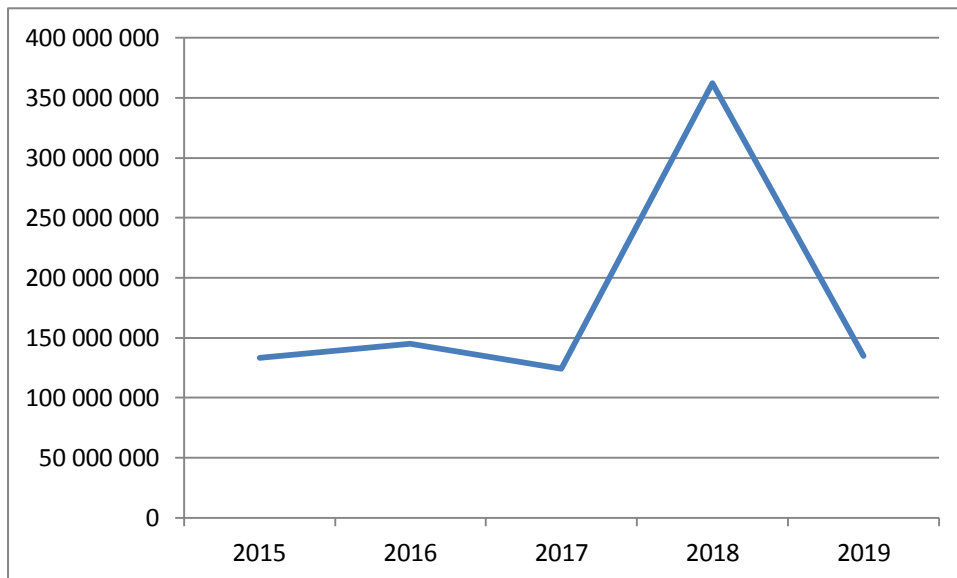
6.2. Evolution des sinistres automobiles

Tableau n°25 : Tableau d'évolution des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
sinistre automobile	133 027 340	144 716 129	124 094 715	362 296 809	135 019 874
évolution	-	11 688 789	-20 621 414	238 202 094	-227 276 935
%	-	8,78%	-14,24%	191,95%	-62,73

Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA

Figure N° 17: Evolution des sinistres automobiles depuis 2015 à 2019



Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Le règlement des sinistres automobiles au niveau de la CRMA de Bejaia est passé de plus de 133 millions de DA réglés en 2015 à plus de 144 millions de DA réglés en 2016, soit une augmentation de 8,78%. Suivi par une baisse en 2017 de 14,24%. En 2018, la compagnie a payé plus de 362 millions de DA, soit une augmentation de 191.95% par rapport à l'année précédente. En 2019, la CRMA de Bejaia a payé beaucoup moins soit plus de 135 millions de DA qui représente 62,73% de moins par rapport à l'année 2018.

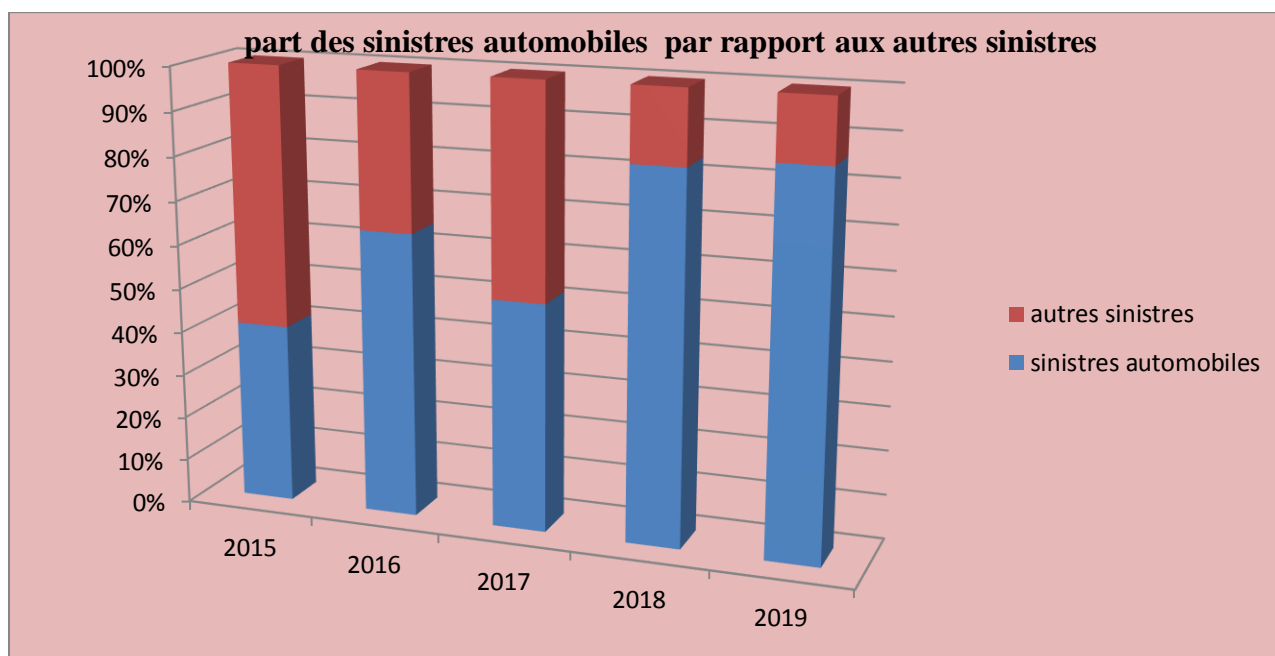
6.3. Part des sinistres automobiles dans la totalité des sinistres

Tableau n°26 : Tableau de répartition des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 et des autres sinistres

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
sinistres automobiles	40,82%	64,62%	51,61%	83,39%	85,66%
autres sinistres	59,18%	35,38%	48,39%	16,61%	14,34%
total	325 925 295	223 956 878	240 451 864	434 486 366	157 626 907

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Figure N ° 18:Part des sinistres automobiles par rapport aux autres sinistres



Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Le monde des sinistres est incertain. Durant notre période d'étude, nous avons constaté que le montant des sinistres réglés par l'organisme d'accueil est incertain et que la part de la sinistralité automobile est en augmentation continue et prend une part très importante dans la totalité des sinistres. (Voir annexe n°05)

7. Etude de la responsabilité de l'accident

La déclaration du sinistre doit être faite dans un délai de sept jours ouvrable à l'assureur quand il s'agit d'un sinistre matériel et quand il s'agit d'un vol ou d'incendie, la

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia

déclaration ne peut excéder trois jours ouvrables, on a remarqué la possibilité des cas suivants :

- **L'assuré n'est pas responsable de l'accident** : après expertise de son véhicule et réception du PV d'expert, l'assuré est indemnisé du montant global de l'accident s'il a souscrit une tierce ou la garantie dommage-collision et que le montant du choc est inférieur à la garantie prescrite, mais s'il ne s'agit pas d'une tierce et que le montant des dégâts dépassent le montant de la garantie, l'assuré est indemnisé en deux tranches, la première tranche est le montant de la garantie prescrite déduction faite de la franchise et la deuxième tranche c'est à la compagnie de l'adversaire de nous payer et à notre tour de convoquer l'assuré pour avoir la suite de son indemnisation.
- **L'assuré est responsable de l'accident** : dans ce cas, ces situations sont à discuter qui sont en relation avec le montant du choc et la garantie prescrite,
 - s'il s'agit de la garantie tierce, c'est à régler l'assuré à hauteur des dégâts.
 - si le montant du choc est supérieur à la garantie prise, l'assuré sera indemnisé du montant de cette garantie déduction faite de la franchise
 - si le montant du choc est inférieur à la garantie prise, l'assuré sera indemnisé du montant du choc déduction faite de la franchise.

Dans les trois cas, la CRMA de Bejaia règle l'assuré responsable de l'accident et le montant des dégâts occasionnés à la compagnie de l'adversaire.

- **La responsabilité est partagée** : dans ce cas la CRMA de Bejaia paye la compagnie adverse du pourcentage des dégâts de leur assuré et cette même compagnie paye la CRMA de Bejaia du pourcentage de leur assuré.

Exemples de cas sinistres :

Cas dossier matériel :

Dans notre cas d'indemnisation d'un dommage matériel qui s'est produit le 01/09/2019 à Bejaia.

Le 02/09/2019 le client a déclaré le sinistre.

Après avoir reçu la déclaration du sinistre qui doit être toujours daté et signée par l'assuré, l'agent sinistre procède au contrôle.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Le service sinistre automobile a envoyé un ordre de service à l'expert pour expertiser la voiture sinistre et l'exactitude des effets.

Le PV d'expertise reçue 09/10/2019 porte les causes et les circonstances de sinistre état descriptif et estimatif des dommages ainsi que le rapport sur sinistre.

Dans notre cas les dégâts relevés sur place sont les suivants : tout l'avant du véhicule

A) L'expert a estimé les dommages comme suivant :

- Montant fournitures : 146.437,24 DA
- Montant peinture : 8.000,00 DA
- Montant main d'œuvre : 25.000,00 DA

Montant total (TTC) : 179.437,24 DA

Vétuste (%) : 10% soit : 14.643,72 DA

B) Circonstance de l'accident ;J'ai freiné en retard et je suis entré sur le véhicule devant.

Conclusion :

Assuré responsable à : 100%

Tiers responsable à : 0%

Décompte de règlement : dommage-collision

Comme l'assuré est responsable du choc, et que ces dégâts dépassent largement le montant de la garantie prise qui est de 40.000,00 DA, l'assuré sera indemnisé à hauteur de 37.500,00 DA seulement et n'a qu'à supporter le reste par lui-même, et la CRMA de Bejaia attend la réclamation de la compagnie de l'adversaire pour leur payer le montant des dégâts occasionnés par notre assuré.

Section 2 : Eude de la rentabilité et l'analyse financière de la CRMA Bejaia

Les comptes annuels de la société sont établis conformément au Nouveau Système Comptable et Financier et aux principes comptables généralement admis.

Cette section représente l'analyse du bilan et compte de résultat de la CRMA durant les cinq dernières années 2015, 2016, 2017, 2018, 2019.

Pour effectuer l'analyse du bilan nous nous sommes basé sur les chiffres avancés par la CRMA Bejaia.

De par sa spécificité juridique et son appartenance à la Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA), la CRMA transfert 60% des primes reçues, sous formes de transfert de fonds, et un pourcentage variable des prestations (sinistres) selon le besoin de chaque.

1. Analyse financière

Pour une meilleure visibilité sur la situation financière de la compagnie nous allons faire une comparaison là où nous jugeons utile entre les deux situations comme suit

- 1- un compte de résultat avec la prise en compte du transfert des primes et sinistres ;
- 2- un compte de résultat sans la prise en compte du transfert des primes et sinistres à la CNMA.

Pour cela une différence entre les primes acquises et les sinistres réglés à la hauteur des pourcentages du transfert apparaissent dans les bilans des cinq années.

1. Le bilan

Il représente une synthèse de l'ensemble des emplois et des ressources dont dispose l'entreprise durant un exercice.

1.1 présentation du bilan des années entre 2015 et 2019

1.1.1 l'actif du bilan

Le tableau suivant présente l'actif des bilans de la CRMA durant les cinq dernières années.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA

Bejaia

Tableau N°27 : l'actif du bilan de la CRMA

En DA

ACTIF	année					évolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	%	%	%	%
ACTIFS NON COURANTS									
Ecart d'acquisition-goodwill positif ou négatif	0								
Immobilisations incorporelles	37977	23276	8575			-39%	-63%	100%	0%
Immobilisations corporelles									
Terrains	1231200	1231200	1231200	1231200	74952000	0%	0%	0%	5988%
Bâtiments	18890297	18103202	17316106	18214988	17385210	-4%	-4%	5%	-5%
Autres immobilisations corporelles	14961688	12669386	11890609	12383040	14084914	-15%	-6%	4%	14%
Immobilisations en concession									
Immobilisations en cours									
Immobilisations financières									
Titres mis en équivalence									
Autres participations et créances rattachées	24100000	24100000	24100000	24100000	24100000	0%	0%	0%	0%
Autres titres immobilisés									
Prêts et autres actifs financiers non courants									
Impôts différés actif									
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants									
TOTAL ACTIF NON COURANT	59221162	56127064	54546490	55929228	130522124	-5%	-3%	3%	133%
ACTIF COURANT									
provisions technique d'assurance									
part de la coassurance cédée									
part de la réassurance cédée	152224329	158862307	147285329	123346072	104117979	4%	-7%	-16%	-16%
Créances et emplois assimilés									
Assurées et intermédiaires d'assurance	45832987	29938458	48288048	51319754	44613937	-35%	61%	6%	-13%
autres débiteurs	4174298	4466256	23421124	17415777	16643464	7%	424%	-26%	-4%
Impôts et assimilés	320647	795782	223932	158179	295520	148%	-72%	-29%	87%
Autres créances et emplois assimilés									
Disponibilité et assimilés									
Placements et autres actifs financiers courants	106305	16305	16305	16305	0	-85%	0%	0%	-100%
Trésorerie	27630016	18317533	19971046	30326840	28945171	-34%	9%	52%	-5%
TOTAL ACTIF COURANT	230288582	212396641	239205784	222582927	194616071	-8%	13%	-7%	-13%
TOTAL GENERAL ACTIF	289509744	268523705	293752274	278512155	325138195	-7%	9%	-5%	17%

Source : Elaboré par nous même à partir de l'actif des bilans de la CRMA Bejaia

1.1.1.1. Analyse de l'actif du bilan

a- L'actif non courant

D'après le tableau ci-dessus, l'actif non courant de la CRMA a connu une augmentation durant l'exercice 2019 de 133% contrairement aux années précédente où il a été stable. L'augmentation est due à une réévaluation des immobilisations.

*** l'actif courant**

L'actif courant est en baisse durant toutes les années à l'exception de 2017 où il a augmenté par rapport à 2016 de 13%, cela est dû à une hausse des créances. Le taux d'évolution a atteint -13% en 2019 cela peut être expliqué par la baisse des créances et des parts de réassurance cédées.

***l'actif total**

Nous constatons que le total actif de la CRMA présente une évolution alternée entre hausse et baisse. Autrement dit, une évolution vers la baisse en 2017 (-7%) puis une augmentation en 2018 de (9%). En 2018 le total actif a baissé de (-5%), et enfin on a enregistré une hausse de (17%), qui peut être expliquée par une hausse des immobilisations.

1.1.2 Le passif des bilans de la CRMA

Le tableau suivant présente le passif des bilans de la CRMA Bejaia durant les cinq dernières années

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Tableau N°28: Passif du bilan de la CRMA

En DA

PASSIF	Années					Evolution %			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	1	2	3	4
CAPITAUX PROPRES									
Capital émis	6984000	7520000	7520000	7642000	7642000	8%	0%	2%	0%
Capital non appelé									
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29459921	29459921	29459921	29459921	29459921	0%	0%	0%	0%
Ecarts de réévaluation	0	0	0	0	73720800				
Ecart d'équivalence (1)	0	0	0	0					
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	7949008	-21377117	12473844	8802612	-9335649	-369%	158%	-29%	-206%
Autres capitaux propres - report à nouveau	-54772398	-46823389	-68200507	-55726662	-46924049	15%	-46%	18%	16%
Part de la société consolidant (1)									
part des minoritaires (1)									
TOTAL I	-10379469	-31220585	-18746742	-9822129	54563023	-201%	40%	48%	656%
PASSIFS NON-COURANTS:									
Emprunts et dettes financières									
Impôts (différés et provisionnés)									
Autres dettes non courantes									
Provisions réglementées	11070626	14889212	10847576	6420631	5369079	34%	-27%	-41%	-16%
Provisions et produits constatés d'avance	22209085	31376089	22657457	19491521	13464020	41%	-28%	-14%	-31%
TOTAL II	33279711	46265301	33505033	25912152	18833099	39%	-28%	-23%	-27%
PASSIFS COURANTS									
Fonds de valeur reçus des réassureurs									
Provisions techniques d'assurance									
Opération directes	218661034	217775617	206574739	177655358	150087242	0%	-5%	-14%	-16%
Acceptations									
Dettes et comptes rattachés									
Cessionnaires et cédants créditeurs									
Assurés et intermédiaires d'assurances	15859326	4364348	6711611	9487386	7063494	-72%	54%	41%	-26%
Créditeurs									
Impôts (différés et provisionnés)	4433606	3378853	7767456	9851020	6494084	-24%	130%	27%	-34%
Autres dettes courantes	27655535	27943326	57940176	65428269	88097255	1%	107%	13%	35%
Trésorerie passif		16938							
TOTAL III	266609501	253479082	278993982	262422033	251742075	-5%	10%	-6%	-4%
TOTAL PASSIF (I +II+III)	289509743	268523798	293752273	278512056	325138197	-7%	9%	-5%	17%

Source : Elaboré par nous même à partir du passif des bilans de la CRMA Bejaia

1.1.1.2 Analyse du passif du bilan

a- Les capitaux propres

De notre analyse du passif nous avons trouvé que les fonds propres sont négatif est cela est dû au cumul des déficits des exercices antérieurs. L'évolution est positive durant les années 2017,2018 et 2019 au résultat positif durant les deux premières années 2017 2018, et une augmentation, dû aux écarts de réévaluation en 2019.

a- Le passif non-courant

Nous remarquons une baisse progressive du passif non-courant (-28%) en 2017, (-23%) en 2018 puis (-27%) en 2019, une baisse qui a pour origine la baisse des provisions réglementées et celle des produits constatés d'avance (provision sur retraite).

b- Le passif courant

Le passif courant a baissé de (-5%) de 2015 à 2016, et une hausse en 2018, de 10%, puis une baisse de (-6%) en 2018. Cette baisse a continué et jusqu'en 2019 avec (-4%) d'évolution. Cela peut être expliqué par une baisse de l'opération directe, malgré l'augmentation des dettes courantes

c- Le passif total

Le passif total a connu une baisse de (-7%) en 2016 puis une hausse en 2017 de 9% cela est expliqué par la hausse des fonds propres. En 2018 la baisse est de (-5%) suite à la baisse du passif non courant, enfin 2019 a connu une hausse de 17% suite à la réévaluation des immobilisations.

1.1.3. Elaboration des bilans des grandes masses

Tableau N°29 : Bilan en grades masses 2015

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
VI :	59 221 162	20,46%	CP :	22 900 242	7,91%
AC :	230 288 582	79,54%	FP :	-10 379 469	-3,59%
VE :	152 224 329	53%	DLMT :	33 279 711	11,50%
VR :	50 327 932	17,38%	DCT :	266 609 501	92,09%
VD :	27 736 321	9,58%			
Total	289 509 744	100%	Total	289 509 743	100%

Commentaire

Les immobilisations représentent 20.46% du total bilan en 2015, contre 79.54% d'actifs circulants. Les dettes à court terme représentent 92.09% du total bilan en 2015 contre 11.5% pour les dettes à long et moyens termes. Tandis que les fonds propres constituent -3.59% du total du bilan. Après cette analyse nous remarquons que le passif est dominé par les dettes à court terme.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Indicateur de l'équilibre financier :

Pour analyser la sante financier de la CRMA, on va procéder au calcul des différents indicateurs de l'équilibre financier qui sont comme suit :

1- Fond de roulement (FR)

$$FR = CP - AC$$

$$FR = 22\,900\,242 - 230\,288\,582$$

$$= -207\,388\,340$$

Le fond de roulement de la compagnie est négatif cela signifie que les ressources à long terme ne seront pas suffisantes pour financer le fonctionnement normal de l'entreprise.

2- Besoin de fonds de roulement (BFR)

$$BFR = (AC - VD) - (DCT - DF)$$

$$= (230\,288\,582 - 27\,736\,321) - (266\,609\,501 - 0)$$

$$= 202\,552\,261 - 266\,609\,501$$

$$= -64\,057\,240$$

Le BFR est négatif cela signifie que le besoin d'exploitation de la CRMA est moins important que les ressources d'exploitation.

3-trésorerie

$$T = FR - BFR$$

$$= (-207\,388\,340) - (-64\,057\,240)$$

$$= -143\,331\,100$$

Nous remarquons que la trésorerie est négative cela signifie que la CRMA doit faire recours à un moyen de financement qui la CNMA

Tableau N°30 : Bilan en grades masses 2016

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
VI :	56 127 064	20,90%	CP :	15 044 716	5,60%
AC :	212 396 641	79,10%	FP :	-31 220 585	-11,63%
VE :	158 862 307	59%	DLMT :	46 265 301	17,23%
VR :	35 200 496	13,11%	DCT :	253 479 082	94,40%
VD :	18 333 838	6,83%			
Total	268 523 705	100%	Total	268 523 798	100%

Commentaire

Les immobilisations représentent 20.90% du total bilan en 2016, contre 79.10% d'actifs circulants. Les dettes à court terme représentent 94.40% du total bilan en 2016 contre 17.23% pour les dettes à long et moyens termes. Tandis que les fonds propres constituent -11.63% du total du bilan. Après cette analyse nous remarquons que le passif est dominé par les dettes à court terme.

Indicateur de l'équilibre financier :

Pour analyser la sante financier de la CRMA, on va procéder au calcul des différents indicateurs de l'équilibre financier qui sont comme suit :

1- Fond de roulement (FR)

$$FR = CP - AC$$

$$FR = 15\,044\,716 - 212\,396\,641 \\ = -197\,351\,925$$

Le fond de roulement de la compagnie est négatif cela signifie que les ressources à long terme ne seront pas suffisantes pour financer le fonctionnement normal de l'entreprise.

2- Besoin de fonds de roulement (BFR)

$$BFR = (AC - VD) - (DCT - DF) \\ = (212\,396\,641 - 18\,333\,838) - (253\,479\,082 - 0) \\ = 194\,062\,803 - 253\,479\,082 \\ = -59\,416\,279$$

Le BFR est négatif cela signifie que le besoin d'exploitation de la CRMA est moins important que les ressources d'exploitation.

3-trésorerie

$$T = FR - BFR \\ = (-197\,351\,925) - (-59\,416\,279) \\ = -137\,935\,646$$

Nous remarquons que la trésorerie est négative cela signifie que la CRMA doit faire recours à un moyen de financement qui la CNMA

Tableau N°31 : Bilan en grades masses 2017

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
VI :	54 546 490	18,57%	CP :	14 758 291	5,02%
AC :	239 205 784	81,43%	FP :	-18 746 742	-6,38%
VE :	147 285 329	50%	DLMT :	33 505 033	11,41%
VR :	71 933 104	24,49%	DCT :	278 993 982	94,98%
VD :	19 987 351	6,80%			
Total	293 752 274	100%	Total	293 752 273	100%

Les immobilisations représentent 18.57% du total bilan en 2017, contre 81.43% d'actifs circulants. Les dettes à court terme représentent 94.98% du total bilan en 2017 contre 11.41% pour les dettes à long et moyens termes. Tandis que les fonds propres constituent -6.38% du total du bilan. Après cette analyse nous remarquons que le passif est dominé par les dettes à court terme.

Indicateur de l'équilibre financier :

Pour analyser la santé financière de la CRMA, on va procéder au calcul des différents indicateurs de l'équilibre financier qui sont comme suit :

1- Fond de roulement (FR)

$$FR = CP - AC$$

$$FR = 14\,758\,291 - 239\,205\,784 \\ = -224\,447\,493$$

Le fond de roulement de la compagnie est négatif cela signifie que les ressources à long terme ne seront pas suffisantes pour financer le fonctionnement normal de l'entreprise.

2- Besoin de fonds de roulement (BFR)

$$BFR = (AC - VD) - (DCT - DF)$$

$$= (239\,205\,784 - 19\,987\,351) - (278\,993\,982 - 0) \\ = 219\,218\,433 - 278\,993\,982 \\ = -59\,775\,549$$

Le BFR est négatif cela signifie que le besoin d'exploitation de la CRMA est moins important que les ressources d'exploitation.

3-trésorerie

$$T = FR - BFR$$

$$= (-224\,447\,493) - (-59\,775\,549) \\ = -164\,671\,944$$

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Nous remarquons que la trésorerie est négative cela signifie que la CRMA doit faire recours à un moyen de financement qui la CNMA

Tableau N°32 : Bilan en grades masses 2018

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
VI :	55 929 228	20,08%	CP :	16 090 023	5,78%
AC :	222 582 927	79,92%	FP :	-9 822 129	-3,53%
VE :	123 346 072	44%	DLMT :	25 912 152	9,30%
VR :	68 893 710	24,74%	DCT :	262 422 033	94,22%
VD :	30 343 145	10,89%			
Total	278 512 155	100%	Total	278 512 056	100%

Les immobilisations représentent 20.08% du total bilan en 2018, contre 79.92% d'actifs circulants. Les dettes à court terme représentent 94.22% du total bilan en 2018 contre 9.3% pour les dettes à long et moyens termes. Tandis que les fonds propres constituent -3.53% du total du bilan. Après cette analyse nous remarquons que le passif est dominé par les dettes à court terme.

Indicateur de l'équilibre financier :

Pour analyser la santé financière de la CRMA, on va procéder au calcul des différents indicateurs de l'équilibre financier qui sont comme suit :

1- Fond de roulement (FR)

$$FR = CP - AC$$

$$FR = 16\,090\,023 - 222\,582\,927 \\ = -206\,492\,904$$

Le fond de roulement de la compagnie est négatif cela signifie que les ressources à long terme ne seront pas suffisantes pour financer le fonctionnement normal de l'entreprise.

2- Besoin de fonds de roulement (BFR)

$$BFR = (AC - VD) - (DCT - DF)$$

$$= (222\,582\,927 - 30\,343\,145) - (262\,422\,033 - 0) \\ = 192\,239\,782 - 262\,422\,033 \\ = -70\,182\,251$$

Le BFR est négatif cela signifie que le besoin d'exploitation de la CRMA est moins important que les ressources d'exploitation.

3-trésorerie

T= FR-BFR

$$= (-206\,492\,904) - (-70\,182\,251)$$

$$= -136\,310\,653$$

Nous remarquons que la trésorerie est négative cela signifie que la CRMA doit faire recours à un moyen de financement qui la CNMA

Tableau N°33 : Bilan en grades masses 2019

Actif	Montant	%	Passif	Montant	%
VI :	130 522 124	40,14%	CP :	73 396 122	22,57%
AC :	194 616 071	59,86%			
VE :	104 117 979	32%	FP :	54 563 023	16,78%
VR :	61 552 921	18,93%	DLMT :	18 833 099	5,79%
VD :	28 945 171	8,90%	DCT :	251 742 075	77,43%
Total	325 138 195	100%	Total	325 138 197	100%

Les immobilisations représentent 40.14% du total bilan en 2019, contre 59.86% d'actifs circulants. Les dettes à court terme représentent 77.43% du total bilan en 2019 contre 5.79% pour les dettes à long et moyens termes. Tandis que les fonds propres constituent 22.57% du total du bilan. Après cette analyse nous remarquons que le passif est dominé par les dettes à court terme.

Indicateur de l'équilibre financier :

Pour analyser la santé financière de la CRMA, on va procéder au calcul des différents indicateurs de l'équilibre financier qui sont comme suit :

1- Fond de roulement (FR)

$$FR = CP - AC$$

$$FR = 73\,396\,122 - 194\,616\,071$$

$$= -121\,219\,949$$

Le fond de roulement de la compagnie est négatif cela signifie que les ressources à long terme ne seront pas suffisantes pour financer le fonctionnement normal de l'entreprise.

2- Besoin de fonds de roulement (BFR)

$$BFR = (AC - VD) - (DCT - DF)$$

$$= (194\,616\,071 - 28\,945\,171) - (251\,742\,075 - 0)$$

$$= 165\,670\,900 - 251\,742\,075$$

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

= -86 071 175

Le BFR est négatif cela signifie que le besoin d'exploitation de la CRMA est moins important que les ressources d'exploitation.

3-trésorerie

T= FR-BFR

= (-121 219 949)- (-86 071 175)

= - 35 148 774

Nous remarquons que la trésorerie est négative cela signifie que la CRMA doit faire recours à un moyen de financement qui la CNMA

2- compte de résultat

2-1-la présentation du compte du résultat de la CRMA Bejaia

2.1.1. L'analyse du compte de résultat

La CRMA, de par sa nature juridique, doit transférer 60% de son chiffre d'affaires à la CNMA, et en retour cette dernière, supporte un pourcentage des sinistres selon le besoin. Donc la CNMA supporte un pourcentage de sinistres au cas d'incapacité de la CRMA. Le tableau ci-dessous résume les montants émis et transférés à la direction générale selon les situations.

Tableau n° 34 des montants des primes émises par la CRMA Béjaia et transférées à la CNMA

années	2015	2016	2017	2018	2019
primes dont bénéficie la CRMA Bejaia	136 040 537	106 053 285	114 690 949	102 994 989	90 220 383
primes transférées à CNMA	199 109 910	152 212 603	172 213 367	155 438 061	135 743 067
total prime émise par CRMA Bejaia	335 150 447	258 265 888	286 904 316	258 433 050	225 963 450
pourcentage de transfert de prime	60%	60%	60%	60%	60%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des bilans de la CRMA Bejaia

A chaque exercice la CRMA de Bejaia transfert 60% de sa production en primes vers la direction, à savoir la CNMA. Et ce quel que soit le montant de prime collectées. Nous remarquons également que la production est en baisse continue au niveau de la CRMA de Bejaia à cause de la situation économique et la baisse des prix du pétrole ainsi que le gel des dispositifs d'aide à l'investissement.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Tableau N°35 des montants des sinistres de CRMA Bejaia et transférés à la CNMA

années	2015	2016	2017	2018	2019
prestation supportés par CRMA Bejaia	60 572 026	42 840 792	34 282 285	22 136 806	18 312 809
prestation transférée à CNMA	265 353 269	181 112 086	206 169 579	412 349 560	139 314 098
prestation globale (sinistre)	325 925 295	223 952 878	240 451 864	434 486 366	157 626 907
pourcentage de transfert de sinistre	81%	81%	86%	95%	88%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des bilans de la CRMA Bejaia

Afin de pouvoir analyser la capacité de la CRMA de Bejaia à faire face aux remboursements des sinistres nous allons comparer les tableaux de comptes de résultat avec et sans transfert, de primes, et de risques.

***Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia***

Le tableau suivant présente le compte de résultat de la CRMA des cinq dernières années avec transfert de primes et de risques à la CNMA

Tableau N°36: le compte de résultat de la CRMA

En DA

DESIGNATION	Année					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes émises/op directes	136040537	106053285	114690949	102994989	90220383	-22%	8%	-10%	-12%
Primes acceptées									
Primes émises reportées	-1256562	15317537	-6393343	-2060761	6024108	-1319%	-142%	-68%	-392%
Primes acceptées reportées									
I-Primes acquises à l'exercice	134783975	121370822	108297606	100934228	96244491	-10%	-11%	-7%	-5%
Prestations/ op directes	60572026	42840792	34282285	22136806	18312809	-29%	-20%	-35%	-17%
Prestation sur acceptations									
II- Prestation de l'exercice	60572026	42840792	34282285	22136806	18312809	-29%	-20%	-35%	-17%
commissions reçues en réassurance									
Commissions versées en réassurance									
III-Commissions de réassurance									
Subvention d'exploitation d'assurances									
IV-Marge d'assurance nette	74211949	78530030	74015321	78797422	77931682	6%	-6%	6%	-1%
Service extérieurs et autres consommations	18577387	11761801	9652769	10669141	12965749	-37%	-18%	11%	22%
Charges de personnel	43875850	61575488	55076935	61658398	69349564	40%	-11%	12%	12%
Impôts et taxes et versements assimilés	6032644	4911408	5386969	4788000	4159922	-19%	10%	-11%	-13%
Production immobilisées	0								
Autres produits opérationnels	8233034	5686330	12410853	9942658	2926169	-31%	118%	-20%	-71%
Autres Charges opérationnels	3989604	3272706	1634792	946964	2188227	-18%	-50%	-42%	131%
Dotations aux amortissements	8049629	25610960	4351497	3844751	4121251	218%	-83%	-12%	7%
Provisions et perte de valeur	0								
Reprises sur perte de valeur et provisions	0								
V-Résultat technique opérationnel	1919869	-22916003	10323212	6832826	-11926862	-1294%	145%	-34%	-275%
Produits financiers	0								
Charges financières	268368	361307	178602	148199		35%	-51%	-17%	-100%
VI- Résultat financier	-268368	-361307	-178602	-148199	0	35%	-51%	-17%	-100%
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	1651501	-23277310	10144610	6684627	-11926862	-1509%	-144%	-34%	-278%
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	0	0	0	10000	10000				
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	1651501	-23277310	10144610	6674627	-11936862	-1509%	-144%	-34%	-279%
Eléments extraordinaires (produits) (*)	6297510	1900193	2329237	2127987	2601185	-70%	23%	-9%	22%
Eléments extraordinaires (charges) (*)									
VIII-Résultat extraordinaire	6297510	1900193	2329237	2127987	2601185	-70%	23%	-9%	22%
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	7949011	-21377117	12473847	8812614	-9335677	-369%	-158%	-29%	-206%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des bilans de la CRMA Bejaia.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

Le tableau N °37, présente le compte de résultat de la CRMA des cinq dernières années, sans le transfert de primes et de risques à la CNMA

Tableau N° 37 : le compte de résultat de la CRMA

En DA

DESIGNATION	Année					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes émises/op directes	335150447	258265888	286904316	258433050	225963450	-23%	11%	-10%	-13%
Primes acceptées									
Primes émises reportées	-1256562	15317537	-6393343	-2060761	6024108	-1319%	142%	-68%	392%
Primes acceptées reportées									
I-Primes acquises a l'exercices	333893885	273583425	280510973	256372289	231987558	-18%	3%	-9%	-10%
Prestations/ op directes	325925295	223956878	240451864	434486366	157626907	-31%	7%	81%	-64%
Prestation sur acceptations									
II- Prestation de l'exercice	325925295	223956878	240451864	434486366	157626907	-31%	7%	81%	-64%
commissions reçues en réassurance									
Commissions versées en réassurance									
III-Commissions de réassurance									
Subvention d'exploitation d'assurances									
IV-Marge d'assurance nette	7 968 590	49 626 547	40 059 109	-178 114 077	74 360 651	523%	-19%	-545%	142%
Service extérieurs et autres consommations	18577387	11761801	9652769	10669141	12965749	-37%	-18%	11%	22%
Charges de personnel	43875850	61575488	55076935	61658398	69349564	40%	-11%	12%	12%
Impôts et taxes et versements assimilés	6032644	4911408	5386969	4788000	4159922	-19%	10%	-11%	-13%
Production immobilisées	0								
Autres produits opérationnels	8233034	5686330	12410853	9942658	2926169	-31%	118%	-20%	-71%
Autres Charges opérationnels	3989604	3272706	1634792	946964	2188227	-18%	-50%	-42%	131%
Dotations aux amortissements	8049629	25610960	4351497	3844751	4121251	218%	-83%	-12%	7%
Provisions et perte de valeur									
Reprises sur perte de valeur et provisions	0								
V-Résultat technique opérationnel	-64 323 490	-51 819 486	-23 633 000	-250 078 673	-15 497 893	19%	54%	-958%	94%
Produits financiers	0								
Charges financières	268368	361307	178602	148199		35%	-51%	-17%	100%
VI- Résultat financier	-268368	-361307	-178602	-148199	0	35%	-51%	-17%	100%
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	-64591858	-52180793	-23811602	-250226872	-15497893	-19%	-54%	951%	-94%
Impôts exigible sur le résultat ordinaire	0	0	0	10000	10000				
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	-64591858	-52180793	-23811602	-250236872	-15507893	-19%	-54%	951%	-94%
Eléments extraordinaires (produits) (*)	6297510	1900193	2329237	2127987	2601185	-70%	23%	-9%	22%
Eléments extraordinaires (charges) (*)									
VIII-Résultat extraordinaire	6297510	1900193	2329237	2127987	2601185	-70%	23%	-9%	22%
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	-58 294 348	-50 280 600	-21 482 365	-248 098 885	-12 906 708	14%	57%	-1055%	-95%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des bilans de la CRMA Bejaia.

a- La marge d'assurance de la CRMA

Nous constatons du tableau N°36 que la marge d'assurance nette est stable durant les cinq années avec une évolution moyenne de 6%, cela est expliqué par la stabilité entre la variation des primes et des sinistres. Une stabilité due au transfert de risque à la CNMA.

Dans le tableau N°37 la marge d'assurance a connu une baisse durant toute la période essentiellement en 2018, Où le transfert du risque vers la CNMA n'a pas pu absorber le montant très important des sinistres réglés. Aussi, cette période est caractérisée par une récession de l'activité économique.

b- Résultat techniques

Nous remarquons du tableau N°36 que le résultat technique est bénéficiaire durant les années 2015, 2017 et 2018 en raison de la baisse des charges de fonctionnement. En 2017 et 2019 le résultat technique est déficitaire à cause de la hausse des amortissements et des charges du personnel.

Dans le tableau N°37 nous remarquons que le résultat technique est déficitaire durant les cinq ans surtout en 2018, Où le montant total des sinistres très important.

c- Résultat financier

D'après le tableau N°36 le résultat financier est déficitaire en d'autres termes le produit financiers ne couvrent pas les charges financières durant les cinq années. Dans les deux tableaux

La même constatation est faite pour le tableau N°37

d- Le Résultat net de la CRMA

Nous constatons selon le tableau N°36 que le résultat net est bénéficiaire pendant les années 2015, 2017 et 2018. Mais dans le reste de la période, le résultat est déficitaire. Ce qui peut être expliqué par la baisse du chiffre d'affaires et la hausse des charges (sinistres, charges de fonctionnement).

En ce qui concerne le tableau N°36 le résultat net de tous les exercices est déficitaire, essentiellement celui de 2016. Une situation due à la baisse de l'activité et à la non prise en compte du transfert.

II. Analyse de la rentabilité de l'activité globale

L'analyse des états financiers par la méthode des ratios est une technique efficace pour mesurer plusieurs grandeurs. Afin de faire une lecture de la situation de la compagnie, en termes de solvabilité sinistralité, rentabilité....etc. Nous allons présenter, dans ce qui suit, les ratios les plus importants à la CRMA, avec un comparatif durant les cinq années. Il est à préciser que nous allons nous intéresser à deux situations : celle de transfert des primes et risque à la CNMA et celle du non transfert.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA
Bejaia

1. Ratio de sinistralité

1.1. Ratio de sinistralité globale

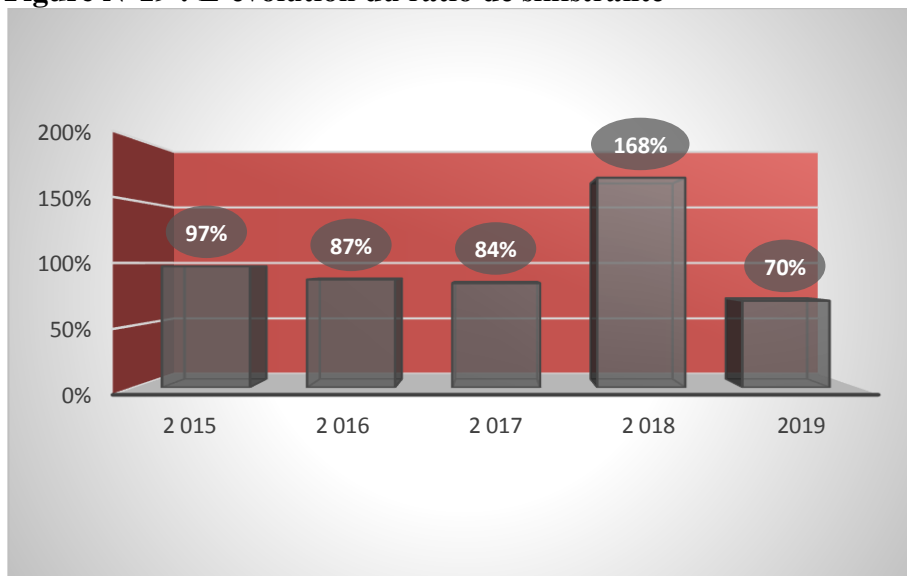
Tableau N°38 Le ratio de sinistralité

Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes acquises									
Sinistres survenus (1)	325925295	223956878	240451864	434486366	157626907	-31%	7%	81%	-64%
Prime acquise (2)	335150447	258265888	286904316	258433050	225963450	-23%	11%	-10%	-13%
Ratio de sinistralité (1)/(2)	97%	87%	84%	168%	70%	-11%	-3%	101%	-59%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

Du tableau 33, nous constatons que le ratio de sinistralité se rapproche de 100% sur l'ensemble de la période, à l'exception de 2018 où il atteint 168%. Ceci dit que la CRMA arrive à couvrir ses sinistres par ses primes. Il est à noter que l'année 2018 a enregistré le taux le plus élevé avec 168% ce qui signifie que le total des sinistres dépasse celui des primes. Cela est expliqué par le nombre important de sinistres corporels réglés en 2018.

Figure N°19 : L'évolution du ratio de sinistralité



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

1.2. Ratio de sinistralité automobile

Afin de mesurer l'incidence du transfert des primes et sinistres automobiles à la CNMA nous avons procédé au calcul des primes et sinistres transférés au pourcentage déjà calculé, respectivement aux deux grandeurs. Nous allons faire sortir deux ratios de sinistralité

1.2.1. Ratio de sinistralité automobile sans le transfert

Tableau N°39 Le ratio de sinistralité automobile

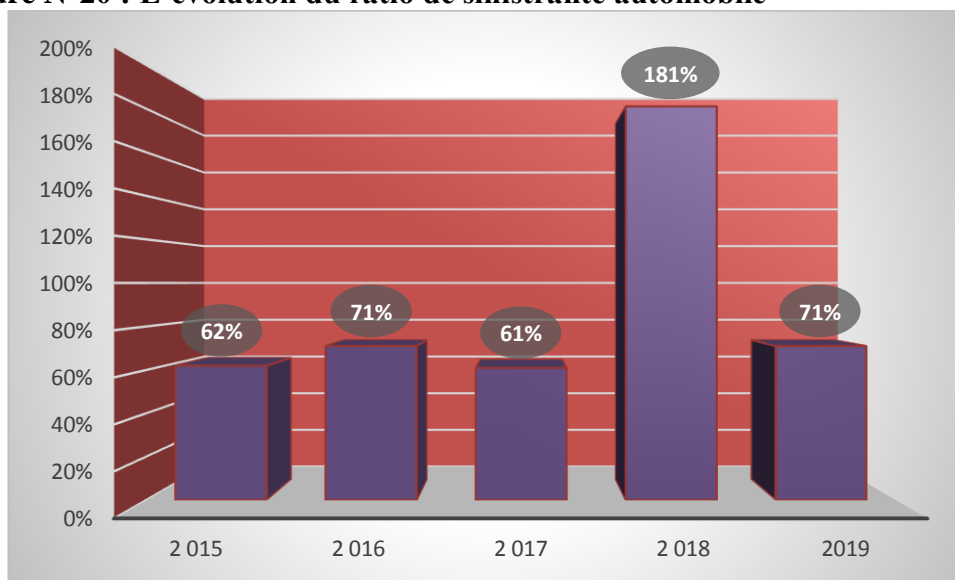
Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	%	%	%	%
Primes acquises									
Sinistres automobile survenus (1)	133 027 340	144 716 129	124 094 715	362 296 809	135 019 874	9%	-14%	192%	-63%
Prime automobile acquise (2)	213 126 869	204 334 377	204 206 748	199 705 615	189 044 782	-4%	0%	-2%	-5%
Ratio (1)/(2)	62%	71%	61%	181%	71%	13%	-14%	199%	-61%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

Du tableau 34, nous constatons que le ratio de sinistralité de l'automobile est proche de 100% mais ne le dépasse pas durant toute la période. Nous concluons alors que la CRMA a réussi à couvrir ses prestations de sinistres durant ces années. Mais en 2018 le ratio de sinistralité est de 181% ce qui s'explique par l'incapacité le nombre élevé de sinistre enregistré durant cette année.

Comme l'illustre bien la figure 20, nous constatons bien le pic de sinistralité de 2018 suite à une augmentation des sinistres corporels.

Figure N°20 : L'évolution du ratio de sinistralité automobile



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

1.2.2. Ratio de sinistralité avec transfert

Tableau N°40 Le ratio de sinistralité automobile

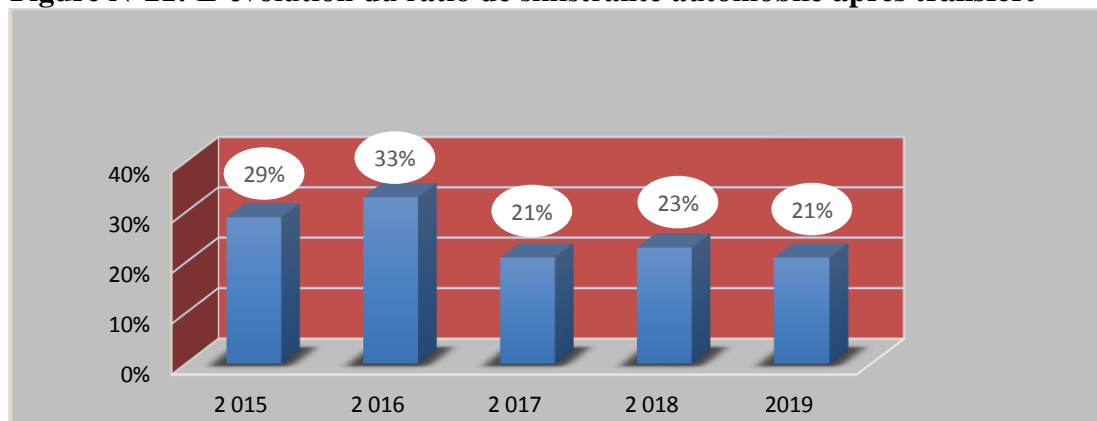
Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes acquises									
Sinistres survenus (1)	25 275 195	27 496 065	17 373 260	18 114 840	16 202 385	9%	-37%	4%	-11%
Prime acquise (2)	87 382 016	83 777 095	83 724 767	79 882 246	75 617 913	-4%	0%	-5%	-5%
ratio de sinistralité auto après transfert	29%	33%	21%	23%	21%	13%	-37%	9%	-6%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

Nous constatons que le ratio de sinistralité de l'automobile ne dépasse pas les 50% durant toutes les années. Donc, nous pouvons dire que la CRMA a réussi largement à couvrir ses prestations de sinistres par les primes acquise, durant cette période d'étude. Ceci est le résultat de l'intervention de la CNMA pour supporter les sinistres pendant cette période.

Comme l'illustre bien la figure 21 ci-dessous, nous constatons que le ratio de sinistralité automobile a connu une stabilité durant toute la période. D'ailleurs le ratio est inférieur à 40% durant toute la période suite à l'intervention de la CNMA afin de supporter les sinistres notamment en 2018.

Figure N°21: L'évolution du ratio de sinistralité automobile après transfert



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

1.2.3. Ratio de sinistralité des autres branches sans le transfert à la CNMA

Tableau N°41 Le ratio de sinistralité des autres branches autres que l'automobile

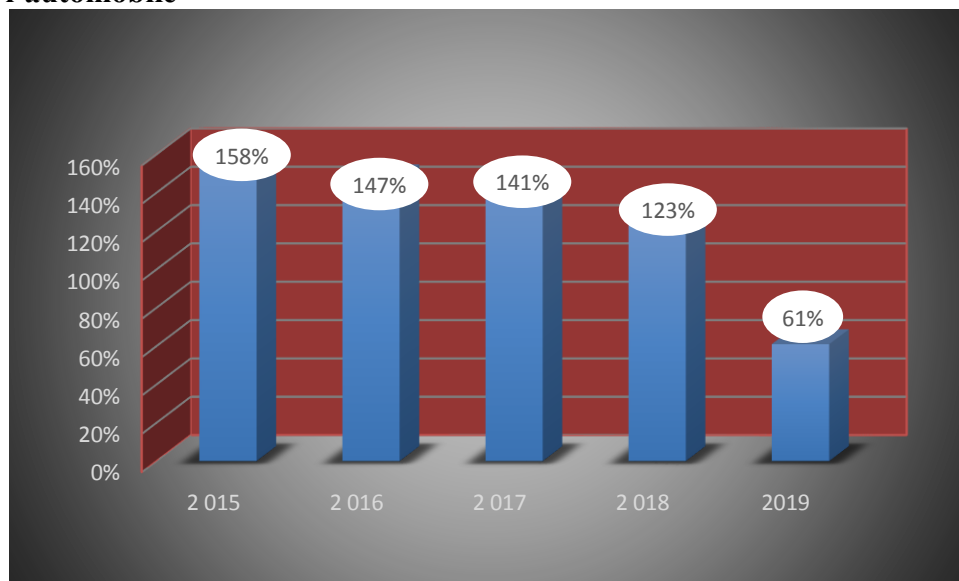
Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes acquises									
Sinistres autres branches survenus (1)	192 897 955	79 240 749	116 357 150	72 189 557	22 607 033	-59%	47%	-38%	-69%
Prime autres branches acquise (2)	122 023 578	53 931 511	82 697 568	58 727 434	36 918 667	-56%	53%	-29%	-37%
Ratio (1)/(2)	158%	147%	141%	123%	61%	-7%	-4%	-13%	-50%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

Le tableau 36 montre que le ratio de sinistralité des autres branches dépasse les 100% durant les années 2015, 2016, 2017 et 2018. La CRMA n'arrive pas donc à couvrir ses prestations de sinistres durant ces années. En 2019, le ratio de sinistralité est de 61% donc nous pouvons dire que les sinistres ont pu être couverts par les primes.

Comme l'illustre bien la figure 22, nous constatons que le ratio de sinistralité des autres branches a connu une baisse progressive arrivant au-dessous de 100% en 2019.

Figure N°22 : L'évolution du ratio de sinistralité des autres branches sauf l'automobile



En analysant les trois ratios de sinistralité (toutes les branches, automobile et autres branches) nous constatons que la CRMA n'arrive pas à gérer les sinistres automobile qu'après que la CNMA intervienne pour supporter un pourcentage des sinistres. Surtout en 2018 ou le nombre de sinistres à augmenter et l'activité automobile a connu une baisse suite à la crise économique et la réduction des importations. Il a noté que ce pourcentage dépend de la situation de la CRMA Bejaia.

2. Ratio de frais de gestion

Remarque : Faute de données, nous n'avons pas pu calculer l'effet du transfert de primes et sinistres à CNMA pour les ratios qui suivent

Tableau N° 42 : Le ratio de frais de gestion

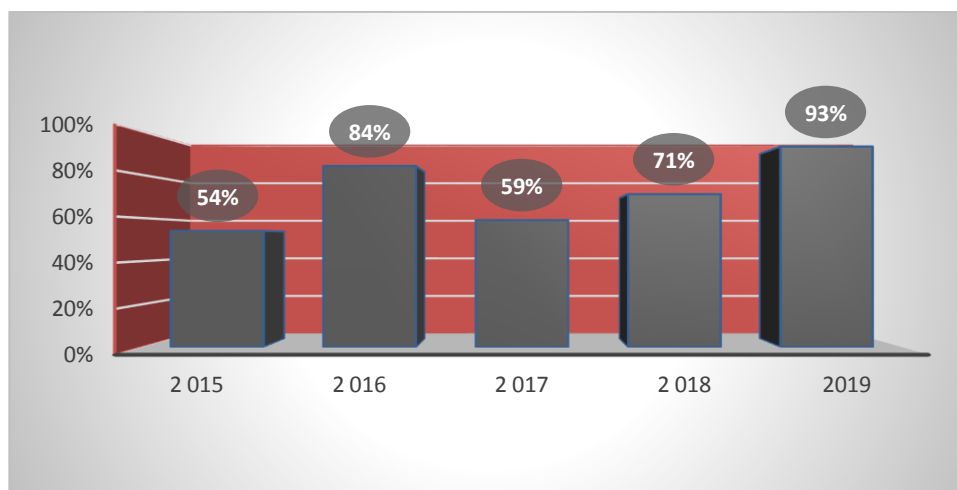
Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Frais de gestion	72 292 080	101 446 033	63 692 109	71 964 596	89 858 544	40%	-37%	13%	25%
Prime acquise	134 783 975	121 370 822	108 297 606	100 934 228	96 244 491	-10%	-11%	-7%	-5%
Ratio de frais de gestion	54%	84%	59%	71%	93%	56%	-30%	21%	31%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

Le ratio des frais de gestion est assez élevé pour toute la période. Principalement en 2016 et 2019. Une hausse que nous pouvons expliquer par la baisse des primes et la hausse des frais de gestion (charge personnel, amortissement).

La figure suivante illustre ces variations:

Figure N°23: L'évolution du ratio des frais de gestion



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

3. Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette

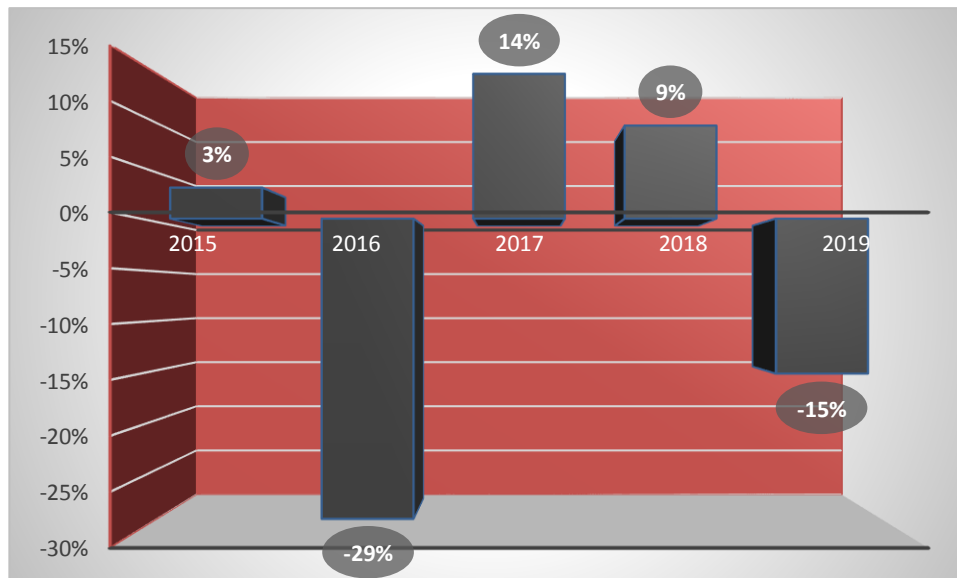
Tableau N°43: Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette.

Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Résultat technique opérationnel (1)	1 919 869	-22 916 003	10 323 212	6 832 826	-11 926 862	-1294%	-145%	-34%	-275%
Marge d'assurance nette (2)	74 211 949	78 530 030	74 015 321	78 797 422	77 931 682	6%	-6%	6%	-1%
Ratio de rentabilité de la marge d'assurance	3%	-29%	14%	9%	-15%	-1228%	-148%	-38%	-276%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

Le taux de la participation de la marge d'assurance nette (MAN) dans la formation du résultat technique opérationnel, durant toute la période, est inférieur à 20%. Autrement dit la marge d'assurances se rapproche des charges de fonctionnement. Pendant les périodes 2016 et 2019 la MAN est inférieure au charge ce qui a donné un résultat technique déficitaire. Nous pouvons conclure que la MAN n'est pas rentable.

Figure N°24 : L'évolution du ratio la rentabilité de la marge d'assurance nette



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

4. Ratio de solvabilité

Tableau N° 44: le Ratio de Solvabilité

Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Total Actif (1)	289 509 744	268 523 705	293 752 274	278 512 155	325 138 195	-7%	9%	-5%	17%
Total dettes (2)	266 609 501	253 479 082	278 993 982	262 422 033	251 742 075	-5%	10%	-6%	-4%
Ratio de solvabilité	109%	106%	105%	106%	129%	-2%	-1%	1%	22%

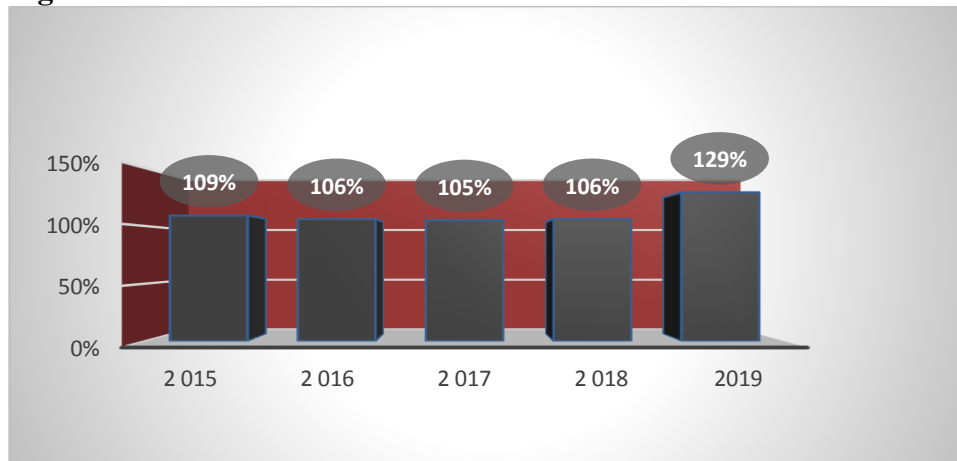
Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

Le ratio de solvabilité a connu une légère diminution de 2% en 2016 puis s'est stabiliser durant les années 2017 et 2018, en 2019 l'entreprise a opté pour une réévaluation de ses immobilisations ce qui fait hausser le total actif et augmentant ainsi le ratio à 129%.

Ce ratio est supérieur à 100%, ce qui signifie que la compagnie est solvable en général. C'est à dire que la CRMA peut rembourser la totalité de ses dettes à l'échéance en utilisant la totalité de son actif.

L'évolution du ratio est illustrée dans la figure suivante :

Figure N° 25: l'évolution du ratio de solvabilité



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

5. Ratio de la marge bénéficiaire

Tableau N° 45 : le Ratio de la marge bénéficiaire

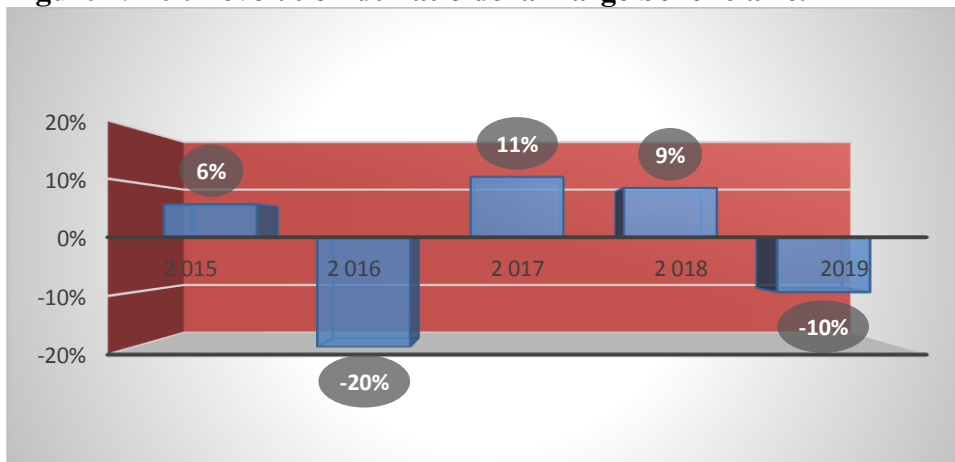
Libelles	Années					Evolution			
	2 015	2 016	2 017	2 018	2019	%	%	%	%
Primes acquises									
résultat net	7949011	-21377117	12473847	8812614	-9335677	-369%	-158%	-29%	-206%
primes émises	136040537	106053285	114690949	102994989	90220383	-22%	8%	-10%	-12%
Ratio de la marge bénéficiaire	6%	-20%	11%	9%	-10%	-445%	-154%	-21%	-221%

Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia.

Le ratio de la marge bénéficiaire est au-dessous de 20% pour toute la période, à l'exception de 2016 et 2019 où le résultat net est déficitaire. Nous pouvons conclure que l'activité n'est pas rentable, elle est même déficitaire, en 2016 et 2019.

L'évolution du ratio est illustrée dans la figure suivante :

Figure N°26 : l'évolution du ratio de la marge bénéficiaire.



Source : Elaboré par nous même à partir du résultat des états financiers de la CRMA Bejaia

Conclusion

Le présent chapitre présente l'étude de cas empirique appliqué au sein de la CRMA Bejaia, en effet c'est une extrapolation des concepts étudiés lors du premier et deuxième chapitre qui nous ont permis de connaître les instruments financiers d'évaluation d'une entreprise d'assurance.

Après avoir fait connaissance de la CRMA et de sa structure organisationnelle et de la composition de son chiffre d'affaires. Nous avons fait une étude financière de la rentabilité de la CRM, qui est effectuée sur la base des bilans, des comptes de résultat et de l'analyse par la méthode de ratios pendant les cinq dernières années, à savoir 2015, 2016, 2017, 2018, et 2019.

Les résultats obtenus peuvent être synthétisés comme suit :

- Le chiffre d'affaires global de la CRMA Bejaïa, est en baisse de 2015 à 2019. La part du chiffre d'affaires automobile dans le global est en augmentation continue sur toute la période. Elle était de 63,59% en 2015 et 83,66% en 2019. Ceci montre l'importance de la branche automobile dans la production de cette compagnie, et qui n'échappe pas au contexte global du marché algérien des assurances.

- L'évolution du chiffre d'affaires automobile est baissière pendant la période, cela est dû à plusieurs raisons : la baisse des prix du pétrole, la réduction de l'importation des véhicules, ainsi que le gel des procédures d'aide aux jeunes (ANSEJ, ANJEM), la concurrence du secteur privé. D'ailleurs le nombre de contrats automobile conclus en 2015 était de 33 947 alors qu'il est passé à 22 077 en 2019. La CRMA a perdu 11 870 contrats en cinq ans.

- L'analyse du chiffre d'affaires automobile par grappe nous apprend que la part du lion est détenue par la grappe automobile-particulier. Elle était de 90% en 2015 pour passer à 95% en 2019. Les primes par grappes sont dominées par la garantie dommage collision avec 27,25% de l'ensemble des garanties automobile chose qui est expliquée par le caractère obligatoire de cette garantie.

- De l'analyse des sinistres nous pouvons conclure que malgré la baisse du nombre de sinistres qui était de 8 010 en 2015 à 6 474 en 2019, le montant total a évolué dans le sens opposé, en raison de l'augmentation des sinistres corporels qui représentent des montants très importants. En effet, le montant des sinistres corporels représente 83,39% des sinistres automobiles en 2018.

Les éléments vus jusqu'à présent nous ont donné une image réelle de la situation des primes et des sinistres de la CRMA, nous passons à présent à l'analyse des états financiers.

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia

Nous avons démarré notre étude sur la base du transfert de la CRMA de 60% des primes émises vers la CNMA. Alors que les transferts inverse, CNMA-CRMA ont des pourcentages variables. Ce pourcentage dépend des capacités de la CRMA, il était de 81% en 2015, mais vu l'augmentation des cas sinistres en 2018 il est passé à 95% des sinistres de l'exercice. Nous avons élaboré deux tableaux de compte de résultat, Afin de dégager l'impact de l'intervention de la CNMA.

Nous avons constaté que les résultats nets ne sont bénéficiaires que pour les périodes 2015, 2017 et 2018 dans le cas où la CRMA transfère des primes et des sinistres. Et ils sont déficitaires pour toute la période dans le cas contraire. De ce fait nous concluons que la CRMA arrive à réaliser des bénéfices pendant les trois exercices grâce à l'intervention de la CNMA.

L'analyse de la rentabilité nous a permis de relever ce qui suit :

- Le ratio de la sinistralité global est très élevé, il est proche de 100%, pour toute la période, il est même de 168% en 2018
- Le ratio de sinistralité automobile sans le transfert est en moyenne de 70%, sauf l'année de 2018 où il a atteint 181%. Dans le cas du transfert à la CNMA ce même ratio est au-dessous de 30% pour la durée de l'étude

Nous concluons que la CRMA gère difficilement ses sinistres sans l'intervention de la CNMA.

- Le ratio des frais de gestion est passé de 54% en 2015 à 93% en 2019, ce qui signifie qu'il y a trop de charge de gestion que la CRMA doit essayer de faire baisser.
- Le ratio de la rentabilité (MAN) est inférieur à 20%. Autrement dit la marge d'assurances se rapproche des charges de fonctionnement. Nous jugeons alors que la marge de rentabilité est très peu rentable, elle était même déficitaire en 2016.
- Pour le ratio de solvabilité qui dépasse 100%, nous pouvons dire que la CRMA est solvable, et quelle peut rembourser ses dettes par son total d'actif
- Le ratio de la marge bénéficiaire, est bénéficiaire pendant trois années, 2015, 2017 et 2018, elle est déficitaire en 2016 et 2019.

Sachant que pendant le calcul de tous les ratios le transfert vers la CNMA n'a pas été pris en considération que pour la sinistralité, vu la complexité du calcul.

L'analyse de la rentabilité nous a permis de relever ce qui suit :

- Le ratio de la sinistralité global est très élevé, il est proche de 100%, pour toute la période, il est même de 168% en 2018

Chapitre (IV) : Evaluation financière du portefeuille automobile de la CRMA Bejaia

- Le ratio de sinistralité automobile sans le transfert est en moyenne de 70%, sauf l'année de 2018 où il a atteint 181%. Dans le cas du transfert à la CNMA ce même ratio est au-dessous de 30% pour la durée de l'étude

Nous concluons que la CRMA gère difficilement ses sinistres sans l'intervention de la CNMA.

- Le ratio des frais de gestion est passé de 54% en 2015 à 93% en 2019, ce qui signifie qu'il y a trop de charge de gestion que la CRMA doit essayer de faire baisser.
- Le ratio de la rentabilité (MAN) est inférieur à 20%. Autrement dit la marge d'assurances se rapproche des charges de fonctionnement. Nous jugeons alors que la marge de rentabilité est très peu rentable, elle était même déficitaire en 2016.
- Pour le ratio de solvabilité qui dépasse 100%, nous pouvons dire que la CRMA est solvable, et quelle peut rembourser ses dettes par son total d'actif
- Le ratio de la marge bénéficiaire, est bénéficiaire pendant trois années, 2015, 2017 et 2018, elle est déficitaire en 2016 et 2019.

Sachant que pendant le calcul de tous les ratios le transfert vers la CNMA n'a pas été pris en considération que pour la sinistralité, vu la complexité du calcul.

En guise de conclusion, et d'après les résultats obtenus, nous avons constaté que la CRMA a du mal à gérer son portefeuille. Cependant, la CNMA joue un rôle vital dans le cycle de vie de la CRMA Bejaia.

Conclusion générale

Conclusion générale

Le travail que nous avons présenté à travers ce mémoire est d'exposer la gestion du portefeuille de la CRMA de Bejaia plus précisément la branche automobile en présentant les différents types de contrats d'assurance automobile, en situant la compagnie dans son environnement, et enfin en donnant une appréciation d'analyse de la CRMA de Bejaia à travers la présentation de ses résultats et son pouvoir face aux paiements des sinistres.

Il convient de rappeler que nous avons consacré deux chapitres pour expliquer les notions de base dans le domaine des assurances et de l'entreprise, les instruments d'analyse des performances et les leviers théoriques d'interprétation des données comptables. Les deux autres chapitres étaient consacrés pour l'étude pratique.

La présentation de l'histoire de la CRMA, son historique, ses différents services, ses fonctions, et les différentes branches qu'elle offre aux clients.

Ce chapitre était consacré à l'étude de l'évolution du chiffre d'affaires au niveau de la CRMA Bejaia, durant la période 2015- 2019. L'étude a porté particulièrement sur la branche automobile, l'évaluation de la rentabilité et l'analyse financière de la compagnie.

Cela nous a permis d'avoir un aperçu sur la situation financière de cette compagnie.

Les résultats obtenus peuvent être résumés comme suit :

- Le chiffre d'affaires global de la CRMA Bejaia, est en baisse de 2015 à 2019. La part du chiffre d'affaires automobile dans le global est en augmentation continue sur toute la période.
- une évolution baissière du chiffre d'affaires automobile pendant la période, cela est dû à plusieurs raisons : la baisse des prix du pétrole, la réduction de l'importation des véhicules, ainsi que le gel des procédures d'aide aux jeunes (ANSEJ, ANJEM), la concurrence du secteur privé.
- L'analyse du chiffre d'affaires automobile par grappe nous apprend que la part la plus importante détenue par la grappe automobile-particulier. Les primes par grappes sont dominées par la garantie dommage collision, ceci s'explique par le caractère obligatoire de cette garantie.
- De l'analyse des sinistres nous pouvons conclure que malgré la baisse du nombre de sinistres, le montant total des primes est en augmentation à cause de l'augmentation des sinistres corporels qui représentent des montants très importants.

L'activité de la CRMA est fortement attachée à la tutelle CNMA. En effets, des transferts à hauteur de 60% s'effectuent régulièrement de la CRMA vers la CNMA. De l'autre côté, des transferts inverses CNMA-CRMA sont enregistrés avec des pourcentages variables. Ce pourcentage dépend des capacités de la CRMA à équilibrer ces recettes et dépenses.

Vu cette spécificité de la CRMA, Nous avons élaboré deux tableaux de compte de résultat, et nous avons effectué une double analyse des états financiers. Et ce afin de dégager l'impact de l'intervention de la CNMA

Nous avons constaté que les résultats nets ne sont bénéficiaires que pour les périodes 2015, 2017 et 2018 dans le cas où la CRMA transfère des primes et des sinistres. Et ils sont déficitaires pour toute la période dans le cas contraire. De ce fait nous concluons que la CRMA arrive à réaliser des bénéfices pendant les trois exercices grâce à l'intervention de la CNMA.

Enfin, et d'après les résultats obtenus, nous concluons que la CRMA a du mal à gérer son portefeuille. Cependant, la CNMA joue un rôle vital dans le cycle de vie de la CRMA Bejaia.

De plus il convient de rappeler que le secteur d'assurance automobile en Algérie connaît depuis plusieurs années une régression continue de son chiffre d'affaires malgré le lancement timide des unités de montages de véhicules qui sont avoués à l'échec.

Cette situation risque de s'empirer avec l'introduction de la taxe sur l'environnement mise en application depuis janvier 2020. Cette loi oblige tout souscripteur d'un contrat d'assurance de verser au trésor une taxe de 3 000 DA pour les véhicules utilitaires et 1 500 pour les véhicules de tourisme⁷³. Cette taxe attaque directement le portefeuille automobile.

L'assuré voulant maintenir le prix de sa police fixe supprime des garanties facultatives telles que le vol et incendie etc. (une taxe au détriment d'une garantie).

Ajoutant à tout cela la crise sanitaire due à la pandémie du Corona virus 2019, que personne n'a pu prévoir. La CRMA de Bejaia a vu encore une baisse du niveau d'activité et donc du chiffre d'affaires, et un retard énorme dû essentiellement aux avenants de suspension suite au confinement.

Afin de remédier à cette situation la CRMA de Bejaia doit adopter une stratégie d'amélioration de la rentabilité adossée à une meilleure protection du patrimoine des assurés. Ceci peut se faire par le développement de l'activité technique et commerciale, l'optimisation de la politique financière et la modernisation de la gestion de l'entreprise. L'introduction de l'innovation dans les offres, l'amélioration des délais d'indemnisation, l'adoption d'une meilleure communication avec le client, l'exigence de bonne gouvernance et l'installation de tout type d'innovation numérique comme le paiement électronique.

⁷³ Article Journal officiel, Lois de finances 2020.

Bibliographie

Bibliographie

Ouvrages

- ALFONIS Gerard., Grandjean PAUL: « Pratique de gestion et d'analyse financière », France, éditions d'organisation, septembre, 1986
- Cerrada Karine., De Ronngé Yves De Rongé., De WolfMicheal: « comptabilité et analyse des états financiers », De Boeck, université, 2006.
- CHRISTIAN Hess « méthode actuarielle de l'assurance vie », Edition, Economica, 2000.
- COHEN Elie, « Analyse financière », Edition ECONOMICA, 5eme édition, Paris, 2004
- COLASSE Bernard : « La gestion financière de l'entreprise », PUF, Paris, 1993
- COUIBAULT.F, Eliashberg.C, Latrassé.M : « *Les grands principes de l'assurance* », 5ème édition, l'argus, paris, 2002.
- DADE Pierre-Henri., Huet Daniel « Les assurances des dommages aux biens de l'entreprise », édition LARGUS. Paris 1999.
- DEPALLENS Georges. JOBARD Gean-Pierre : « Gestion financière de l'entreprise », 11ème Ed.1997.
- DEREZ Michelle., DUVANT Marcel : « Analyse financières », édition techniques, septembre, 1999.
- Ewald François, LorenziJhon -Hervé ., « Encyclopédie d'assurance », éd Economica, 1997
- Foucher Mlakoff, « *Technique d'assurance, assurance des biens et des personnes produits financiers* », édition, 2015.
- François Couilbault, Constant Eliashberg, « *les grands principes de l'assurance* », 10ème éd, largus, paris, 2011.
- GINGLINGERedith : « Gestion financière de l'entreprise », Edition Dalloz, Paris
- LAHILLE, Jean-Pierre : « analyse financière », Aide-mémoire. Edition DUNOD, Paris, 2007.
- MARIONAlain , « Analyse financière : concept et méthode ». *édition DUNOD, Paris, 2007
- Martine Vareilles Journal de la Société statistique de Paris, tome 134 n°2 (1993).

- Molard Julien « dictionnaire de l'assurance » Edition Sefi
- MRABET, Nabil. *Techniques d'assurance*. Editeurs UNIVERSITE VIRTUELLE DE TUNIS, 2007.
- PIERRE PETAUTON :«*théorie de l'assurance de dommage* » , DUNOD , paris , 2000.
- REDGEM Necib, « méthodes d'analyses financières » , Edition DAR EL OULOUM, 2005.
- TOSETTI Alain., BEHAR Thomas., FERMENTEAU Michael: « Assurance Comptabilité Réglementation Actuariat », Edition ECONOMICA, Paris 2000.
- TAFIGHOULT Rabah, « Le système Comptable Financier » 1ere édition AURES, 2012.
- TAFIANI Messaoud Boualem, « Les assurances en Algérie, étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », édition ENAP.
- TRAINAR Philippe., THOUROT Patrick : « Gestion de l'Entreprise d'assurance », édition DUNOD, 2 éd, paris, 2017.
- VIZZAVONA Patrice: « gestion financière ».édition Tome, 1ere Edition. Atol éditions. 1991.

Article et lois

- Données officielles de la C.N.M.A, juin 2016.
- Article 23 de l'ordonnance95-07
- Article 42 de l'ordonnance 95-07.
- JOURNAL OFFICIEL, Lois de finance 2020 article 84.

Mémoires

- ASLOUDJ,Ndjima. GOUTAL, Wahiba : « analyses financière d'une entreprise : cas de la STH-DRC de béjaia », Mémoire de fin de cycle en vue de l'obtention d'un diplôme de master 2 en sciences économiques option MBEI, université A.MIRA Béjaia, année universitaire 2016-2017.
- BENZIANE.D : « *Essai d'analyse du system de couverture des risque dus aux catastrophes naturels en Algérie*», mémoire de magister. Université de Bejaia. Sciences économiques, 2006.

- BOUGAHAM, Mohamed : « Diagnostic financier d'une entreprise Cas de CEVITAL SPA », Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences de Gestion Option : Finance d'Entreprise, Université A-Mira de Bejaia, Année [2014/2015].
- DIEYNABA, L Y : « L'expert-comptable (commissaire aux comptes) face aux risque d'audit des sociétés d'assurances de dommages : cas du cabinet pyramide group Sénégal », Mémoire de master professionnel en audit et contrôle de gestion (MPACG), Institut Supérieur de comptabilité, de Banque et de Finance (ISCBF), Centre.
- GOURLIER, Sophie : « analyse de la rentabilité d'un produit en santé individuelle » Mémoire présenté devant l'université Paris Dauphine pour l'obtention du diplôme du Master Actuariat et l'admission à l'institut des actuaires le 14.11.2014.
- LOKONO, AlsceGilkrist : Etude de la rentabilité économique et financière d'une société d'Etat : cas de la Société Béninoise d'Energie Electrique (SBEE) » Mémoire de fin de formation pour l'obtention de la maîtrise professionnelle de techniques comptable et financières, Centre Africain d'Etude Supérieures en Gestion promotion (2011-2012).
- OUBAZIZ Said « Les réformes institutionnelles dans le secteur des assurances, cas de l'industrie assurancielle algérienne », Mémoire de magister en sciences économiques université Mouloud Mammeri promotion 2012.
- MEKIRI, Aboubak : « Contribution à l'analyse des risques et l'amélioration de la procedure d'identification, et la hiérarchisation des mesures de contrôle ». Mémoire de Master, Domaine : Sciences technologiques. Faculté Génie Industriel. Université de M'HAMED BOUGARA BOUMERDES Promotion (2016 2017).
- SAUTTER Christian : « Introduction : trois essaie sur la rentabilité » revue économie et statistique, volume 60.
- MAPFRE ASSISTANCE : une entreprise de prestation de service mode bris de glace.

Site internet

- www.assurance-et-mutuelle.com/assurance/assureur-definition.html consulté le 05 juillet 2020 à 14 :48.
- <https://www.legavox.fr/blog/elodie-phassard/assurance-dommages-assurance-personnes-14069.htm>, consulté le 06 juillet 2020 à 20 :13.
- Cours de control de gestion appliqués à l'assurance, partie (02), Africain d'Etude Supérieures en gestion, promotion (2010-2012) Cours complet, exercices d'application et bibliographie sur www.cours-assurance.org. Consulté le 15/07/2020.
- CNA www.cna.dz, consulté le 08/08/20 à 20h

Annexes

Annexe 01 : les chiffres d'affaires de la CRMA durant les cinq dernières années

Année Branche	2015	2016	2017	2018	2019
automobile	213 126 869,09	204 334 377,33	204 206 748,27	199 705 615,78	189 044 782,72
incendie	7 747 186,26	5 942 507,88	14 087 047,71	14 461 675,82	6 219 405,00
production végétale	1 357 906,30	1 727 564,54	1 389 529,85	1 594 740,11	1 059 106,26
risques divers	2 211 924,38	1 881 884,67	2 887 550,33	5 052 587,74	- 872 224,76
production animale	97 348 216,48	30 817 235,30	10 796 467,29	6 617 215,76	7 483 657,70
Catastrophe naturelle	2 417 414,03	2 069 362,28	4 445 248,68	5 046 449,99	5 045 949,69
transport	6 677 818,65	6 812 603,14	42943148,89	21 936 129,07	12 631 442,00
engineering	4 263 112,76	4 680 353,61	6 148 575,41	4 018 635,97	5 351 331,41
TOTAL	335 150 447,95	258 265 888,75	286 904 316,43	258 433 050,24	225 963 450,02

Source : établi par nous-mêmes à partir des données de la CRMA.

Annexe 02: Evolution, par grappe, du chiffre d'affaire automobile pour les cinq dernières années
(sans PTA) :

grappe/année	2015	2016	2017	2018	2019
Automobile particulier	192602425,2	183 700 629,50	183 802 856,20	187837897	178725304,3
Matériel Agricole	12671935,75	12 859 490,05	8 146 503,53	5779819,72	5849943,23
Police frontière automobile	350800	323 588,00	431 531,00	521495,8	600528
Remorques	3525627,58	3 737 604,51	7 468 977,05	4723147,49	3498829,55
Carte Orange Automobile	8787,2	8 214,90	10 591,25	2771,12	6587,96
Matériel Agricole en Leasing (Convention BADR)	3538433,8	3 308 412,75	3 723 649,80	650931,6	160112,8
Matériel Agricole Attelé en Leasing (Convention BADR)	281986,84	225 674,95	28 247,08	0	6600
TOTAL	212 979 996,37	204 163 614,66	203 612 355,91	199 516 062,73	188 847 905,84

Source : établie par nous même à partir des documents internes de la CRMA

Annexe 03: Production de la branche automobile par garantie depuis 2015 à 2019 :

désignation/année	2015	2016	2017	2018	2019	moyenne
responsabilité civile	22961114,7	22646500,3	21306568,11	21627155,1	18888172,64	21485902,17
tierce	41075922,5	30342415,4	31348531,3	20031283	21254943,47	28810619,13
Dommage - Collision	54144965,61	53130085,2	51699787,6	51106001,2	45668676,45	51149903,21
bris de glace	10395212,16	11106574,7	10053424,6	16290490,5	16505220,25	12870184,44
défense et recours	3289792	3338141,77	2925054,9	6532556,25	9279735,25	5073056,034
Incendie du véhicule	44916900,9	47325007,9	47429387,4	46819426,9	43779884,12	46054121,44
Vol du véhicule	13170706,8	13062187,9	19344208,4	18188677,8	14694849,82	15692126,15
personnes transportées	6900054,46	6846399,2	6036810,98	5589595,92	5167801,65	6108132,442
assistance	0	0	0	554229,14	1137452,2	338336,268

Source: Réalisé par nous- même à partir des données internes de la CRMA de Bejaia

Annexe 04: Tableau d'évolution du montant des sinistres payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
auto matériel	110 663 314	127218006	101 492 849	119 757 761	116 158 367
auto corporel	22 364 025	17498123	22601 865	242 539 047	18 861 506
incendie	944 267	2 840 344	180 972	5423290	1 638 206
risques agricoles	32 883	1371439	68800	55 013	680 050
risques divers	173 019	37 297	0	0	13 410
mortalité animale	186 956 103	70 363 389	92383223	43 251 792	8 863 532
transport	4 737 190	4 427 960	23 674 474	22864622	9 723 420
engineering	54490	200 316	49 678	594 837	1 688 411
total	325925295,7	223956878,4	240451864,8	434486366,3	157626907,1

Source : Etablie par nous-mêmes : à partir des données de la CRMA

Annexe 05: Tableau de répartition des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 et des autres sinistres

branche année	2015	2016	2017	2018	2019
sinistres automobiles	133 027 340	144 716 129	124 094 715	362 296 809	135 019 874
autres sinistres	192 897 955	79 240 748	116 357 149	72 189 556	22 607 032
total	325 925 295	223 956 878	240 451 864	434 486 366	157 626 907

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°06: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le
31/12/2015

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT -PROV	MONTANT NET	MONTANT N-1
ACTIFS NON COURANTS				
Ecart d'acquisition- goodwill positif ou négatif	-		-	-
Immobilisations incorporelles	73 504	35 527	37 977	52 678
Immobilisations corporelles				
Terrains	1 231 200	-	1 231 200	1 231 200
Bâtiments	31 483 829	12 593 531	18 890 297	19 677 393
Autres immobilisations corporelles	35 442 805	20 481 116	14 961 688	14 484 917
Immobilisations en concession				
Immobilisations en cours				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence				
Autres participations et créances rattachées	75 014 000	50 914 000	24 100 000	19 300 000
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres actifs financiers non courants				1 433 400
Impôts différés actif				
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants				
TOTAL ACTIF NON COURANT	59 221 162	84 024 174	59 221 162	56 179 588
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée	152 224 329	-	152 224 329	145 531 687
Créances et emplois assimilés				
Assurées et intermédiaires d'assurance	45 832 987	-	45 832 987	37 490 838
autres débiteurs	4 174 298		4 174 298	5 022 020
Impôts et assimilés	320 647		320 647	398 293
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants	106 305		106 305	106 305
Trésorerie	27 630 016		27 630 016	48 655 024
TOTAL ACTIF COURANT	230 288 582	-	230 288 582	237 204 167
TOTAL GENERAL ACTIF	289 509 744	84 024 174	289 509 744	293 383 755

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°07: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2015

PASSIF	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	6 984 000	6 652 000
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29 459 921	29 459 921
Ecart de réévaluation	-	
Ecart d'équivalence (1)	-	
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	7 949 008	10 801 969
Autres capitaux propres - report à nouveau	- 54 772 398	- 65 574 367
Part de la société consolidante (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	- 10 379 469	- 18 660 477
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées	11 070 626	11 126 328
Provisions et produits constatés d'avance	22 209 085	18 819 077
TOTAL II	33 279 711	29 945 405
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes	218 661 034	209 551 216
Acceptations		
<u>Dettes et comptes rattachés</u>		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances	15 859 326	9 090 735
Créditeurs		3 685 818
Impôts (différés et provisionnés)	4 433 606	59 771 060
Autres dettes non courantes	27 655 535	
Trésorerie passif		
TOTAL III	266 609 501	282 098 829
TOTAL PASSIF (I +II+III)	289 509 743	293 383 757

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°08: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2015

DESIGNATION	OPERATIONS BRUTS N	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATION NETTES N	OPERATION NETTES N-1
Primes émises/op directes	328 250 393	192 209 855	136 040 537	131 478 257
Primes acceptées				
Primes émises reportées	- 3 306 743	- 2 050 181	- 1 256 562	- 5 100 062
Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises a l'exercices	324 943 650	190 159 674	134 783 975	126 378 195
Prestations/ op directes	302 860 128	242 288 102	60 572 026	54 260 687
Prestation sur acceptations				
II- Prestation de l'exercice	302 860 128	242 288 102	60 572 026	54 260 687
commissions reçues en réassurance				
Commissionsversées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	22 083 522	- 52 128 428	74 211 949	72 117 508
Service extérieurs et autres consommations	18 577 387		18 577 387	13 261 233
Charges de personnel	43 875 850		43 875 850	36 644 908
Impôts et taxes et versements assimilés	6 032 644		6 032 644	6 482 787
Production immobilisées	-		-	
Autres produits opérationnels	8 233 034		8 233 034	7 131 174
Autres Charges opérationnels	3 989 604		3 989 604	1 246 471
Dotations aux amortissements	8 049 629		8 049 629	11 675 120
Provisions et perte de valeur	-		-	
Reprises sur perte de valeur et provisions	-		-	
V-Résultat technique opérationnel	- 50 208 558	- 52 128 428	1 919 869	9 938 163
Produits financiers	-		-	
Charges financières	268 368		268 368	348 977
VI- Résultat financier	- 268 368	- 52 128 428	- 268 368	- 348 977
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	- 50 476 926		1 651 501	9 589 186
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	-	-	-	
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	- 50 476 926		1 651 501	9 589 186
Eléments extraordinaires (produits) (*)	6 297 510		6 297 510	1 212 784
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire	6 297 510		6 297 510	1 212 784
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 44 179 416	- 52 128 428	7 949 011	10 801 970

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°09: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT -PROV	MONTANT NET	MONTANT N-1
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition- goodwill positif ou négatif	-		-	-
Immobilisations incorporelles	73 504	50 227	23 277	37 977
Immobilisations corporelles			-	
Terrains	1 231 200	-	1 231 200	1 231 200
Bâtiments	31 483 829	13 380 627	18 103 202	18 890 297
Autres immobilisations corporelles	36 171 969	23 502 582	12 669 386	14 961 688
Immobilisations en concession			-	
Immobilisations en cours			-	
Immobilisations financières			-	
Titres mis en équivalence			-	
Autres participations et créances rattachées	75 014 000	50 914 000	24 100 000	24 100 000
Autres titres immobilisés			-	
Prêts et autres actifs financiers non courants			-	
Impôts différés actif			-	
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants			-	
TOTAL ACTIF NON COURANT	143 974 502	87 847 436	56 127 065	59 221 162
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée	158 862 307	-	158 862 307	152 224 329
Créances et emplois assimilés				
Assurées et intermédiaires d'assurance	37 787 845	7 849 387	29 938 458	45 832 987
		-		
autres débiteurs	4 456 256		4 465 256	4 174 298
Impôts et assimilés	795 782		795 782	320 647
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants	16 305		1 305	106 305
Trésorerie	18 317 533		18 317 533	27 630 016
TOTAL ACTIF COURANT	220 236 028	7 849 387	212 380 641	230 288 582
TOTAL GENERAL ACTIF	364 210 530	95 696 823	268 507 706	289 509 744

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°10: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016

PASSIF	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	7 520 000	6 984 000
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29 459 921	29 459 921
Ecart de réévaluation		-
Ecart d'équivalence (1)		-
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	- 21 377 117	7 949 008
Autres capitaux propres - report à nouveau	- 46 823 389	54 772 398
Part de la société consolidant (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	- 31 220 585	- 10 379 469
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées	14 889 121	11 070 626
Provisions et produits constatés d'avance	31 376 089	22 209 085
TOTAL II	46 265 210	33 279 711
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes	217 775 617	218 661 034
Acceptations		
<u>Dettes et comptes rattachés</u>		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances	4 364 348	15 859 326
Créditeurs	3 378 853	
Impôts (différés et provisionnés)	27 943 326	4 433 606
Autres dettes non courantes		27 655 535
Trésorerie passif	16 938	
TOTAL III	253 479 082	266 609 501
TOTAL PASSIF (I +II+III)	268 523 707	289 509 743

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°11: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016

DESIGNATION	OPERATIONS BRUTS N	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATION NETTES N	OPERATION NETTES N-1
Primes émises/op directes	251 419 489	145 366 203	106 053 286	136 040 537
Primes acceptées				
Primes émises reportées	39 856 121	24 538 584	15 317 537	- 1 256 562
Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises a l'exercices	291 275 610	169 904 787	121 370 823	134 783 975
Prestations/ op directes	214 203 960	171 363 168	42 840 792	60 572 026
Prestation sur acceptations				
II- Prestation de l'exercice	214 203 960	171 363 168	42 840 792	60 572 026
commissions reçues en réassurance				
Commissionsversées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	77 071 650	- 1 458 381	78 530 031	74 211 949
Service extérieurs et autres consommations	11 105 014		11 105 014	18 577 387
Charges de personnel	61 575 488		61 575 488	43 875 850
Impôts et taxes et versements assimilés	4 911 408		4 911 408	6 032 644
Production immobilisées	-		-	-
Autres produits opérationnels	5 686 330		5 686 330	8 233 034
Autres Charges opérationnels	3 272 706		3 272 706	3 989 604
Dotations aux amortissements	25 610 960		25 610 960	8 049 629
Provisions et perte de valeur	-		-	-
Reprises sur perte de valeur et provisions	-		-	-
V-Résultat technique opérationnel	- 23 717 596	- 1 458 381	- 22 259 215	1 919 869
Produits financiers	-		-	-
Charges financières	361 307		361 307	268 368
VI- Résultat financier	- 268 368	- 1 458 381	- 268 368	- 268 368
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	- 24 078 904		- 22 527 583	1 651 501
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	-	-	-	-
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	- 24 078 904		- 22 795 951	1 651 501
Eléments extraordinaires (produits) (*)	6 297 510		6 297 510	6 297 510
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire	6 297 510		6 297 510	6 297 510
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	- 17 781 394	- 1 458 381	7 949 011	7 949 011

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°12: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT -PROV	MONTANT NET	MONTANT N-1
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition- goodwill positif ou négatif	-		-	-
Immobilisations incorporelles	73 504	64 928	8 575	23 276
Immobilisations corporelles			-	-
Terrains	1 231 200	-	1 231 200	1 231 200
Bâtiments	31 483 829	14 167 723	17 316 106	18 103 202
Autres immobilisations corporelles	38 322 904	26 432 295	11 890 609	12 669 386
Immobilisations en concession			-	-
Immobilisations en cours			-	-
Immobilisations financières			-	-
Titres mis en équivalence			-	-
Autres participations et créances rattachées	75 014 000	50 914 000	24 100 000	24 100 000
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts et autres actifs financiers non courants			-	-
Impôts différés actif			-	-
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants			-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT	146 125 437	91 578 946	54 546 490	56 127 064
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée	147 285 329	-	147 285 329	158 862 307
Créances et emplois assimilés				
Assurées et intermédiaires d'assurance	56 137 435	7 849 387	48 288 048	29 938 458
		-		
autres débiteurs	23 421 127		23 421 124	4 466 256
Impôts et assimilés	223 932		223 932	795 782
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants	16 305		16 305	16 305
Trésorerie	19 971 046		19 971 046	18 317 533
TOTAL ACTIF COURANT	247 055 174	7 849 387	239 205 784	212 396 641
TOTAL GENERAL ACTIF	393 180 611	99 428 333	293 752 274	268 523 705

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°13: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017

PASSIF	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	7 520 000	7 520 000
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29 459 921	29 459 921
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	12 473 844	- 21 377 117
Autres capitaux propres - report à nouveau	- 68 200 507	- 46 823 389
Part de la société consolidant (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	- 18 746 742	- 31 220 585
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées	10 847 576	14 889 121
Provisions et produits constatés d'avance	22 657 457	31 376 089
TOTAL II	33 505 033	46 265 210
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes	206 574 739	217 775 617
Acceptations		
<u>Dettes et comptes rattachés</u>		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances	6 711 611	4 364 348
Créditeurs	7 767 456	3 378 853
Impôts (différés et provisionnés)	57 940 176	27 943 326
Autres dettes non courantes		
Trésorerie passif		16 938
TOTAL III	278 993 982	253 479 082
TOTAL PASSIF (I +II+III)	293 752 273	268 523 707

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CRMA

Annexe N°14: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017

DESIGNATION	OPERATIONS BRUTS N	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATION NETTES N	OPERATION NETTES N-1
Primes émises/op directes	280 667 505	166 176 555	114 690 949	106 053 285
Primes acceptées				
Primes émises reportées	- 18 685 332	- 12 491 988	- 6 393 343	15 317 537
Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises a l'exercices	261 982 173	153 684 567	108 297 606	121 370 822
Prestations/ op directes	171 411 426	137 129 140	34 282 285	42 840 792
Prestation sur acceptations				
II- Prestation de l'exercice	171 411 426	137 129 140	34 282 285	42 840 792
commissions reçues en réassurance				
Commissionsversées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	90 570 747	16 555 427	74 015 321	78 530 030
Service extérieurs et autres consommations	9 652 769		9 652 769	11 761 801
Charges de personnel	55 076 935		55 076 935	61 575 488
Impôts et taxes et versements assimilés	5 386 969		5 386 969	4 911 408
Production immobilisées	-		-	-
Autres produits opérationnels	12 410 853		12 410 853	5 686 330
Autres Charges opérationnels	1 634 792		1 634 792	3 272 706
Dotations aux amortissements	4 351 497		4 351 497	25 610 960
Provisions et perte de valeur	-		-	-
Reprises sur perte de valeur et provisions	-		-	-
V-Résultat technique opérationnel	26 878 638	16 555 427	10 323 212	- 22 916 003
Produits financiers	-		-	-
Charges financières	178 602		178 602	361 307
VI- Résultat financier	- 178 602	-	- 178 602	- 361 307
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	26 700 036		10 144 610	- 23 277 310
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	-	-	-	-
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	26 700 036		10 144 610	- 23 638 617
Eléments extraordinaires (produits) (*)	2 329 237		2 329 237	1 900 193
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire	29 029 273	16 555 427	12 473 847	- 21 738 424
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	29 029 273	16 555 427	12 473 847	- 21 738 424

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°15: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT -PROV	MONTANT NET	MONTANT N-1
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition- goodwill positif ou négatif	-		-	-
Immobilisations incorporelles	73 504	73 504	-	8 575
Immobilisations corporelles			-	-
Terrains	1 231 200	-	1 231 200	1 231 200
Bâtiments	33 191 149	14 976 160	18 214 988	17 316 106
Autres immobilisations corporelles	39 677 854	27 294 814	12 383 040	11 890 609
Immobilisations en concession			-	-
Immobilisations en cours			-	-
Immobilisations financières			-	-
Titres mis en équivalence			-	-
Autres participations et créances rattachées	75 014 000	50 914 000	24 100 000	24 100 000
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts et autres actifs financiers non courants			-	-
Impôts différés actif			-	-
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants			-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT	149 187 707	93 258 478	55 929 228	54 546 490
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée	123 346 072	-	123 346 072	147 285 329
Créances et emplois assimilés				
Assurées et intermédiaires d'assurance	59 169 141	7 849 387	51 619 754	48 288 048
		-		
autres débiteurs	17 415 777		17 415 777	23 421 124
Impôts et assimilés	158 179		158 179	223 932
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants	16 305		16 305	16 305
Trésorerie	30 326 840		30 326 840	19 971 046
TOTAL ACTIF COURANT	230 432 314	7 849 387	222 882 927	239 205 784
TOTAL GENERAL ACTIF	379 620 021	101 107 865	278 812 155	293 752 274

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°16: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018

PASSIF	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	7 642 000	7 520 000
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29 459 921	29 459 921
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	8 802 612	12 473 844
Autres capitaux propres - report à nouveau	- 55 726 662	- 68 200 507
Part de la société consolidant (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	- 9 822 129	- 18 746 742
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées	6 420 631	10 847 576
Provisions et produits constatés d'avance	19 491 521	22 657 457
TOTAL II	25 912 152	33 505 033
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes	177 655 358	206 574 739
Acceptations		
<u>Dettes et comptes rattachés</u>		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances	9 487 386	6 711 611
Créditeurs	9 851 020	7 767 456
Impôts (différés et provisionnés)	65 428 369	57 940 176
Autres dettes non courantes		
Trésorerie passif		
TOTAL III	262 422 133	278 993 982
TOTAL PASSIF (I +II+III)	278 512 156	293 752 273

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°17: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018

DESIGNATION	OPERATIONS BRUTS N	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATION NETTES N	OPERATION NETTES N-1
Primes émises/op directes	280 667 505	166 176 555	114 690 949	114 690 949
Primes acceptées				
Primes émises reportées	- 18 685 332	- 12 491 988	- 6 393 343	- 6 393 343
Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises a l'exercices	261 982 173	153 684 567	108 297 606	108 297 606
Prestations/ op directes	171 411 426	137 129 140	34 282 285	34 282 285
Prestation sur acceptations				
II- Prestation de l'exercice	171 411 426	137 129 140	34 282 285	34 282 285
commissions reçues en réassurance				
Commissions versées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	90 570 747	16 555 427	74 015 321	74 015 321
Service extérieurs et autres consommations	9 652 769		9 652 769	9 652 769
Charges de personnel	55 076 935		55 076 935	55 076 935
Impôts et taxes et versements assimilés	5 386 969		5 386 969	5 386 969
Production immobilisées	-		-	-
Autres produits opérationnels	12 410 853		12 410 853	12 410 853
Autres Charges opérationnels	1 634 792		1 634 792	1 634 792
Dotations aux amortissements	4 351 497		4 351 497	4 351 497
Provisions et perte de valeur	-		-	-
Reprises sur perte de valeur et provisions	-		-	-
V-Résultat technique opérationnel	26 878 638	16 555 427	10 323 212	10 323 212
Produits financiers	-		-	-
Charges financières	178 602		178 602	178 602
VI- Résultat financier	- 178 602	-	- 178 602	- 178 602
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	26 700 036	-	10 144 610	10 144 610
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	-	-	-	-
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	26 700 036	-	10 144 610	10 144 610
Eléments extraordinaires (produits) (*)	2 329 237		2 329 237	2 329 237
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire	29 029 273	16 555 427	12 473 847	12 473 847
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	29 029 273	16 555 427	12 473 847	12 473 847

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°18: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019

ACTIF	MONTANT BRUT	AMORT -PROV	MONTANT NET	MONTANT N-1
ACTIFS NON COURANTS				
Ecarts d'acquisition- goodwill positif ou négatif	-		-	-
Immobilisations incorporelles	73 504	73 504	-	
Immobilisations corporelles			-	-
Terrains	74 952 000	-	74 952 000	1 231 200
Bâtiments	33 191 149	15 805 939	17 385 210	18 214 988
Autres immobilisations corporelles	44 308 247	30 223 333	14 084 914	12 383 040
Immobilisations en concession			-	-
Immobilisations en cours			-	-
Immobilisations financières			-	-
Titres mis en équivalence			-	-
Autres participations et créances rattachées	75 014 000	50 914 000	24 100 000	24 100 000
Autres titres immobilisés			-	-
Prêts et autres actifs financiers non courants			-	-
Impôts différés actif			-	-
Fonds ou valeurs déposées auprès des cédants			-	-
TOTAL ACTIF NON COURANT	227 538 900	97 016 776	130 522 124	55 929 228
ACTIF COURANT				
provisions technique d'assurance				
part de la coassurance cédée				
part de la réassurance cédée	104 117 979	-	104 117 979	123 346 072
Créances et emplois assimilés				
Assurées et intermédiaires d'assurance	52 463 324	7 849 387	44 613 937	51 619 754
		-		
autres débiteurs	16 643 464		16 643 464	17 415 777
Impôts et assimilés	295 520		295 520	158 179
Autres créances et emplois assimilés				
Disponibilité et assimilés				
Placements et autres actifs financiers courants				16 305
Trésorerie	28 945 171		28 945 171	30 326 840
TOTAL ACTIF COURANT	202 465 458	7 849 387	194 616 071	222 882 927
TOTAL GENERAL ACTIF	430 004 358	104 866 163	325 138 195	278 812 155

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°19: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019

PASSIF	MONTANT NET N	MONTANT NET N-1
<u>CAPITAUX PROPRES</u>		
Capital émis	7 642 000	7 642 000
Capital non appelé		
Primes et réserves- Réserves consolidées (1)	29 459 921	29 459 921
Ecarts de réévaluation	73 720 800	
Ecart d'équivalence (1)		
Résultat net - Résultat net part du groupe (1)	- 9 335 649	8 802 612
Autres capitaux propres - report à nouveau	- 46 924 049	55 726 662
Part de la société consolidant (1)		
part des minoritaires (1)		
TOTAL I	54 563 023	- 9 822 129
<u>PASSIFS NON-COURANTS:</u>		
Emprunts et dettes financières		
Impôts (différés et provisionnés)		
Autres dettes non courantes		
Provisions réglementées	5 369 079	6 420 631
Provisions et produits constatés d'avance	13 464 020	19 491 521
TOTAL II	18 833 099	25 912 152
<u>PASSIFS COURANTS</u>		
Fonds de valeur reçus des réassureurs		
Provisions techniques d'assurance		
Opération directes	150 087 242	177 655 358
Acceptations		
<u>Dettes et comptes rattachés</u>		
Cessionnaires et cédants créditeurs		
Assurés et intermédiaires d'assurances	7 063 494	9 487 386
Créditeurs	6 494 084	9 851 020
Impôts (différés et provisionnés)	88 097 255	65 428 369
Autres dettes non courantes		
Trésorerie passif		
TOTAL III	251 742 075	262 422 133
TOTAL PASSIF (I +II+III)	325 138 197	278 512 156

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Annexe N°20: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019

DESIGNATION	OPERATIONS BRUTS N	CESSIONS ET RETROCESSIONS	OPERATION NETTES N	OPERATION NETTES N-1
Primes émises/op directes	220 795 778	130 575 395	90 220 383	102 994 989
Primes acceptées				
Primes émises reportées	15 988 544	9 964 435	6 024 108	- 2 060 761
Primes acceptées reportées				
I-Primes acquises a l'exercices	236 784 322	140 539 830	96 244 491	100 934 228
Prestations/ op directes	91 564 044	73 251 235	18 312 809	22 136 806
Prestation sur acceptations				
II- Prestation de l'exercice	91 564 044	73 251 235	18 312 809	22 136 806
commissions reçues en réassurance				
Commissionsversées en réassurance				
III-Commissions de réassurance				
Subvention d'exploitation d'assurances				
IV-Marge d'assurance nette	145 220 278	67 288 595	77 931 682	78 797 422
Service extérieurs et autres consommations	12 965 749		12 965 749	10 669 141
Charges de personnel	69 349 564		69 349 564	61 658 398
Impôts et taxes et versements assimilés	4 159 922		4 159 922	4 788 000
Production immobilisées	-		-	-
Autres produits opérationnels	2 926 196		2 926 196	9 942 658
Autres Charges opérationnels	2 188 227		2 188 227	946 964
Dotations aux amortissements	4 121 251		4 121 251	3 844 751
Provisions et perte de valeur	-		-	-
Reprises sur perte de valeur et provisions	-		-	-
V-Résultat technique opérationnel	55 361 761	67 288 595	- 11 926 835	6 832 826
Produits financiers	-		-	-
Charges financières			-	148 199
VI- Résultat financier	-	-	-	- 148 199
VII- Résultat ordinaire avant impôts (V+VI)	55 361 761		- 11 926 835	6 684 627
Impôts exigible sur le résultat ordinaire 26%	10 000	-	-	10 000
VIII- Résultat Net Des Résultat Ordinaires	55 361 761		- 11 926 835	6 674 627
Eléments extraordinaires (produits) (*)	2 601 185		2 601 185	2 127 987
Eléments extraordinaires (charges) (*)				
VIII-Résultat extraordinaire	57 962 946	67 288 595	- 9 325 650	8 802 614
IX- RESULTAT NET DE L'EXERCICE	57 962 946	67 288 595	- 9 325 650	8 802 614

Source : Etablie par nous-mêmes à partir des données de la CR

Liste des tableaux

Tableau N° 01 : présentation schématique de l'actif du bilan.
Tableau N° 02 : présentation schématique du passif du bilan.
Tableau N° 03 : présentation schématique de résultat
Tableau N° 04 : tarification prime RC
Tableau N° 05: taux de prime et franchises applicables pour la garantie « dommage-collision » à la CRMA
Tableau N° 06 : prime et montant de l'indemnité des personnes transportées
Tableau n° 07 : la durée cumulée d'assurance et son taux de bonus
Tableau n° 08 : Nombre de sinistres survenus au cours de la période d'observation avec son taux de malus;
Tableau n° 09: majoration sur la RC pour les cas suivants ;
Tableau N°10 : Tarification de la prime à payer (1er exemple)
Tableau N°11: Tarification de la prime à payer (2 ^{ème} exemple)
Tableau N°12 : Tarification de la prime à payer (3 ^{ème} exemple)
Tableau N°13 : Tarification de la prime à payer (4 ^{ème} exemple)
Tableau N°14 : Tarification de la prime à payer (5 ^{ème} exemple)
Tableau N°15 : Tarification de la prime à payer (6 ^{ème} exemple)
Tableau N°16 : Tarification de la prime à payer (7 ^{ème} exemple)
Tableau N°17 : Tarification de la prime à payer (7 ^{ème} exemple)
Tableau n°18 : Parts des divers branches dans le chiffre d'affaires de la CRMA durant les cinq dernières années ;
Tableau N°19: Evolution et part de la branche auto durant les cinq dernières années à la CRMA de Bejaia :
Tableau N°20: Nombre de contrats automobiles souscrit durant cette période
Tableau n°21: Evolution, par grappe, du chiffre d'affaires automobile pour les cinq dernières années (sans PTA) :
Tableau N°22: Production de la branche automobile par garantie depuis 2015 à 2019

Tableau n°23 : Tableau d'évolution des sinistres payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 :
Tableau n° 24: Tableau d'évolution du montant des sinistres payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019
Tableau n°25 : Tableau d'évolution des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019
Tableau n°26 : Tableau de répartition des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 et des autres sinistres
Tableau N°27 : l'actif du bilan de la CRMA
Tableau N°28: l'actif du bilan de la CRMA
Tableau N° 29 : Bilan en grande masses 2015
Tableau N° 30 : Bilan en grande masses 2016
Tableau N° 31 : Bilan en grande masses 2017
Tableau N° 32 : Bilan en grande masses 2018
Tableau N° 33 : Bilan en grande masses 2019
Tableau 34 des montants des primes émises par la CRMA Béjaia et transférées à la CNMA
Tableau 35 des montants des sinistres de CRMA Bejaia et transférés à la CNMA
Tableau N°36: le compte de résultat de la CRMA
Tableau N° 37 : le compte de résultat de la CRMA
Tableau N°38 Le ratio de sinistralité
Tableau N°39 Le ratio de sinistralité automobile
Tableau N°40 Le ratio de sinistralité automobile
Tableau N°41 Le ratio de sinistralité des autres branches sauf l'automobile
Tableau N° 42 : Le ratio de frais de gestion
Tableau N°43: Le ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette.
Tableau N° 44 : le Ratio de Solvabilité
Tableau N° 45 : le Ratio de la marge bénéficiaire

Liste des figures

Figure N°01 : Les éléments du contrat d'assurance
Figure N°02 : l'assurance de personne
Figure N° 3 : Les assurances de dommages
Figure n°4 : le cycle des risques
Figure N° 05 : organigramme de la CRMA de Bejaia
Figure N°06 : Evolution du CA de la CRMA de Bejaia durant les cinq dernières années ;
Figure N° 07: évolution du chiffre d'affaire de la branche AUTO :
Figure N° 08: évolution du chiffre d'affaires de la branche automobile :
Figure N° 09: comparaison entre l'évolution de la prime totale, automobile et des autres branches à la CRMA Bejaia
Figure N° 10: Evolution de la grappe automobile-particulier de 2015 à 2019 à la CRMA Bejaia
Figure N° 11: Evolution des grappes matériels agricoles, remorque et matériels agricoles en leasing de 2015 à 2019 de la CRMA Bejaia
Figure N° 12 : Evolution des grappes police frontière automobile, carte orange et matériel agricole attelé en leasing de 2015 à 2019 de la CRMA de Bejaia
Figure N° 13: Production de la branche automobile par garantie de 2015 à 2019 :
Figure N° 14: Production moyenne de la branche automobile par garantie depuis 2015 à 2019
Figure N° 15: Le nombre de sinistres réglés depuis 2015 à 2019
Figure N° 16: Evolution des sinistres réglés depuis 2015 à 2019
Figure N° 17: Evolution des sinistres automobiles depuis 2015 à 2019
Figure N ° 18: Part des sinistres automobiles par rapport aux autres sinistres
Figure N°19 : L'évolution du ratio de sinistralité
Figure N°20 : L'évolution du ratio de sinistralité automobile
Figure N°21: L'évolution du ratio de sinistralité automobile
Figure N°22 : L'évolution du ratio de sinistralité des autres branches sauf l'automobile
Figure N°23: L'évolution du ratio des frais de gestion
Figure N°24 : L'évolution du ratio la rentabilité de la marge d'assurance nette
Figure N° 25: l'évolution du ratio de solvabilité
Figure N°26 : l'évolution du ratio de la marge bénéficiaire.

Liste des annexes

Annexe 01 : les chiffres d'affaires de la CRMA durant les cinq dernières années ;
Annexe 02: Evolution, par grappe, du chiffre d'affaire automobile pour les cinq dernières années (sans PTA) :
Annexe 03: Production de la branche automobile par garantie depuis 2015 à 2019 :
Annexe 04: Tableau d'évolution du montant des sinistres payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019
Annexe 05 : Tableau de répartition des sinistres automobiles payés par la CRMA de Bejaia de 2015 à 2019 et des autres sinistres
Annexe N°06: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2015
Annexe N°07: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2015
Annexe N°08: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2015
Annexe N°09: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016
Annexe N°10: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016
Annexe N°11: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2016
Annexe N°12: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017
Annexe N°13: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017
Annexe N°14: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2017
Annexe N°15: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018
Annexe N°16: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018
Annexe N°17: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2018
Annexe N°18: tableau actif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019
Annexe N°19: tableau passif bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019
Annexe N°20: tableau compte de résultat bilan CRMA Bejaia exercice clos le 31/12/2019

Tables des matières

Table des matières

Remerciements.	
Dédicaces.	
Liste de l'abréviation.	
<u>Introduction générale</u>	<u>1</u>
<u>Chapitre I : Généralité sur l'assurance et la gestion du portefeuille</u>	<u>4</u>
<u>Introduction au chapitre I</u>	<u>4</u>
<u>Section 1 : Généralité sur l'assurance</u>	<u>5</u>
<u>Définition générale d'assurance</u>	<u>5</u>
<u>1.1. Définition économique et financière :</u>	<u>5</u>
<u>1.2. Définition juridique :</u>	<u>5</u>
<u>1.3. Définition technique :</u>	<u>5</u>
<u>2. Les éléments d'une opération d'assurance :</u>	<u>6</u>
<u>2.1. Le contrat d'assurance :</u>	<u>6</u>
<u>2.2. Les caractéristiques du contrat :</u>	<u>6</u>
<u>2.3. Les éléments d'un contrat d'assurance :</u>	<u>7</u>
<u>2.4. La prime ou cotisation</u>	<u>8</u>
<u>2.5 Le risque :</u>	<u>8</u>
<u>2.6 Le sinistre :</u>	<u>8</u>
<u>2.7 L'assuré</u>	<u>8</u>
<u>2.8 L'assureur</u>	<u>9</u>
<u>3 La division de risque par l'assureur :</u>	<u>9</u>
<u>3.1 La réassurance :</u>	<u>9</u>
<u>3.2 La coassurance :</u>	<u>10</u>
<u>4. L'inversion du cycle de production :</u>	<u>11</u>
<u>5. L'asymétrie d'information, (l'aléa moral et la sélection adverse) :</u>	<u>12</u>
<u>6. Les différentes branches d'assurance :</u>	<u>12</u>
<u>6.1 Assurance de personnes :</u>	<u>12</u>
<u>6.1.1 Un contrat à caractère forfaitaire :</u>	<u>13</u>
<u>6.1.2. Les assurances gérées en répartition</u>	<u>14</u>
<u>6.1.3. Les assurances gérées en capitalisation</u>	<u>14</u>
<u>6.2. Les assurances de dommage (assurances non v</u>	<u>14</u>
<u>6.2.1 L'assurance maritime :</u>	<u>16</u>
<u>6.2.2 Les assurances Incendie :</u>	<u>16</u>
<u>6.2.3. Les assurances de responsabilité :</u>	<u>17</u>
<u>6.2.4. Les assurances automobiles</u>	<u>17</u>
<u>Section 2 : Les instruments d'analyse de la rentabilité</u>	<u>18</u>
<u>1-La particularité des états financiers d'une compagnie d'assurance</u>	<u>18</u>
<u>2-Les outils d'analyse de la rentabilité d'une compagnie d'assurance</u>	<u>19</u>
<u>2-1 le bilan indicateur de taille et de métier</u>	<u>19</u>
<u>2-1-1- définition du bilan</u>	<u>19</u>
<u>2-1-2 La structure du bilan</u>	<u>20</u>
<u>2-1-3- les composantes du bilan d'une compagnie d'assurance</u>	<u>22</u>
<u>2-1-3-1- l'actif du bilan</u>	<u>22</u>
<u>2-1-3-2- passif du bilan</u>	<u>22</u>
<u>2-2 le compte de résultat</u>	<u>24</u>
<u>2-2-1-définition de compte de résultat</u>	<u>24</u>
<u>2-2-2- présentation schématique du (CR)</u>	<u>24</u>
<u>2-2-3- les composantes du compte de résultat</u>	<u>26</u>

2-2-3-1- les primes acquises à l'exercice (PA)	26
2-2-3-2- prestations (sinistres) de l'exercice	26
2-2-3-3 Commission de réassurance	26
2-2-3-5- Marge d'assurance nette (MAN)	27
2-2-3-6- Résultat technique opérationnel (RTO)	28
2-2-3-7 Résultat financier (RF)	28
2-2-3-8 Résultat ordinaire avant impôts (ROAI)	28
2-2-3-9 Résultat net des résultats ordinaires	27
2-2-3-10 résultats extraordinaires	28
2-2-3-10 Résultat net de l'exercice	28
2-2-4 les spécificités des comptes de résultat des compagnies d'assurances	28
2-3- l'annexe	28
2-3-1 Principes et méthodes comptables	29
2-3-1 Etat détaillé	29
Conclusion chapitre I	29
Chapitre II : La gestion de portefeuille d'une compagnie d'assurance	30
Introduction chapitre II	30
Section 1 : La gestion actif-passif et l'analyse financière d'une compagnie d'assurance	31
I-La gestion actif-passif	31
1-Définition de la gestion Actif-Passif :	31
2-Les caractéristiques de la gestion actif-passif :	31
3-Les objectifs de la gestion actif-passif :	32
II-la notion de l'analyse financière :	34
1. Définition de l'analyse financière :	34
2. les méthodes de l'analyse financière :	34
2.1. L'analyse statique « fondée sur l'analyse du bilan »	34
2.2. L'analyse dynamique« fondée sur l'étude des flux financiers »	35
3. Les étapes de l'analyse financière	35
4. L'utilité de l'analyse financière	36
Section 2 : Etude et étapes d'analyse de rentabilité d'une compagnie d'assurance	37
I.L'étude de la rentabilité	37
1- Définition de la rentabilité	37
2- La typologie de la rentabilité	37
2-1- la rentabilité économique (RE)	38
2-1-1- définition de la (RE)	38
2-1-2- mode calcul de la (RE)	38
2-2- la rentabilité financière (RF)	38
2-2-1- définition de la rentabilité financière	38
2-2-2- mode de calcul de la rentabilité financière	38
2-3- La rentabilité Commerciale (RC)	39
2-3-1- Définition la rentabilité Commerciale (RC)	39
2-3-2- Mode de rentabilité Commerciale (RC)	39
2-4 rentabilités d'exploitation (RE)	39
2-4-1 définition de la rentabilité d'exploitation	39
2-4-2- le mode de calcul de la rentabilité d'exploitation	39
2-5- La rentabilité de la marge d'assurance nette	40
2-5-1 définition de la rentabilité de la marge d'assurance nette	40
2-5-2- le mode de calcul de La rentabilité de la marge d'assurance nette	41
3- L'importance de la rentabilité	41
4- Le suivi de la rentabilité	40

5. Par la méthode des Ratios	41
5-1-1- Définition d'un ratio	41
5-1-2- Types de ratios	41
5-1-3- Utilité des ratios	41
II. Les étapes d'analyse de la rentabilité	42
L'analyse du compte de résultat	42
L'analyse des primes	42
L'analyse de la sinistralité	43
L'analyse de coûts	43
L'analyse du compte financier	43
Analyse du bilan	43
6-1- Les provisions	43
6-1-1- La marge de solvabilité	45
6-1-2- Ratio de solvabilité ou d'autonomie financière	46
7- Ratios d'activité	45
7-1- Taux de croissance du portefeuille	45
7-2- Taux de marge d'assurance nette	46
8- Ratios techniques et financière	46
8-1- Ratio sinistralité (S/P)	46
8-1-1- Définition de ratio sinistralité	46
8-2- Ratios de frais de gestion	47
9- Ratio de la marge bénéficiaire (profitabilité)	47
Section 3 : La gestion de risque au sein d'une compagnie d'assurance	48
Concepts sur la notion de risque en assurance	48
3-2- définition de risque	48
3-3- les conditions d'assurabilité d'un risque	48
2-les différents types de risques	49
2-2 le risque de souscription	49
2-3- le risque de marché	49
2-4- le risque de crédit	49
2-5- le risque opérationnel	50
2-6- les autres risques	50
3- le cycle des risques :	50
4 – La gestion du risque	51
4-1- Définition de la gestion des risques	52
4.1.1 Les objectifs de gestion des risques	52
4.1.2 Le dispositif de gestion des risques	52
4-2-1- les contraintes à respecter par le dispositif de gestion des risques	53
5- les outils de gestion des risques	53
5-1- les contrôles	53
5 2- l'infrastructure	54
6- l'analyse des différents risques	54
6-1- le risque technique	54
6-2- le risque de marché	54
6-3- le risque de liquidité	55
6-3- le risque opérationnel et de non-conformité	55
Conclusion	55
Chapitre III : Présentation et étude de la CRMA Béjaia	56
Introduction chapitre III	57
Section 1 : Historique et présentation de la CRMA Bejaia	57

1. Historique de la CNMA	57
1.2. Les activités de la Caisse Nationale de Mutualité Agricole	58
2. Présentation de la CRMA de Bejaia	59
2.1. Historique	59
2.2. Activités de la CRMA	59
3. l'organigramme de la CRMA de Bejaia	60
3.1. Service de Production	61
3.2. Service des Sinistres	61
3.3. Service de comptabilité et finance	62
4. Les fonctions de la CRMA de Bejaia	62
4.1. La fonction technique	62
4.2. La fonction financière	63
4.3. La fonction commerciale	63
Section 2 : Portefeuille automobile et la gestion d'une police d'assurance à la CRMA	65
1. Le portefeuille Automobile de la CRMA de Bejaia	65
2. Production automobile	65
2.1. La responsabilité civile	65
2.2. Tous Risques (LA TIERCE)	68
2.3 Tous Risques limité (LA TIERCE PAR PALIER)	68
2.4 Dommages et Collisions	68
2.5 Bris de Glaces	69
2.6 Défenses et Recours (DR)	70
2.7 La garantie incendie du véhicule	70
2.8 La garantie vol du véhicule	70
2.9 Personnes Transportées Assurées « P.T.A »	70
2.10 Assistance aux véhicules	71
2.10.1 Les évènements garantis	71
2.10.2 Type de garantie de dépannage	71
3. Le système de malus bonus	73
4. Calcul de la prime d'assurance automobile	75
5. Modifications pouvant intervenir au cours de validité du contrat	82
5.1. Changement de véhicule	82
5.2. Suspension	83
5.3. Remise en vigueur des garanties	83
5.4. Résiliation	83
Conclusion	84
Chapitre IV :Etude de rentabilité et analyse financière de portefeuille de la CRMA	86
Introduction chapitre IV	86
Section 1 : Etude et évolution du chiffre d'affaires de la CRMA	87
5.1. Évolution de la branche Automobile au niveau de la CRMA de Bejaia	88
5.2. Part de l'assurance automobile au sein de la CRMA de Bejaia	89
5.2.2. Ventilation de la branche automobile par garantie de 2015 à 2019 :	94
6. Les sinistres automobiles	97
6.1. Le nombre de sinistre réglé	97
6.2. Evolution des sinistres automobiles	100
6.3. Part des sinistres automobiles dans la totalité des sinistres	101
7. Etude de la responsabilité de l'accident	101
Section 2 : Etude de la rentabilité et l'analyse financière de la CRMA	104
I. Analyse financière	105
1. Le bilan	105

1.1. Présentation du bilan des années 2015, 2016, 2017, 2018,2019	105
1.1.1. L'actif du bilan	104
1.1.1.1. Analyse de l'actif du bilan	106
1.1.2 Le passif des bilans de la CRMA	106
1.1.1.2 Analyse du passif du bilan	107
1.1.3. Elaboration du tableau des grandes masses	108
2- compte de résultat	114
2-1-la présentation du compte du résultat de la CRMA Bejaia	114
2.1.1. L'analyse du compte de résultat	114
II. Analyse de la rentabilité de l'activité globale	119
1. Ratio de sinistralité	120
1.1. Ratio de sinistralité globale	120
1.2. Ratio de sinistralité automobile	121
1.2.1Ratio de sinistralité automobile sans le transfert	121
1.2.2. Ratio de sinistralité avec transfert	122
2.2.3 Ratio de sinistralité autres branches sans le transfert à la CNMA	123
2 Ratio de frais de gestion	124
3. Ratio de la rentabilité de la marge d'assurance nette	125
4. Ratio de solvabilité	126
5. Ratio de la marge bénéficiaire	127
Conclusion	128
Conclusion générale	131
Bibliographie	
Liste des tableaux.	
Liste des figures.	
Annexes	
Table de la matière	

Résumé

Dans le souci d'améliorer la rentabilité et gérer efficacement leurs portefeuilles les entreprises d'assurance utilisent des outils de gestion, d'analyses et de diversifications des produits.

Se situer dans le marché et avoir une bonne stratégie de gestion des risques est l'ultime double objectif de toute compagnie d'assurance.

Pour gérer son portefeuille, une entreprise d'assurance agit sur plusieurs plans, que ce soit commercial, de gestion ou technique.

Cette gestion est propre à chaque branche. Les instruments d'analyses qui sont indispensables aux dirigeants dans la prise de décision, la planification, la projection dans le futur sont l'analyse des états financiers et l'étude de la rentabilité.

Le présent travail de recherche consiste à évaluer la gestion de portefeuille automobile d'une compagnie d'assurance Caisse Régionale de Mutualité Agricole CRMA de Bejaia.

La recherche bibliographique et le stage pratique effectué au sein de la CRMA Béjaia nous ont permis d'évaluer la rentabilité et l'efficacité de la politique de gestion du portefeuille de cette dernière. A travers cette analyse nous avons pu conclure que la CRMA dépend financièrement de la CNMA qui intervient dans chaque situation de crise.

Abstract

In order to improve profitability and efficiently manage their portfolios, insurance companies use tools for management, analysis and product diversification.

Getting into the market and having a good risk management strategy is the ultimate double goal of any insurance company.

To manage its portfolio, an insurance company acts on several levels, whether commercial, management or technical.

This management is specific to each branch. The analytical tools that are essential for leaders in decision-making, planning, and projection into the future are the analysis of financial statements and the study of profitability.

The present research work consists in evaluating the management of the automobile portfolio of an insurance company Caisse Régionale de Mutualité Agricole CRMA de Bejaia.

The bibliographic research and the practical internship carried out within the CRMA Béjaia enabled us to assess the profitability and effectiveness of the latter's portfolio management policy. Through this analysis we were able to conclude that the CRMA financially depends on the CNMA, which intervenes in each crisis situation.

